

COMMUNE DE LOCOAL-MENDON



Volet territorial :

ETAT DES LIEUX

Mai 2011

Sommaire

| | |
|---|----|
| I. L'Agenda 21, un programme politique | 4 |
| II. Les principes de l'Agenda 21..... | 4 |
| III. Etapes de l'élaboration de l'Agenda 21 de Locoal-Mendon | 4 |
| 1. GENERALITES..... | 7 |
| 1.1 Coordonnées et localisation | 7 |
| 1.2 Organigramme et fonctionnement de la mairie..... | 8 |
| 1.3 Un conseil municipal des jeunes | 9 |
| 1.4 Histoire de la commune | 9 |
| 1.5 Organisation administrative | 11 |
| 1.5.1 La Communauté de Communes de la Ria d'Étel | 12 |
| 1.5.2 Le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel | 12 |
| 1.5.3 Le Syndicat Mixte Auray-Belz-Quiberon | 13 |
| 1.5.4 Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray | 13 |
| 2. CARACTERISATION DE LA POPULATION | 14 |
| 2.1 Evolution de la population..... | 14 |
| 2.2 Taux démographiques..... | 14 |
| 2.3 Structure de la population..... | 15 |
| 2.4 Les logements | 16 |
| 2.5 Emploi..... | 18 |
| 2.6 Revenus et niveaux de vie | 21 |
| 3. JEUNESSE, VIE DE LA COMMUNE ET ACTIVITES ASSOCIATIVES | 22 |
| 3.1 Enfance, jeunesse et formation..... | 22 |
| 3.1.1 Petite enfance..... | 22 |
| 3.1.2 Les écoles | 22 |
| 3.1.3 Jeunesse..... | 24 |
| 3.1.4 Diplômes et formations | 24 |
| 3.2 Un Agenda 21 communal | 24 |
| 3.3 Le tissu associatif | 25 |
| 3.4 Les événementiels et les festivités | 26 |
| 4. ACTIVITES ECONOMIQUES | 26 |
| 4.1 Généralités | 26 |
| 4.2 Les commerces..... | 28 |
| 4.3 Les entreprises | 28 |
| 4.4 Artisanat | 29 |
| 4.5 Tourisme..... | 30 |
| 4.5.1 Généralités | 30 |
| 4.5.2 Etablissements touristiques | 30 |
| 4.6 Agriculture | 31 |
| 4.6.1 Données générales..... | 31 |
| 4.6.2 Valorisation des produits agricoles et systèmes de vente..... | 32 |
| 4.6.3 L'opération de bassin versant | 32 |
| 4.6.4 Enjeux | 33 |
| 4.7 Pêche et ostréiculture | 33 |
| 4.8 Organisations compétentes..... | 34 |
| 5. HABITAT, URBANISME, CONSTRUCTION | 35 |
| 5.1. Urbanisme | 35 |
| 5.1.1 Définitions..... | 35 |
| 5.1.2 Les maisons et les fermes | 39 |
| 5.1.3 Implantation de l'habitat | 39 |
| 5.1.4 POS et politique foncière de la commune | 40 |

| | |
|---|----|
| 5.1.5 Du POS au PLU à Locoal-Mendon | 41 |
| 5.1.6 Infrastructures routières..... | 41 |
| 5.1.7 Problématiques..... | 41 |
| 5.2 Habitat et construction..... | 42 |
| 5.2.1 L'âge des maisons | 42 |
| 5.2.2 Les lotissements | 43 |
| 5.2.3 L'habitat durable | 43 |
| | |
| 6. EQUIPEMENTS, ACTIVITES ET SERVICES..... | 44 |
| 6.1 Santé et solidarité | 44 |
| 6.1.1 Santé..... | 44 |
| 6.1.2 Solidarité..... | 44 |
| 6.2 Culture | 45 |
| 6.2.1 La bibliothèque et la médiathèque..... | 45 |
| 6.2.2 L'action culturelle | 45 |
| 6.2.3 Les équipements de la salle Emeraude..... | 46 |
| 6.2.4 Site Internet de la commune..... | 47 |
| 6.2.5 Publications municipales | 47 |
| 6.3 Sport | 47 |
| 6.3.1 L'action associative sportive | 47 |
| 6.3.2 Les équipements | 47 |
| 6.4 Littoral | 47 |
| 6.4.1 Activités littorales | 47 |
| 6.4.2 Gestion des mouillages | 48 |
| 6.5 Accessibilité..... | 48 |
| 6.5.1 Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA)..... | 48 |
| 6.5.2 Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces (PAVE)..... | 48 |
| 6.6 Transports..... | 48 |
| 6.6.1 A vélo..... | 48 |
| 6.6.2 Transports collectifs | 49 |
| 6.6.3 Les véhicules particuliers | 49 |
| | |
| 7. EAU, ENERGIE, DECHETS..... | 50 |
| 7.1 Gestion des déchets | 50 |
| 7.1.1 La prévention des déchets | 50 |
| 7.1.2 La collecte..... | 51 |
| 7.1.3 La valorisation des déchets..... | 51 |
| 7.1.4 L'élimination des déchets..... | 51 |
| 7.2 Eau..... | 52 |
| 7.2.1 Production et distribution | 52 |
| 7.2.2 L'assainissement des eaux usées | 52 |
| 7.2.3 Qualité des eaux..... | 53 |
| 7.3 Energie..... | 57 |
| | |
| 8. PATRIMOINE et ENVIRONNEMENT | 58 |
| 8.1 Patrimoine bâti et architectural..... | 58 |
| 8.1.1 Recensement du patrimoine | 58 |
| 8.1.2 Divers..... | 58 |
| 8.2 Patrimoine naturel | 58 |
| 8.2.1 Paysage(s) de la ria et de Locoal-Mendon..... | 58 |
| 8.2.2 Milieux naturels et semi-naturels | 60 |
| 8.2.3 Espèces patrimoniales présentes sur la commune..... | 64 |
| 8.2.4 Facteurs impactant l'état de conservation des habitats..... | 66 |
| 8.2.5 Usages humains et impacts potentiels sur les habitats naturels..... | 68 |
| 8.2.6 Périmètres et dispositifs de protection et de gestion sur la commune de Loal-Mendon | 71 |
| 8.2.7 Opérations et documents de planification et de gestion | 72 |
| 8.3 Diverses données environnementales | 74 |
| 8.3.1 Risques | 74 |
| 8.3.2 Emissions de gaz à effet de serre (GES) | 75 |
| 8.3.3 Inventaire d'anciens sites industriels et activités de service..... | 75 |
| 8.3.4 Inspection des installations classées..... | 75 |

Chapitre 1 DEFINITION ET METHODOLOGIE DE L'AGENDA 21

I. L'Agenda 21, un programme politique

Le Sommet de la Terre de Rio (1992) consacre un rôle prépondérant aux autorités locales pour aborder avec efficacité les défis du 21ème siècle : changements climatiques, perte des biodiversités, atteintes à l'environnement et à la santé, déficit de représentativité des femmes, écarts de revenus entre les pays et au sein des territoires... Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des Agenda 21 locaux, en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. La démarche, fondée sur un diagnostic concerté, va permettre de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé. Loin de se limiter à un système de management environnemental, l'Agenda 21 est un programme politique, impulsé par le 1er élu et affichant la rupture avec des modes de développement non durables. On peut d'ailleurs constater que les maires qui délèguent l'Agenda 21 à la seule compétence environnementale peinent à intéresser les citoyens à leur démarche. C'est quand l'environnement se nourrit de solidarité, d'efficacité économique, de coopération qu'il s'humanise, prend corps et suscite l'adhésion et l'action.

II. Les principes de l'Agenda 21

Un Agenda 21 local est l'un des outils de transcription dans la réalité du développement durable. Si, au final, il s'agit d'un plan d'actions programmées, la méthode d'élaboration de l'Agenda 21 est aussi importante que le résultat final car, en réalité, les deux sont interdépendants. En effet, il s'agit bien de réorienter les actions communales à la lumière des principes du développement durable. Cela exige l'implication de toutes les parties prenantes. Pour une commune telle que Locoal-Mendon, les parties prenantes sont notamment les élus, les services, les grands acteurs (associations, entreprises, partenaires de territoires) et bien sûr les citoyens. L'autre impératif est la réalisation d'un diagnostic préalable à l'échange avec les parties prenantes. Ce diagnostic vise à donner à tous une base de travail et de discussion commune.

L'Agenda 21 élaboré par Locoal-Mendon concerne deux volets :

- le fonctionnement interne de la mairie, ses élus et ses agents : **Agenda 21 interne**
- l'ensemble du territoire de Locoal-Mendon, de ses acteurs et de ses habitants : **Agenda 21 externe.**

III. Etapes de l'élaboration de l'Agenda 21 de Locoal-Mendon

La commune, afin d'élaborer et de mettre en œuvre son Agenda 21, a souhaité être accompagné d'un partenaire, le CPIE de Belle-Ile-en-Mer. Ce dernier anime la méthodologie de l'Agenda 21, les temps forts et réunions, aide à la décision, oriente et guide la commune, apporte de la ressource et enfin aide à l'évaluation de la démarche.

Les étapes réalisées jusqu'à l'état des lieux présenté dans le présent document sont les suivantes :

1. Constitution d'un comité de pilotage chargé du suivi de la démarche,
2. Sensibilisation des élus et des agents au développement durable,
3. Réunions d'information et de mobilisation des associations, citoyens et entreprises de la commune,
4. Mise en place d'« actions pilotes » de développement durable : éclairage public basse tension, démarche de Bassin Versant, mise en valeur du patrimoine local, démarche d'intégration de produits locaux, produits de saison, produits bio au restaurant municipal...
5. Rédaction de l'état des lieux de territoire.

Les étapes à réaliser après cet état des lieux sont les suivantes :

6. Suite de la sensibilisation au développement durable
7. Diagnostic de territoire : il s'agit du recueil des avis de la population et des acteurs locaux sur le présent état des lieux,

8. Mise en avant des enjeux prioritaires issus du diagnostic, et constitution de groupes de travail élaborant des actions pour répondre à chaque enjeu,
9. Rédaction de fiches-actions descriptives et compilation afin de rédiger l'agenda 21 « externe » ou territorial, de la commune,
10. Application de l'Agenda 21,
11. Suivi et évaluation des actions et de la démarche.

CHAPITRE 2 ETAT DES LIEUX

Avant de construire un programme de développement durable, il est important de connaître précisément la situation de départ de la commune, de la situer sur l'échelle du développement durable, afin de mettre en avant les données réelles permettant à la population et aux acteurs locaux d'exprimer un avis pleinement fourni sur les priorités en matière de développement durable et solidaire sur la commune.

Ainsi, un état des lieux initial, sur l'ensemble du territoire, est une photographie à l'instant T, en 2011 à Locoal-Mendon, des modes de vie, de fonctionnement d'aménagement, du patrimoine, des spécificités de la commune, de ses évolutions. La commune ici est entendue au sens le plus large, représentant une portion de territoire avec les gens qui y vivent et y travaillent, ses paysages, ses composantes naturelles et humaines.

Le présent document vous propose ainsi à la lecture un état des lieux de la commune : celui-ci ne contient qu'une description de l'existant, et non une analyse orientée. C'est à vous de ressentir les points marquants, les aspects négatifs et positifs, les priorités, les enjeux majeurs.

L'étape suivante consistera à recueillir le maximum de vos avis, afin de définir ensemble les priorités d'actions qui composeront l'Agenda 21 du territoire de Locoal-Mendon.

Le rassemblement de données a tenté d'être le plus exhaustif possible. Toutefois, certaines données peuvent manquer et être en possession du lecteur : le diagnostic participatif sera l'occasion de les partager avec les autres citoyens de la commune.

Cet état des lieux concerne l'ensemble du territoire de la commune ; il constitue l'étape initiale de la partie externe de l'Agenda 21. N'y sont donc pas développés les points relatifs au fonctionnement interne et aux équipements de la mairie, points qui seront traités au sein de l'Agenda 21 interne.

1. GENERALITES

1.1 Coordonnées et localisation

| | |
|-----------------------------|--|
| Pays | France |
| Région | Bretagne |
| Département | Morbihan |
| Arrondissement | Lorient |
| Canton | Belz |
| Code commune INSEE | 56119 |
| Code postal | 56550 |
| Maire et mandat en cours | Louis Hervé, 2008-2014 |
| Conseil Municipal | 22 conseillers (+33 agents techniques) |
| Intercommunalité | Communauté de Communes de la Ria d'Étel |
| Population | 3033 habitants (2007) |
| Ratio hommes/femmes | 48.8% / 51.2% |
| Densité | 72 hab./km ² |
| Gentilé | Locoalo-Mendonnois, Locoalo-Mendonnoise |
| Coordonnées | 47° 42 45Nord 3° 06 14Ouest / |
| Altitudes | mini. 0 m — maxi. 42 m – moyenne 21 m |
| Superficie | 39.97 km ² |
| Jumelages | Kinvara (Irlande) |
| Site officiel de la commune | www.locoalo-mendon.fr |



On se référera au site Geoportail afin d'avoir une représentation géographique et cartographique très complète de la commune, sous différentes entrées :

- cartes anciennes, dont la carte de Cassini
- photographies aériennes,
- parcelles cadastrales,
- réseau hydrographique, réseau de routes,
- emprise du bâti,
- etc ...

Lien :

<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?cg=djoxLjEqYzptZXRYb3BvbGUqY3Y6MS4wKnZ2OjEuMSP4eTotM y4wODMzM3w0Ny4yOTQyKnM6OSpdwDjoxLjAqcDpkZWVvdXZlcnRIKmw6Q2Fzc2luaXwxfDEwMHw=>

1.2 Organigramme et fonctionnement de la mairie

| | Prénom Nom | Fonction |
|------------------------|--------------------------------|--|
| Elus | Louis HERVE | Maire |
| | Michèle JEGOUSSE | Adjointe aux affaires sociales |
| | Eugène LE BAYON | Adjoint aux travaux et à l'urbanisme |
| | Jean-Maurice MAJOU | Adjoint aux finances et au personnel |
| | Catherine BESNARD | Adjointe aux écoles, jeunesse, associations, sports, loisirs |
| | Gilles THUNET | Adjoint à l'environnement, développement durable, culture et communication |
| | Eric LE GREL | Conseillers municipaux/conseillères municipales |
| | Jean-Michel MAHEVAS | |
| | Guénola QUILLAY | |
| | Elizabeth GOUELLO | |
| | Emmanuelle LE GUENNEC | |
| | Jean-André TANGUY | |
| | Frédéric THOMAS | |
| | Anne-Marie GUEHENEC | |
| | Christophe MARTELOT | |
| | Murielle DUBOIS | |
| | Ronan LE SENECHAL | |
| | Marie-Annick LE QUERE | |
| | Armelle LE BAYON | |
| | Chantal TROUILLARD | |
| Murielle RIEUX | | |
| Michel BELZ | | |
| Agents | Bénédicte Lebrun | Directrice Générale des Services |
| | Michelle Audo | Restaurant scolaire |
| | Valérie Brochard | Restaurant scolaire |
| | Christelle Bellégo | Finances CCAS - Communication |
| | Prosper Blévec | Conducteur |
| | Michèle Brisseau | Rest. Scolaire |
| | Isabelle Daubert | Responsable agence postale |
| | Gwénola Fortin | Aide maternelle |
| | Arnaud Guillas | Responsable services techniques |
| | Régine Guillôme | Restaurant scolaire Garderie |
| | Jean-Pierre Jacob | Entretien voirie Espaces verts |
| | Pierre Holub | Responsable Salle Emeraude |
| | Amandine Jouannic | Agent d'entretien |
| | Baptiste Kergozien | Entretien espaces verts |
| | Camille Kersuzan | CLSH |
| | Isabelle Lavarec | Restaurant scolaire Garderie |
| | Marielle Le Baron | Responsable Restaurant scolaire |
| | Jean-Pierre Le Boulaire | Entretien voirie Espaces verts |
| | Patricia Le Dorze | Responsable Bibliothèque |
| | Katia Le Falher | Responsable CLSH |
| Maryse Le Floch | Finances Personnel | |
| Christine Le Vigouroux | Urbanisme - Elections | |
| Catherine Mauny | Aide maternelle resp. garderie | |
| Ghislaine Mahévas | Aide maternelle | |

| | | |
|--|-------------------|--|
| | Nadia Madec | Accueil mairie |
| | Nathalie Millarec | Restaurant. scolaire Garderie – Ecole HA |
| | Nathalie Nisser | Rempl. Accueil poste |
| | Fabienne Quellec | Agent d'entretien |
| | Eric Ramond | Entretien bâtiments |
| | Emmanuel Cailloce | Salle Emeraude Service Technique |
| | Nadia Patis | |
| | Mylène Guillerme | |

Les commissions

Les élus de la commune siègent au sein des commissions communales et intercommunales suivantes :

| Commissions communales | Commissions et instances intercommunales |
|--|--|
| Centre Communal d'Action Sociale | Communauté de communes |
| Travaux – Voirie – Bâtiments – Stade | SIVU des Pompiers |
| Environnement - Développement durable | Syndicat Mixte Auray-Belz-Quiberon |
| Finances | Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan |
| Ecoles/Cantine/Garderie – Transports scolaires | Mission Locale pour l'Emploi |
| Sports – Jeunesse – Loisirs – Associations | Sécurité routière |
| Culture - Communication | |
| Urbanisme - PLU | |
| Personnel Communal | |
| Ouverture des plis | |
| Tripartite (cantine-garderie) | |
| Bibliothèque – Médiathèque | |

1.3 Un conseil municipal des jeunes

Fait à souligner, et qui ne se voit pas dans tout territoire, la commune a initié la création d'un conseil municipal des jeunes. Les écoles sont partenaires de la création de ce conseil, qui verra ses élections se dérouler en novembre 2011. les élèves scolarisés sur la commune en CM1 ou CM2 pourront être candidats.

1.4 Histoire de la commune

L'archéologie : de la Préhistoire au Haut Moyen Age Au Néolithique

Les rives hospitalières de l'Etel avec leur accès sans encombres à l'océan furent très peuplées dès la préhistoire comme le reste du littoral morbihannais. Les vestiges les plus anciens et les plus visibles parvenus jusqu'à nous datent du Néolithique, vers le quatrième millénaire avant notre ère. Bien que beaucoup aient été détruits, il reste encore de nombreux monuments mégalithiques à Locoal-Mendon. Leurs traces ou l'examen de ceux qui restent permettent de supposer une population importante et constante pendant cette période d'environ deux mille ans. Les allées couvertes de Mané er Loc'h dit Mané Bras, de Cleher (Le Clef) ainsi que les dolmens de Locqueltas et de Mané Bras sont classés Monuments Historiques. Le dolmen de Lescouët dont le cadastre de 1845 montre un dessin et donne les dimensions (1m20 d'élévation, 1m50 de diamètre) est détruit par des carrières dans les années 1860.

A l'Age du Fer

Beaucoup plus nombreux encore sont les monuments de l'Age du Fer dits lechs ou stèles, omniprésents sur la commune et dont la destination initiale n'est pas clairement définie : bornes votives, milliaires ou pierres funéraires. On signalera les lechs du Moustoir, de Locqueltas, du bourg de Mendon, du bourg de Locoal, du Plec... souvent situées à proximité des sanctuaires. Leurs tailles et leurs formes diffèrent d'un exemple à l'autre : en forme de fuseau circulaire haut de plus de deux mètres, de pyramide quadrangulaire, de bloc arrondi à leur sommet. Il existait, près de la chapelle Saint-Jean, plusieurs grandes stèles chargées d'inscriptions indéchiffrées qui ont été brisées vers 1860 et remployées pour faire des meules et des linteaux de porte. Au Moustoir, une des deux stèles

classées monument historique a disparu depuis peu. Beaucoup de ces stèles ont été christianisées depuis le Haut Moyen Age. Les Gaulois ont également laissé leur empreinte dans le toponyme Mendon dont la dernière syllabe proviendrait du mot dunon (forteresse) et men (important, principal).

De la domination romaine, subsiste la voie de Vannes vers Quimper qui traverse le territoire en passant au nord du village de Lapaul et en longeant au sud la route royale de Vannes à Hennebont devenue route nationale.

Le Haut Moyen Age et les débuts de l'organisation du territoire

C'est durant le Haut Moyen Age, avec l'arrivée des Bretons en Armorique vers les 6^e et 7^e siècles que la christianisation et l'organisation du territoire, telle que nous la connaissons aujourd'hui, commence à se mettre en place. De petits monastères sont fondés au Moustoir et au Minihiy dont les noms de villages gardent le souvenir lointain. De même, Locoal doit son nom à saint Goal établi dans un îlot de la rivière d'Etel au début du 7^e siècle et signifie monastère de Goal. Ce monastère va connaître un développement considérable dont l'impact sur le territoire actuel de Locoal-Mendon sera considérable jusqu'à la Révolution.

La création de la paroisse de Locoal

Du 8^e au début du 10^e siècle, les possessions du monastère de Locoal embrassent peu à peu le territoire de la paroisse actuelle de Sainte-Hélène, la presqu'île du Plec, et les côtes de Mendon. Cette prospérité dure deux ou trois siècles, jusqu'aux ravages des Normands au début du 10^e siècle (919). L'un d'entre eux, Gurky, demeuré à Locoal et converti au Christianisme, restaure le monastère et l'offre en 1037 à l'abbaye bénédictine Saint-Sauveur de Redon avec toutes ses dépendances, à savoir : la terre du Minihiy qui correspond à la côte ouest de Mendon, la presqu'île du Plec et sept villages de la rive droite de l'Etel situés sur l'actuelle paroisse de Sainte-Hélène. Cette donation est confirmée par le duc Alain III, et par Judicael, évêque de Vannes, qui cède ses droits et ceux de l'église Saint-Pierre sur l'île et ses dépendances, à l'abbaye Saint-Sauveur. Ainsi naît une paroisse partagée au point de vue judiciaire sur deux terres par la rivière d'Etel : le quartier de Sainte-Hélène qui dépend alors de la sénéchaussée d'Hennebont et s'appelle Locoal-sous-Hennebont ; le reste dépend de la sénéchaussée d'Auray et se nomme Locoal-sous-Auray.

En 1790, Locoal perd le quartier de Sainte-Hélène, territoire de la rive droite qui se détache et devient une commune indépendante. Depuis, la paroisse de Locoal ne comprend plus que l'île de Locoal et la presqu'île du Plec. Par décision autoritaire de Napoléon, Locoal est ensuite rattachée à Mendon en 1806 et prend pour ce fait le nom de Locoal-Mendon.

Mendon et le doyenné de Ponbelz

Sur les neuf circonscriptions ecclésiastiques qui se partageaient le diocèse de Vannes, une englobait la sénéchaussée d'Auray et celle de Nostang-Hennebont. C'était l'ancien doyenné dit de Ponbelz calqué sur l'ancien "pagus" ou pays de Belz et mentionné dès le 11^e siècle. Son siège d'abord situé sur l'île de Riec en Belz fut transféré à Mendon au début du 14^e siècle, de sorte que le recteur de Mendon devint en même temps doyen de Ponbelz. Ce doyenné comprenait dix-huit paroisses, à savoir toute la partie du littoral vannetais comprise entre la rivière d'Auray et le Blavet. Locoal était tout entier du doyenné de Ponbelz, dont le titulaire résidait à Mendon.

En 1790, Mendon fut érigé en commune et en chef-lieu de canton du district d'Auray, et eut dans sa circonscription Locoal et Belz. En 1800, à la suppression des districts, Mendon passa à l'arrondissement de Lorient, et en 1801, au remaniement des cantons, il perdit son titre de chef-lieu, qui fut donné à Belz. En compensation, il acquit Locoal, et prit la dénomination de Locoal-Mendon, qui lui est resté, même depuis le rétablissement de Locoal en paroisse, parce que s'il y a deux paroisses, il n'y a qu'une commune.

La mairie et les écoles primaires

Locoal-Mendon comptait dès 1822 une école privée pour filles tenue par les soeur du Saint-Esprit, premier établissement de cet ordre fondé dans le Morbihan par Pierre-Marie Le Bodo, recteur de Mendon. L'ancienne congrégation de religieuses abritait une école dans un des deux bâtiments qui composaient la communauté.

Les deux autres écoles libres ne sont construites qu'à la fin du 19^e siècle. L'ancienne école de filles dite Notre-Dame des Fleurs, la seule qui fonctionne encore, se trouve rue de Kinvara, à l'entrée est

du bourg. L'ancienne école de garçons dit également Notre-Dame des Fleurs est située un peu à l'écart du bourg, au carrefour formé par la rue des Sonneurs et la route départementale qui mène à Auray.

Le premier bâtiment public prévu à l'origine pour abriter une école primaire de garçons et une mairie est construit sur la place de l'église, en 1844, sur les plans de l'architecte d'arrondissement Lussault qui a également conçu, en 1835, ceux de la première mairie-école de Belz, aujourd'hui disparue.

Les deux autres écoles primaires publiques ne sont édifiées sur la commune qu'au début du 20^e siècle. L'école de filles de Mendon se trouvait à Keroulin, au sud du bourg, à proximité de la route départementale Mendon-Belz. Locoal possédait aussi son école, à l'entrée ouest du bourg, mais mixte à la différence de celles de Mendon. Toutes deux sont réalisées entre 1910 et 1913, sur les plans de l'architecte Jasseron fils.

Une dernière petite école, dont on ne sait rien, se trouve à Locoal, au lieu dit "La Montagne".

Sources :

http://patrimoine.region-bretagne.fr/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA56005660

Les Chouans

Pendant la Révolution, la presqu'île de Locoal, surnommée "l'île du Bonheur", est un haut lieu de la chouannerie. Elle abrite notamment des prêtres réfractaires.

Peu avant l'"affaire de Quiberon" en 1795, Georges Cadoudal se fait soigner au village de La Forest d'une blessure à la jambe, suite à un coup de fusil lors d'engagements à Grand-Champ et à Pluvigner.

La presqu'île de Locoal porte encore les signes du passage du chef Chouan comme en témoignent les lieux dits "La cache de Cadoudal" ou le "chemin des Chouans".

Après les événements, Hermely, chef des courriers de l'armée chouanne, lieutenant de Cadoudal, se retire dans un manoir de Locoal, où il meurt en 1850. Son corps est inhumé dans le cimetière de Locoal.

Source : Communauté de Communes de la Ria d'Etel

7 mai 1945 : la Reddition de la «Poche de Lorient»

Le 10 août 1944, les forces de libération américaines, alors aux portes de Lorient, décident de ne pas donner l'assaut. Ils se positionnent autour de la ville et des ses environs. Les défenseurs allemands de la "poche de Lorient" résisteront 277 jours.

Après la capitulation des forces allemandes du nord-ouest auprès du général Montgomery, alors que Berlin n'est que ruines, les soldats allemands de la "poche de Lorient" savent que la résistance est inutile. Les négociations en vue d'une reddition des assiégés débutent le 4 mai 1945 au Magouer à Plouhinec.

C'est au café Breton à Etel, le 7 mai, vers 20 h, que les officiers allemands, menés par l'ober Schmitt, le colonel Borst, signent l'accord avec les officiers américains et français.

Au bout de la table, un lieutenant au 2^e bureau de la 19^e division d'infanterie, Fernand Boulla. Il a alors 24 ans. "Tout a été très vite. Les Allemands ont traversé la rivière en bateau. On s'est réuni au café. Le colonel Borst avait l'accord du général Fahrmbacher. Restait à signer le document qui lui avait été présenté déjà quelques heures auparavant".

Les Allemands acceptent les conditions posées pour la reddition mais demandent aux Alliés de ne pas entrer dans la poche immédiatement. Un délai de 3 jours qui leur permettra de déminer les lieux et surtout de détruire leurs archives.

Aujourd'hui encore ont lieu tous les ans à Etel une cérémonie de commémoration de cette reddition, ainsi qu'une cérémonie en l'honneur des soldats américains morts pour la libération d'Etel.

Source : Communauté de Communes de la Ria d'Etel

1.5 Organisation administrative

Une commune bénéficie de la « clause de compétence générale » qui lui permet d'agir dans tous les domaines de l'action publique dans la mesure où est en jeu un intérêt public local. Cette clause de compétence générale a été instituée au profit des communes par la loi du 5 avril 1884, dont l'article 61 précise : « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Cet article exprime le principe, aujourd'hui constitutionnel, de la libre administration des collectivités locales.

Cependant l'évolution de la législation nationale et du code des collectivités a amené à de profondes modifications dans la répartition des compétences sur un territoire. Locoal-Mendon, comme la quasi totalité des communes sur le territoire national, a donc délégué un certain nombre de compétences à d'autres échelons, notamment intercommunal.

Plusieurs structures, collectivités territoriales ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, agissent donc dans des domaines incombant initialement à la commune.

1.5.1 La Communauté de Communes de la Ria d'Étel

Créée le 1er janvier 1998, la Communauté de Communes de la Ria d'Étel est un regroupement de 4 communes (Belz, Erdeven, Étel, Locoal-Mendon) qui compte près de 11.500 habitants.

Elle permet de faire à plusieurs ce que les communes ne peuvent plus faire toutes seules. Elle permet aussi de considérer le territoire comme une entité globale dont le présent et l'avenir concernent tout le monde. Le regroupement de 4 communes permet de consacrer un budget plus important à certains services : promotion économique, touristique, collecte des déchets, travaux de voirie,...

Ce regroupement permet aussi de coordonner la mise en place de ces services.

La Communauté de Communes de la Ria d'Étel a pour objet le développement et la solidarité des communes adhérentes. A ce titre elle exerce différentes compétences, dans huit domaines, jusque là détenues par les communes et transférées à la Communauté de Communes, ou acquises par la Communauté de Communes elle-même. Elle exerce, selon les dispositions de l'article L5214 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), les compétences suivantes :

Tableau 1 : Compétences de la communauté de communes de la Ria d'Étel

| Nature | Compétence |
|--------------------------|---|
| Compétences obligatoires | Développement économique |
| | Aménagement de l'espace communautaire |
| Compétences optionnelles | Politique du logement et du cadre de vie |
| | Voirie |
| | Domaines culturel, sportif et de l'éducation |
| | Participation à la promotion touristique |
| | Élimination (collecte et traitement) et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés |
| | Actions environnementales |

Source : <http://www.ria-etel.com>

1.5.2 Le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Créé en 2007, le Syndicat mixte de la ria d'Étel (SMRE) a été constitué pour assurer la mise en oeuvre de démarches à l'échelle du territoire du bassin versant de la ria d'Étel, répondant à des enjeux liés à la problématique de la qualité de l'eau et des milieux naturels. Les actions du syndicat concernent ainsi tout ou partie des communes suivantes : Baud, Belz, Brandérion, Brec'h, Camors, Erdeven, Étel, Kervignac, Landaul, Landévant, Languidic, Locoal-Mendon, Merlevenez, Nostang, Ploëmel, Plouhinec, Pluvigner et Sainte Hélène. Le Syndicat a pris le relais de la communauté de communes de la ria d'Étel, qui pilotait administrativement jusque fin 2006 les projets « eau et environnement » engagés sur le bassin versant.

Les missions du Syndicat mixte de la ria d'Étel :

- préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin,
- gérer et protéger les cours d'eau,
- mettre en valeur le patrimoine halieutique,
- développer des actions littorales par une gestion intégrée des zones côtières (GIZC),
- gérer le projet Natura 2000 « Ria d'Étel ».

Le Syndicat mixte est composé de quatre intercommunalités, regroupant les communes du bassin versant concernées par le projet : la Communauté de communes de la ria d'Étel, Auray communauté, la Communauté de communes Blavet – Bellevue - Océan (BBO) et la Communauté d'agglomération du pays de Lorient (CAP L'Orient).

Le syndicat dispose de 4 salariés à temps plein en 2010. Il est hébergé par la Communauté de communes de la ria d'Etel. La Communauté de Communes héberge également "informatiquement" le Syndicat mixte sur son site.

Source : Syndicat mixte de la Ria d'Etel, Contrat territorial du bassin versant de la ria d'Etel 2010-2012, <http://www.ria-etel.com/pages/FR/communaute-communes-ria-etel/bassin-versant.html>.

1.5.3 Le Syndicat Mixte Auray-Belz-Quiberon

Le syndicat AURAY – BELZ- QUIBERON – PLUVIGNER regroupe vingt quatre communes et trois communautés de communes du pays d'AURAY : Auray, Belz, Brec'h, Camors, Carnac, Crac'h, Erdeven, Etel, Hoëdic, Houat, Landaul, Landévant, La Trinité sur Mer, Locmariaquer, Local Mendon, Ploemel, Plouharnel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Quiberon, Sainte Anne d'Auray, Saint Philibert et Saint Pierre Quiberon – Auray Communauté, Communauté de communes de la Ria d'Etel, Communauté de communes des 3 rivières.

Celles-ci lui ont confié l'exercice de cinq missions qui sont :

- La production et la distribution de l'eau potable,
- La collecte, le traitement des eaux usées et le contrôle de fonctionnement des assainissements individuels,
- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- La mise en valeur du petit patrimoine bâti et mégalithique,
- L'exploitation d'un parc de loisirs dénommé « golf de ST LAURENT ».

Ce syndicat créé en 1948 avec pour seule compétence l'alimentation en eau potable exercée pour le compte de quatorze communes, couvre aujourd'hui la totalité des communes continentales du pays d'AURAY et s'étend jusqu'aux deux îles de HOUAT et d'HOEDIC.

Source : <http://www.sy-auray.fr/Le-Syndicat-Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner>

1.5.4 Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray

La Loi d'Orientation de l'Aménagement Durable du Territoire (dite loi Voynet ou LOADDT) du 25 juin 1999 fait du pays un véritable territoire de projet, fondé sur une volonté locale. Elle a aussi pour but d'instaurer une solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains. Le projet de pays vise à étendre les compétences et coopérations sur des territoires homogènes de développement et des populations plus grandes que les nombreuses intercommunalités. La Charte de Pays permet de fixer les enjeux et les objectifs du pays.

Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray représente les 28 communes du pays, au titre de la loi Voynet - LOADDT et également au titre du pays touristique. Le Syndicat Mixte s'appuie sur les acteurs locaux, associatifs et professionnels pour développer des actions en faveur d'un tourisme équilibré et durable. Parmi ses missions et activités :

- coordination de l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- mission "Pays touristique"
- Entreprises
- Nautisme en Baie de Quiberon
- Animation territoriale de Santé du Pays d'Auray (ATS), depuis le 1er Janvier 2009
- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) à destination des personnes âgées,
- Etudes variées et ingénierie : Diagnostic agricole, Plan vélo...
- aide aux porteurs de projet
- gestion du Fonds Européens pour la Pêche

Un Contrat de Pays est signé entre le pays et la région Bretagne.

Site internet : <http://www.pays-auray.com/>

La réforme des collectivités territoriales en cours souhaitée par l'état va entraîner des modifications de la structuration administrative à l'échelle du Pays d'Auray. L'année 2011 verra notamment les élus se prononcer sur leurs souhaits concernant la restructuration des collectivités au sein du Pays. Des échanges ont déjà débuté depuis début 2011 au sein du conseil municipal de Locoal-Mendon dans ce sens.

1. GENERALITES : En résumé, quelques points marquants

Atouts/points forts

- un conseil municipal des jeunes en émergence
- proximité et compétence de structures intercommunales

Faiblesses/points d'attention

- réforme des collectivités territoriales, restructuration des collectivités sur le pays et réorganisation des attributions des compétences
- aides financières des communes en baisse régulière.

2. CARACTERISATION DE LA POPULATION

2.1 Evolution de la population

Tableau 2 : Evolution de la population de Locoal-Mendon de 1968 à 2007

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2007 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Population | 1 750 | 1 665 | 1 881 | 2 080 | 2 178 | 3 033 |
| Densité moyenne (hab/km ²) | 43,8 | 41,7 | 47,1 | 52,0 | 54,5 | 75,9 |

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Cette évolution est surtout marquée par un gain important de population de 1999 à 2007, de plus de 800 habitants. Après un léger déclin à la fin de années 1960, la population n'a cessé depuis d'augmenter. La densité de population de la commune a progressé, mais reste inférieure à la densité nationale.

2.2 Taux démographiques

L'évolution de la population est marquée par deux phénomènes conjugués :

- Le solde naturel (ou accroissement naturel) : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur un territoire,
- Le solde migratoire : différence entre les arrivées (ou entrées) et les départs (ou sorties) d'habitants d'un territoire donne.

Tableau 3 : évolution des soldes de population à Locoal-Mendon entre 1968 et 2007

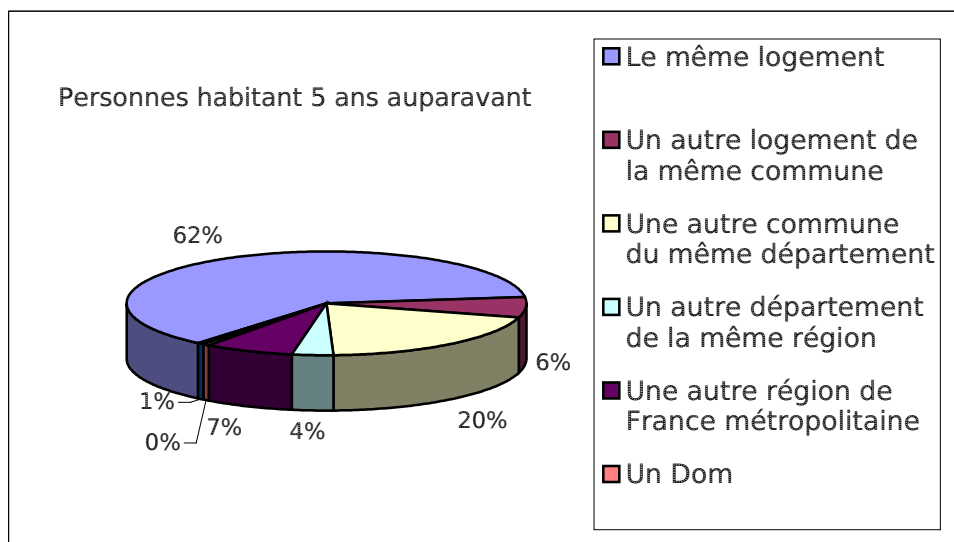
| | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2007 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | -0,7 | +1,7 | +1,3 | +0,5 | +4,2 |
| - due au solde naturel en % | +0,4 | -0,2 | +0,1 | +0,2 | +0,7 |
| - due au solde apparent des entrées sorties en % | -1,1 | +2,0 | +1,1 | +0,3 | +3,5 |
| Taux de natalité en ‰ | 18,8 | 10,5 | 12,2 | 10,8 | 15,3 |
| Taux de mortalité en ‰ | 14,6 | 12,6 | 10,8 | 8,5 | 7,9 |

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales - État civil.

Il apparaît que l'augmentation de la population depuis 1975 est due plus au solde migratoire qu'au solde naturel. La commune présente tout de même un solde naturel positif, un taux de natalité supérieur à la moyenne nationale, et un taux de mortalité inférieur à la moyenne nationale. La population se rajeunit donc.

La population augmente surtout grâce aux « nouveaux arrivants », avec une progression sensible de 1999 à 2007 (+ 3.5%).

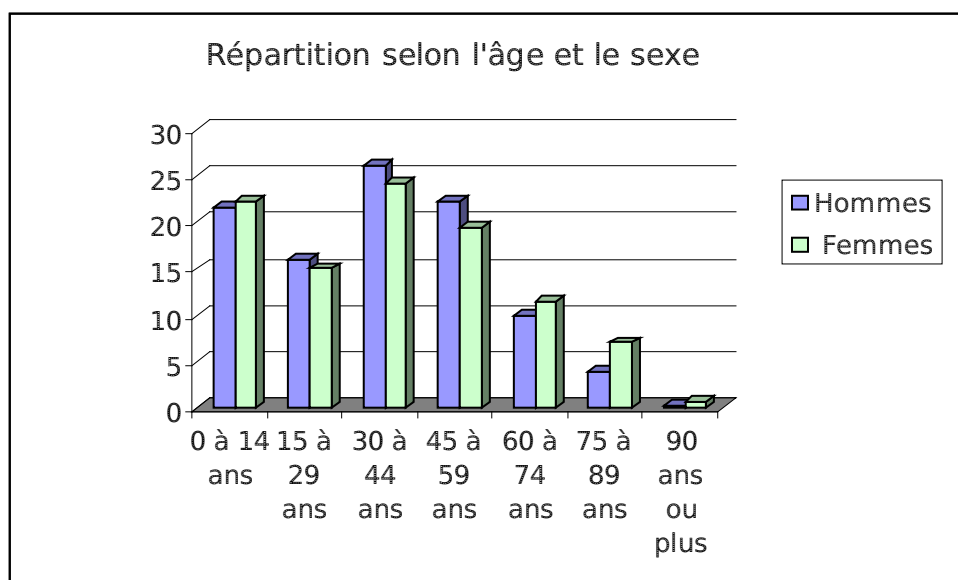
Graphique 1 : Répartition de la population selon l'ancienneté dans le logement, et la provenance



Locoal-Mendon se place dans la moyenne nationale concernant la mobilité résidentielle à 5 ans, avec une tendance au développement de l'accueil de personnes venant d'autres communes du Morbihan.

2.3 Structure de la population

Tableau 4 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe (2007)



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

La commune présente une structure de population globalement dans la moyenne nationale, avec cependant une proportion des personnes de plus de 65 ans inférieure à la moyenne française. La commune se stabilise, elle n'est pas vieillissante. La part des plus de 60 ans a d'ailleurs diminué entre 1999 et 2007.

2.4 Les logements

NB : voir en complément la partie 5. concernant l'urbanisme et l'habitat.

2.4.1 Données et tendances communales

Tableau 5 : Catégories et types de logements de Locoal-Mendon

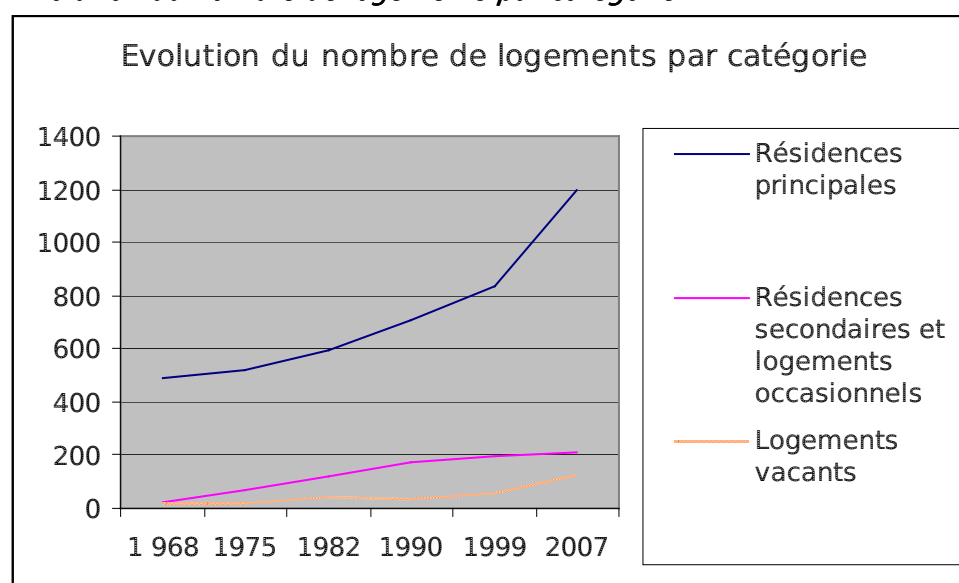
| | 2007 | % | 1999 | % |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 1 544 | 100,0 | 1 089 | 100,0 |
| Résidences principales | 1 198 | 77,6 | 837 | 76,9 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 214 | 13,9 | 195 | 17,9 |
| Logements vacants | 131 | 8,5 | 57 | 5,2 |
| Maisons | 1 425 | 92,3 | 1 019 | 93,6 |
| Appartements | 108 | 7,0 | 36 | 3,3 |

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

En matière de logement, les faits marquants à noter sur la commune sont :

- une très forte représentation des maisons par rapport aux appartements.
- un taux de logements vacants légèrement supérieur, en 2007, à la moyenne nationale, et en augmentation.
- un taux de résidences secondaires inférieur au taux moyen de la communauté de communes de la Ria d'Étel.
- le nombre moyen de pièces des logements augmente, passant de 4.4 en 1999 à 4.6 en 2007, taux supérieur à la moyenne nationale.
- en 2007, 77.1% des résidences principales possédaient au moins 4 pièces, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale.
- en 2007, 79.7% des résidences principales hébergent des propriétaires, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale (57.4%). A Locoal-Mendon, 18.8% des résidences principales sont occupées par des locataires, et 1.5% sont des logements gratuits.

Graphique 2 : Evolution du nombre de logements par catégorie



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales, ADIL Morbihan

On constate une relative stagnation des constructions de résidences secondaires ces dernières années. Le développement des résidences principales est quant à lui très marqué, et est le plus important de la communauté de communes.

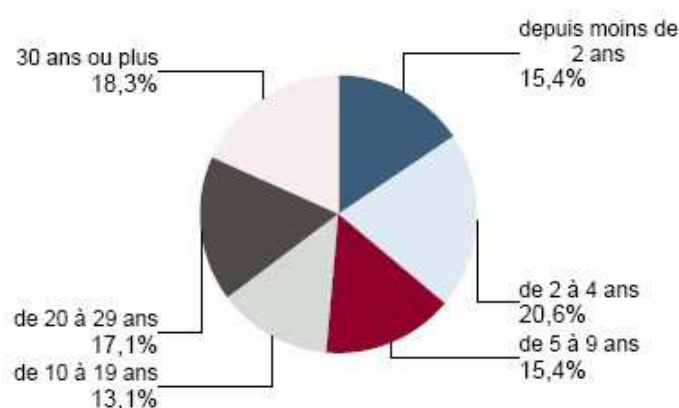
Au sein de la communauté de communes, c'est à Locoal-Mendon que le nombre de logements totaux, et de logements individuels, a le plus augmenté de 1999 à 2007 (*Source ADIL 56*). Par ailleurs, le nombre de permis de construire délivrés était de 46 en 2006, de 45 en 2007, de 25 en 2008.

Tableau 6 : Prix moyens des locations de la commune

| Catégorie | | Prix moyen | Remarque |
|------------------|---|------------|---|
| Au 01/01/2008 | Loyer appartement T3 (mensuel hors charges) | 476 € | Prix moyen le plus bas de la communauté de communes |
| | Loyer maison T3 (mensuel hors charges) | 550 € | |

Source : ADIL 56.

Graphique 3 : Ancienneté d'emménagement dans les foyers



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

A Locoal-Mendon, la part des ménages occupant leur logement depuis plus de 10 ans (48.6%) est dans la moyenne nationale.

Tableau 7 : Les logements sociaux de la commune

| Bailleur | ADRESSE | Individuels | Collectifs | TOTAL |
|-----------------------|--------------------------|-------------|------------|-----------|
| CCAS de LOCOAL MENDON | le Bourg | 0 | 3 | 3 |
| | Ancien couvent | 0 | 6 | 6 |
| | le Bourg | 0 | 6 | 6 |
| | le Bourg | 0 | 9 | 9 |
| | LES CHAMPS DE KERGARNEC | 3 | 0 | 3 |
| | Les Cottages de Kerganec | 0 | 33 | 33 |
| Total commune | | | | 60 |

Source : Mairie de Locoal-Mendon

2.4.2 Organismes d'aide au logement

* L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 56

Le réseau de l'ADIL offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux ainsi que des informations sur le marché de l'habitat. Il est conventionné par le ministère chargé du logement.

* CIL ATLANTIQUE

Le groupe CIL ATLANTIQUE propose plusieurs prestations liées au logement :

AVANCE LOCA-PASS

Le CIL ATLANTIQUE avance la caution prévue par un contrat de location. Les fonds peuvent également être versés directement au bailleur. Après un différé de 3 mois, cette avance est remboursable sous forme de prêt à 0% en 36 mensualités maximum. Tout locataire du parc privé ou social peut en bénéficier.

GARANTIE LOCA-PASS

Le CIL ATLANTIQUE se porte garant des loyers et charges pendant toute la durée du bail à hauteur de 18 mois d'impayés, pour les locataires rencontrant des difficultés financières passagères.

Les salariés du secteur privé non agricole, les jeunes en recherche ou situation de 1er emploi, les étudiants boursier peuvent en bénéficier.

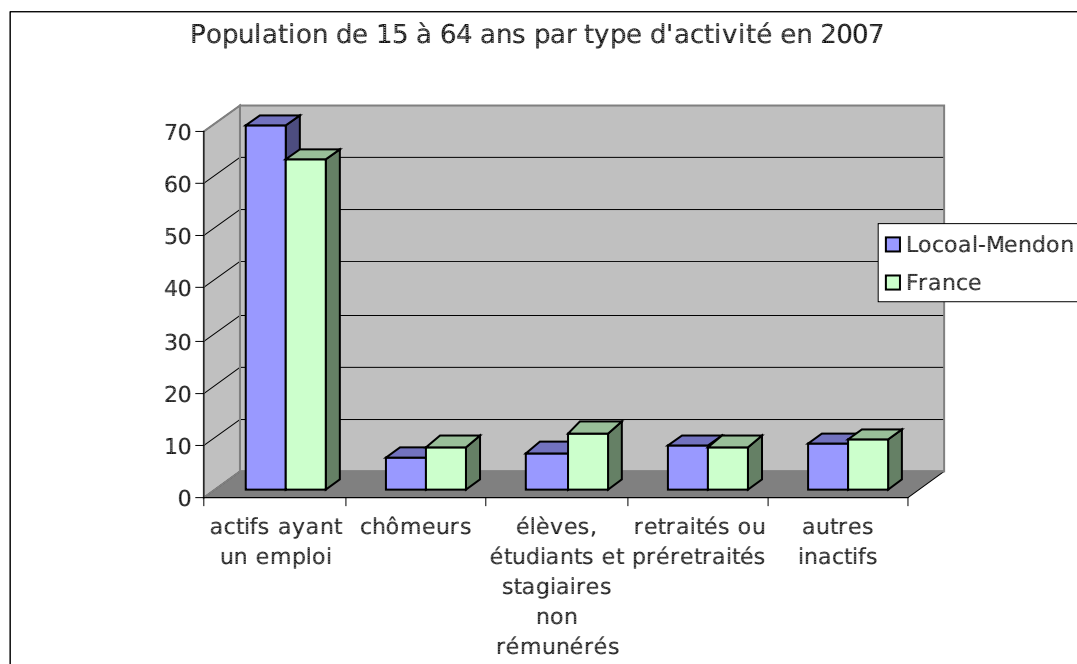
PASS-FONCIER : achat différé d'un terrain, après construction, sous certaines conditions.

La commune de Locoal-Mendon a adhéré à ce nouveau dispositif. Ses avantages: une TVA à 5,5% au lieu de 19,6%, un taux d'endettement maîtrisé, une double sécurisation en cas d'impayés, la possibilité de devenir propriétaire à tout moment.

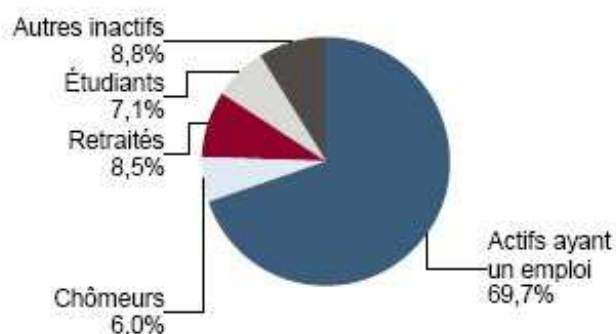
Source : cf <http://www.locoal-mendon.fr/logement-p-40.html>

2.5 Emploi

Graphique 4 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2007 (%)



Sources : Insee, RP2007 exploitation principale.



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Du point de vue de l'emploi, la commune montre une situation relativement satisfaisante. Le nombre d'actifs ayant un emploi est élevé, et le nombre de chômeurs est inférieur à la moyenne nationale. La commune est peu concernée par la saisonnalité de l'emploi que connaissent pourtant beaucoup de communes littorales voisines, du fait de la prédominance de leur activité touristique. Ceci permet à Locoal-Mendon de ne pas connaître les forts taux de chômage que certaines de ces communes présentent.

Tableau 8 : Chômage en 2007 (au sens du recensement) des 15 à 64 ans de la commune

| | 2007 | | 1999 | |
|------------------------------------|---------------|--------|---------------|--------|
| | Locoal-Mendon | France | Locoal-Mendon | France |
| Taux de chômage | 7.9 % | 11.5 % | 11,7 % | 13.5 % |
| Taux de chômage des hommes | 5.8 % | 10.2 % | 9.6 % | 11.6 % |
| Taux de chômage des femmes | 10.3 % | 12.9 % | 14.3 % | 15.7 % |
| Part des femmes parmi les chômeurs | 61.6 % | 53.3 % | 44,8 % | 53.5 % |

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

NB : Le taux de chômage selon l'INSEE = pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.

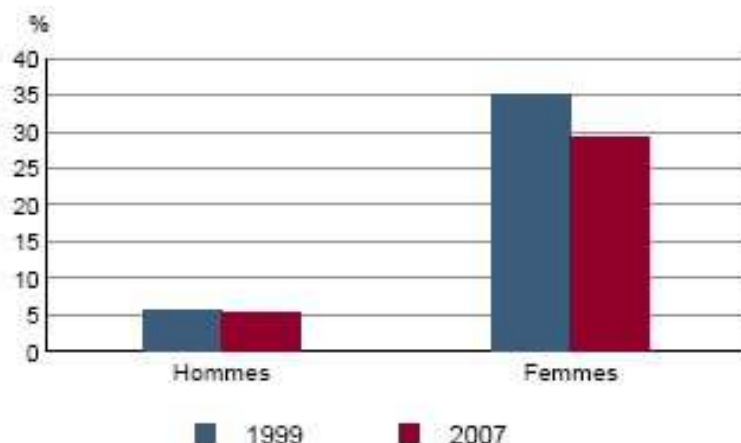
Ces chiffres montrent une situation tout à fait favorable de la commune. Le taux de chômage, qui était déjà inférieur à la moyenne nationale en 1999, a baissé de 1999 à 2007.

La zone d'emploi du Pays d'Auray se caractérise en effet par un réel dynamisme en terme de création d'emplois. Selon une récente étude de l'INSEE, le Pays d'Auray serait la troisième zone d'emploi de Bretagne en terme d'attractivité économique (*diagnostic socio-économique du Pays d'Auray, 2009*).

En 2007 à Locoal-Mendon, la part des salariés dans l'ensemble des actifs ayant un emploi est légèrement inférieure à la moyenne nationale : elle est de 78.9% alors que la moyenne nationale est de 88.1%.

Le taux de travail à temps partiel est plus élevé que le taux moyen national, et concerne surtout les femmes :

Tableau 9 : Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Enfin, il est intéressant de noter la baisse de l'indicateur de concentration d'emploi : cet indice, égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone, est passé de 62.9 en 1999 à 58.9 en 2007. Il témoigne de l'accroissement de la distance moyenne entre le logement des travailleurs et leur lieu d'activité ; les bassins de Vannes et Lorient attirant de plus en plus de travailleurs.

* Organismes dédiés à l'emploi

Source : <http://www.locoal-mendon.fr/emploi-p-93.html>

Outre le Pôle emploi, les habitants à la recherche d'un emploi bénéficient des services de plusieurs organismes :

- Mission locale

La Mission locale s'adresse à tous jeunes de 16 à 26 ans résidant sur la pays d'Auray, qui sont sortis du système scolaire et cherchent un emploi ou une formation.

Des services variés et adaptés pour favoriser l'autonomie et l'insertion professionnels :

- Consultations d'offres d'emploi, de contrats d'apprentissage,
- Espace documentation en libre accès,
- Atelier de recherche emploi : rédaction de CV, lettre de motivation, préparation des entretiens d'embauche,
- Service santé : bilan de santé, prévention, mutuelle jeunes pour le remboursement complémentaire de frais médicaux,
- Service logement : aides dans les démarches, estimation des droits, financement du dépôt de garantie,
- Service transport : prêt de cyclomoteurs, atelier auto-école,
- Sport, culture, loisirs : aides financières pour la pratique d'une activité dans une association, pour un projet de vacances.

- Pôle mobilité

Le pôle Mobilité a été créé pour favoriser la mobilité des personnes en insertion professionnelle sur le Pays d'Auray. Leurs services ont pour but d'aider à établir ou à regagner une autonomie dans le cadre des démarches professionnelles. Les services proposés :

- accompagnement et information sur les aides et les transports existants,
- accompagnement à la recherche de covoiturage sur le Pays d'Auray (inscription site de covoiturage...)
- location de deux roues (service limité à un mois, renouvelable deux fois).

- Services Emplois Familiaux

Depuis 1992, SEF offre ses services dans le ménage et le repassage, l'aide à la personne, la garde de nuit, le petit entretien de jardin, la garde d'enfant et le soutien scolaire.

Cet emploi est familial à double titre : le travail se déroule au domicile des particuliers ; un service rendu qui permet aux familles de goûter un peu plus de confort quotidien ; le travail ainsi offert permet à une autre famille d'améliorer sa vie économique.

Sur un simple appel téléphonique à Service Emplois Familiaux, il est facile de se faire aider et d'ajouter un peu de confort dans sa vie. De plus, S.E.F. étant employeur, bulletin de salaire et déclarations sociales sont à sa charge. Outre ces avantages, la moitié du montant engagé est déductible des impôts et il est possible de régler avec les Chèques Domicile (ou Tickets Services Domicile ou encore Tickets Emploi services) ou Chèque Emplois Service Universel.

- la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays d'Auray

Association qui fédère les collectivités territoriales, les partenaires publics et privés du service public de l'emploi et les partenaires privés pour assurer la convergence des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle au sein du territoire. Les missions de la maison de l'emploi et de la formation professionnelle du Pays d'Auray s'articulent autour de 4 axes :

- la connaissance et l'observation du territoire,
- les services du retour à l'emploi,
- le développement de l'emploi et des services aux entreprises,
- la formation professionnelle.

La Maison de l'emploi propose un service dédié à l'emploi saisonnier sur le Pays : <http://www.espace-saisonnier.fr>.

2.6 Revenus et niveaux de vie

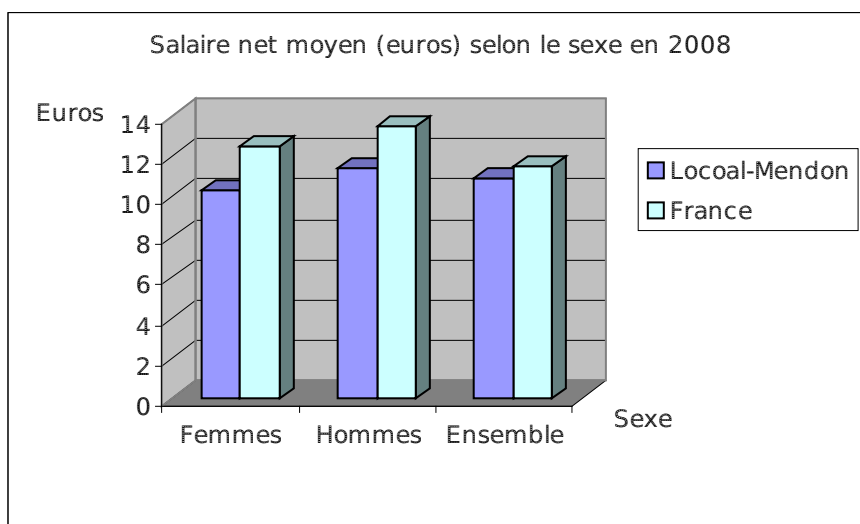
Tableau 10 : Impôt sur le revenu des foyers fiscaux (2007)

| | Locoal-Mendon | France |
|------------------------------------|---------------|--------|
| Ensemble des foyers fiscaux | | |
| Revenu net imposable moyen (Euros) | 22146 | 22743 |
| Impôt moyen (Euros) | 751 | 1357 |
| Foyers fiscaux imposés | | |
| Proportion (%) | 52 | 54.8 |
| Revenu net imposable moyen (Euros) | 32783 | 33885 |
| Impôt moyen (Euros) | 1444 | 2479 |
| Foyers fiscaux non imposés | | |
| Proportion (%) | 48 | 45.2 |
| Revenu net imposable moyen (Euros) | 8448 | 9262 |

Source : DGI, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

La commune de Locoal-Mendon présente des revenus moyens légèrement inférieurs à la moyenne nationale. En 2008, la part des ménages fiscaux imposés sur la commune était de 49.7%.

Graphique 5 : Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2008



Source : Insee, DADS - Fichier Salariés au lieu de résidence.

Les revenus sont plus faibles à Locoal-Mendon que la moyenne française. Conformément à la tendance française, le revenu horaire moyen des femmes, à catégorie socioprofessionnelle identique, est inférieur à celui des hommes.

2. CARACTERISATION DE LA POPULATION : En résumé, quelques points marquants

Atouts/points forts

- une démographie dynamique
- une population se rajeunissant
- l'accueil de populations extérieures
- une situation relativement satisfaisante du point de vue de l'emploi.

Faiblesses/points d'attention

- une pression démographique croissante
- un rythme de construction marqué ces dernières années
- une concentration de l'emploi en baisse.

3. JEUNESSE, VIE DE LA COMMUNE ET ACTIVITES ASSOCIATIVES

3.1 Enfance, jeunesse et formation

3.1.1 Petite enfance

La commune possède un Relais Parents Assistantes Maternelles, nommé «Petite Planète».

Le relais est un espace d'information, d'échange et d'écoute pour les parents, futurs parents, les assistantes maternelles agréées et les candidates à l'agrément.

- Il a pour but d'aider les parents dans leur recherche d'assistante maternelle et de les renseigner sur les démarches administratives et financières liées à leur statut d'employeur.
- Il informe également les assistantes maternelles agréées sur leurs droits et l'exercice de leur profession.
- Il permet une mise en relation avec les parents qui sont en recherche d'une assistante maternelle.

Le relais propose également aux assistantes maternelles et aux enfants, des matinées d'éveil sur différents thèmes : psychomotricité, éveil musical, manipulation de graines, arts plastiques, « bébés lecteurs », spectacles divers, etc.

A noter enfin l'existence d'une halte-garderie mobile sur la commune.

Source : site internet de la mairie de Locoal-Mendon.

3.1.2 Les écoles

La commune possède deux écoles. Les cinq dernières années, les effectifs sont restés globalement stables et varient entre 400 et 420 élèves scolarisés sur la commune.

* L'école Hugues Aufray, école publique élémentaire.

Cette école comporte 8 classes : soit 3 classes maternelles et 5 classes primaires (aucune classe mixte).

Huit enseignants, une personne en décharge de direction et quatre ATSEM (aides maternelles) en composent l'équipe. L'effectif de l'école se maintient chaque année à environ 200 - 210 élèves (pour l'année scolaire 2010/2011: 208).

L'école a déjà mis en œuvre plusieurs actions de développement :

- création d'un jardin d'école,
- nettoyage de la nature : abords de l'école et plages au mois de septembre,
- tri des déchets,

- collecte des bouchons,

D'autres actions sont en cours d'élaboration afin d'alimenter le futur projet d'école.

A noter les travaux récents concernant le chauffage : une pompe à chaleur a été installée en 2011. Par ailleurs, des travaux de construction d'une nouvelle salle vont être engagés, afin d'accueillir la sieste des enfants, et le Centre de loisirs.

La mairie propose un service de garderie, aux horaires large,s et qui rencontre un franc succès. 50 à 80 enfants bénéficient de ce service, dont les horaires d'accueil sont :

- de 7h30 à 8h50 le matin
- de 16h30 à 19h le soir.

* L'école Notre-Dame des Fleurs, école privée élémentaire avec classe pré-élémentaire

L'effectif de l'école se maintient également chaque année à environ 200 - 210 élèves.

L'école est en démarche Eco-école : programme international d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'EEDD dans les enseignements.

L'école propose une filière bilingue permettant aux enfants d'apprendre le breton dès la maternelle et l'anglais à partir de la moyenne section.

Les échanges entre les deux écoles sont fournis, elles sont d'ailleurs à l'origine du carnaval en commun.

Restaurant scolaire

A l'origine, les élus de la commune ont souhaité gérer le restaurant en régie municipale. Ce choix permet de maîtriser plus facilement la composition et l'approvisionnement, et autorise donc une dynamique actuelle de recherche de produits issus de l'agriculture biologique et de produits locaux.

310 à 320 enfants fréquentent le restaurant scolaire le midi. 4 services sont assurés :

- 11h45 : maternelles et grandes sections,
- 12h : CP des deux écoles,
- 12h20 : CE2 et CM2,
- 12h40 : CE1 et CM1.

Les horaires des services des CE et des CEM changent mensuellement.

Les élèves plus âgés ont la possibilité d'être scolarisés au sein des collèges d'Etel, Brec'h, Carnac ou Auray ; et des lycées de Ste Anne-d'Auray ou d'Auray.

Tableau 11 : Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2007 – commune de Locoal-Mendon

| | Ensemble | Population scolarisée | Part de la population scolarisée en % | | |
|----------------|----------|-----------------------|---------------------------------------|--------|--------|
| | | | Ensemble | Hommes | Femmes |
| 2 à 5 ans | 208 | 186 | 89,4 | 90,3 | 88,7 |
| 6 à 14 ans | 355 | 353 | 99,4 | 98,8 | 100,0 |
| 15 à 17 ans | 106 | 105 | 99,0 | 98,1 | 100,0 |
| 18 à 24 ans | 179 | 70 | 39,1 | 41,8 | 35,6 |
| 25 à 29 ans | 185 | 2 | 1,1 | 0,0 | 2,0 |
| 30 ans ou plus | 1 898 | 8 | 0,4 | 0,3 | 0,5 |

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Le taux de scolarisation des personnes de 18 ans et plus est de 40.6 % à Locoal-Mendon ; or la moyenne nationale de ce taux est de 59.9%. Les jeunes de Locoal-Mendon rentrent ainsi plus rapidement sur le marché du travail que la moyenne nationale.

3.1.3 Jeunesse

La commune possède un service jeunesse qui coordonne un centre de loisir sans hébergement, au sein des locaux de l'école Hugues Aufray. Deux agents de la mairie travaillent à plein temps au CLSH, aidées d'animateurs et d'animatrices temporaires.

Les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans se voient ainsi proposer des activités à la journée ou à la demi-journée tous les mercredis hors vacances scolaires, et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

Les activités sont très variées, et le projet pédagogique du CLSH est centré sur l'objectif principal de sensibilisation au respect.

Au sein des activités, des sorties à l'extérieur sont souvent proposées. Le public adolescent y est moins représenté : les jeunes ayant plus de 12 ans fréquentent plus les activités de la commune d'Etel.

En matière d'environnement, le Centre a mis en œuvre différentes actions

- tri des déchets,
- utilisation de papier issu uniquement de récupération,
- sensibilisation à l'écocitoyenneté au cours de l'été 2010.

L'équipe souhaiterait éventuellement travailler sur la question de l'environnement et/ou du développement durable en en faisant le fil rouge d'une future semaine d'accueil de vacances.

Enfin, Les jeunes peuvent bénéficier des activités proposées par la grande diversité d'associations de la commune : musique, chant, sport, arts, nature... voir le point 3.3 sur les associations.

3.1.4 Diplômes et formations

Tableau 12 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2007

| | Ensemble | Hommes | Femmes |
|--|----------|--------|--------|
| Population non scolarisée de 15 ans ou plus | 2 182 | 1 060 | 1 122 |
| Part des titulaires en % : | | | |
| - d'aucun diplôme | 12,0 | 10,3 | 13,6 |
| - du certificat d'études primaires | 11,6 | 8,7 | 14,4 |
| - du BEPC, brevet des collèges | 5,0 | 3,8 | 6,2 |
| - d'un CAP ou d'un BEP | 30,2 | 37,6 | 23,2 |
| - d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel | 17,3 | 17,2 | 17,4 |
| - d'un diplôme de niveau bac + 2 | 15,0 | 13,4 | 16,6 |
| - d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2 | 8,8 | 9,0 | 8,7 |

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

En 2007, la part de la population de la commune titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur au baccalauréat à Locoal-Mendon est de 41.1 %, taux supérieur au taux national qui est de 38.2 %.

3.2 Un Agenda 21 communal

Par délibération du 1^{er} février 2010, le conseil municipal de Locoal-Mendon a pris la décision de s'engager en faveur du développement durable sur la base des enjeux définis lors du sommet de la Terre à Rio, en 1992, et d'entamer une démarche d'agenda 21, c'est-à-dire, un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle

Les objectifs initiaux de la mairie étaient les suivants :

- appliquer le développement durable de façon transversale,
- agir sur le fonctionnement de la mairie et agir sur le territoire,
- penser global mais agir local,

- agir sur le long terme,
- se baser sur des actions concrètes,
- associer les habitants et les acteurs locaux, favoriser les démarches participatives.

La commune a souhaité être accompagnée d'un partenaire afin d'élaborer et de mettre en œuvre l'agenda 21. Le prestataire choisi est le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Belle-Ile-en-Mer.

Le souhait de la municipalité est d'agir aussi bien sur le fonctionnement interne de la municipalité (Agenda 21 interne) que sur l'ensemble du territoire avec ses acteurs (Agenda 21 externe).

La première phase s'est déroulée sur l'année 2010, et a permis :

- de créer un comité de pilotage, groupe composite (élus, citoyens, associations, entreprises) chargé du suivi de l'élaboration et de l'application de l'Agenda 21,
- de développer la sensibilisation des élus et des agents de la commune au développement durable grâce à des sessions de co-formation et d'échanges,
- d'informer et de mobiliser les acteurs de la commune grâce à une réunion par type de public : associations, entreprises, citoyens,
- de définir des premiers thèmes importants pour l'action future en matière de développement durable sur la commune,
- de définir trois thématiques prioritaires pour la première phase de l'Agenda 21 interne : l'alimentation à la cantine, les achats de la mairie, et l'eau-énergie.

Le souhait de la municipalité est bien entendu de placer son action sur le long terme ; aussi la première phase de l'agenda 21 élaboré concernera au moins la période 2010 – 2020.

3.3 Le tissu associatif

La vie associative est dense sur la commune. On répertorie 38 associations, représentant environ 1300 adhérents, chiffre très élevé pour une population d'environ 3000 personnes.

Tableau 13 : Liste des associations implantées sur la commune de Locol-Mendon

| Catégorie | Nom | Responsable |
|-----------|--|--------------------------|
| Sport | BADMINTON | Laurent BOURBIGOT |
| | HERMINE FOOTBALL | Christophe MARTELOT |
| | GYMNASTIQUE | Véronique JOSSET |
| | FLECHETTES | Mickaël DELERUE |
| | TENNIS | Annick LE FLOCH |
| | HANDBALL | Anne Laure LE PORT |
| | JUDO | William FLEURY |
| | FLECHETTES ELECTRONIQUES | Sylviane ROUSSEL |
| | WULLONGMEN | Arnaud LE GAL |
| | DANSE CLASSIQUE "BALLERINE" | Guilayne JEGOUSSE |
| Culture | BAGAD RONSED MOR | Brigitte EVANNO |
| | EMLM (Ensemble Musicale de Locol-Mendon) Troupe Tambouille et Cie | Nicolas DEBETHUNE |
| | COMITÉ DE JUMELAGE | Annie HUCHET |
| | ZYGOTROUPE | Yann LE GRAS |
| | CERCLE CELTIQUE | Anne Marie GUEHENEC |
| | DANSERION | Geneviève LE BUHÉ |
| | ART LOCMEN | Annie HUCHET |
| | CETADIR | Anne Marie TORTELLIER |
| | Ar VAMMEN | Michel GUILLO |
| | CETAVOIR | Daniel LE GALLIC |
| | Entre Guillemets (Théâtre) | Karine BELLEC |
| | L'Usine à Canards | Patrick PERREIRA |
| | AWATA | Jean Yves CADUDAL |
| | SALA'MENDE | Jean Pierre BAYON |
| | AN AVORIZ | Jean Pierre JACOB |
| | HOARI | Emmanuelle LE GUENNEC |
| | ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE LA RIA | www.clcb.thebigdive.net |

| | | |
|---------------|---|----------------------|
| Divers | UNACITA | Gilbert QUELLEC |
| | Amicale des Anciens et Retraités | Armelle BELZ |
| | Comité des Fêtes de Locoal | Pascale LE GLEUHER |
| | Société Communale de Chasse | René LE SÉNÉCHAL |
| | Société de Chasse de Rosmarian | Philippe LE BOULAIRE |
| | Société de Chasse du Moustoir | Gilbert QUELLEC |
| | Société de Chasse de Kervidon | Julien LE BAYON |
| | A.S.L.M.E. | Hubert AUDIC |
| | LE DOREN | Jean JOUANNIC |
| | P.E.R.S.S.E. | Philippe WAQUET |
| | Assistantes Maternelles "La petite récré" | Patricia COUPRY |

Source : site internet de la mairie.

3.4 Les événementiels et les festivités

L'animation et la vie festive sont assez développées sur la commune. Le dynamisme des associations locales et la part élevée des habitants étant adhérents aux associations expliquent le portage de nombreuses animations annuelles.

L'annexe 2 présente le calendrier des fêtes recensant les évènements majeurs de l'année 2011.

3. JEUNESSE, VIE DE LA COMMUNE ET ACTIVITES ASSOCIATIVES : En résumé, quelques points marquants

Atouts/points forts

- des structures d'accueil, d'éducation et d'accompagnement des enfants et des jeunes en nombre, et de qualité
- un milieu associatif très présent, développant une offre riche d'animation locale
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une démarche transversale de développement durable, par l'outil Agenda 21
- un niveau de diplômés assez élevé.

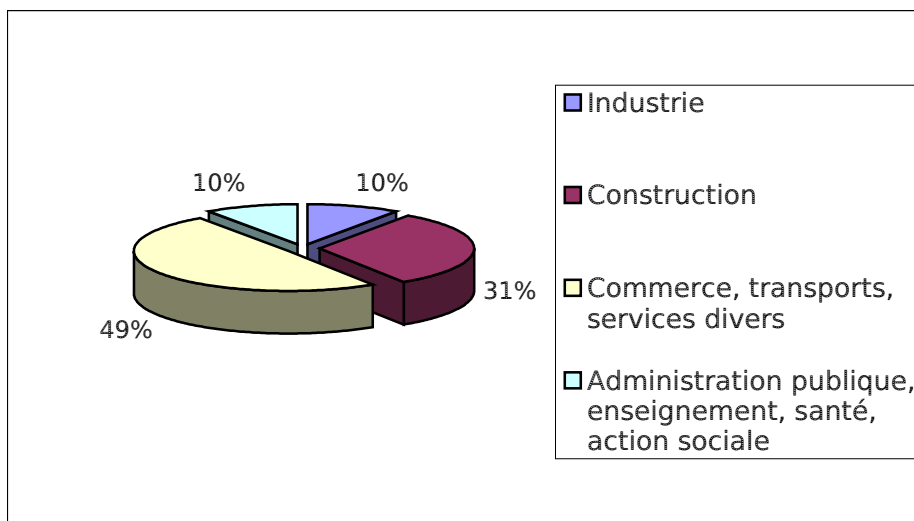
Faiblesses/points d'attention

- une certaine érosion de la cohésion sociale et du bénévolat
- la nécessité de développer l'éducation de tous au développement durable et au civisme.

4. ACTIVITES ECONOMIQUES

4.1 Généralités

Graphique 6 : Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2009

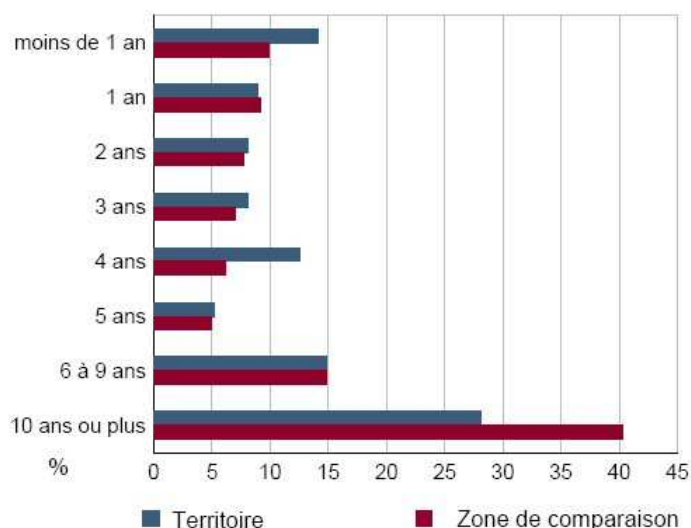


Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : Insee, REE (Sirène).

Il faut noter ici le très fort taux des entreprises de la construction (31%) au regard du taux morbihannais (16.3%). Cela représente 24% des salariés de la commune ; l'industrie quant à elle représente 43.1% des salariés. Enfin le taux de création d'entreprises dans le secteur de la construction (19%) est supérieur à la moyenne morbihannaise (14.9%).

Plus globalement sur le Pays d'Auray : en cohérence avec la géographie du territoire, son organisation et son armature urbaine, l'économie du Pays d'Auray est majoritairement « résidentielle », c'est-à-dire marquée par la prédominance d'activités destinées à la population : activités tertiaires, en lien avec le tourisme, services à la personne, mais également services aux entreprises...

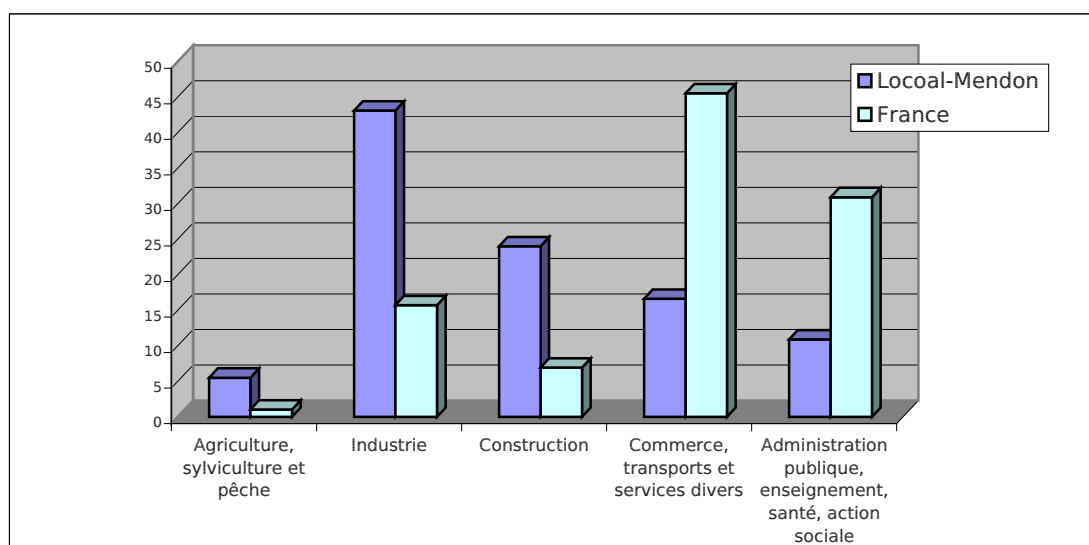
Graphique 7 : Age des entreprises de Locoal-Mendon au 1er janvier 2009



Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).

Il faut souligner un âge des entreprises inférieur à la moyenne nationale. A Locoal-Mendon, 57% des entreprises ont au maximum 6 ans, alors que ce taux est de 45% à l'échelle du Morbihan. Il semblerait donc qu'il y ait un taux assez important de renouvellement des entreprises sur la commune.

Tableau 14 : Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2008



Champ : ensemble des activités. Source : Insee, CLAP.

Les disparités de répartition de l'emploi salarié entre la commune et la moyenne nationale sont très fortes. Les principaux traits marquants sont :

- une bonne représentation des actifs primaires (agriculture et ostréiculture)
- une très forte part (43.1%) des salariés de la commune travaillent dans l'industrie. Ceci est dû à la présence de grandes entreprises comme Kerlys.
- la part des postes salariés dédiés à la construction est plus de trois fois supérieure à la moyenne nationale.
- un déséquilibre de la répartition jouant en défaveur du commerce et de l'administration et de la fonction publique.

4.2 Les commerces

** Tableau 15 : Les commerces de Locoal-Mendon*

| Activité | Nom |
|--|---|
| Antiquité – Brocante | GUI'ART |
| Bar | Le Central, Sylviane ROUSSEL |
| | Bar / Tabac Le Dundee, Yvonig GOUELLO |
| Boulangerie / Pâtisserie | Bruno NAEL |
| Chapeaux sur mesure | "Elles n'en font qu'à leur tête", Anne JANTEL |
| Coiffure | A domicile, Sylvie THOMAS |
| | L'Atelier de Stéphanie |
| | Lydie Coiffure |
| Crêperie | "La Locoaline », M et Mme Loïc LE FLOCH |
| | sur marché et à domicile, Anne GUILLO |
| Fleuriste | "Jardin secret", Lucie KERVAREC |
| Garage | Bernard JEHANNO |
| Location – Vente de véhicule | Princip'auto |
| Poissonnerie | Dominique LE GALLIC |
| Animations Mariages, soirées dansantes | SHAMROCK ANIMATION, Denis DERON |
| Supérette / Boucherie | "8 à Huit" |
| Vente à domicile | Stanhome et Kiotis, Angélique LE SÉNÉCHAL |

Source : site internet de la mairie.

Certaines personnes de la commune soulignent en la déplorant la tendance au départ d'un certain nombre de commerces du bourg de Mendon. Une part de l'explication de cette tendance réside dans le fait qu'un nombre important de personnes résidant sur la commune travaillent à l'extérieur, et ont tendance à effectuer leurs achats dans les communes de leur lieu de travail.

La municipalité témoigne tout de même d'une forte volonté de maintenir les commerces de proximité, et de ne pas revêtir qu'un aspect résidentiel (« cité dortoir »).

4.3 Les entreprises

Tableau 16 : Les entreprises implantées sur Locoal-Mendon

| Lieu | Activité | Nom |
|----------------|--------------------------------|-----------------------|
| Z.A de Kerlann | Conserverie de Légumes | KERLYS |
| ZA de Poulvern | Travaux Publics | BREIZH T. P |
| | Pont à Bascule | C. A. M. |
| | Négoce d'ardoises | CELT'ARDOISES |
| | Crêpes, Blinis | DÉLICES DU CHEF (LES) |
| | Stockage et Recyclage de pneus | E.T.P.U. |
| | Travaux Publics | GEORGES S.A. |
| | Plats cuisinés | MISTER PAELLA |

Source : site internet de la mairie.

4.4 Artisanat

Tableau 17 : Les artisans implantés sur la commune

| Activité | Nom |
|--|--|
| Agence Immobilière | LOCOAL MENDON IMMOBILIER |
| Auto Ecole | M. LE GLOUET Hervé |
| Carrelage | M. GUEHENEC Joël |
| | M. LE NORMAND Jean François |
| | M. LE SOUDER Michel (Idée Carrelage) |
| | M. PIGNOT Denis |
| Couverture, Zinguerie | M. JOUANNIC Gilles |
| | M. LE MAGUER Jean Paul |
| | Mme LE PENNEC Anne Marie |
| | M. LE PENNEC Frédéric (Couverture de la RIA) |
| | M. QUELLEC Jean Yves |
| | M. QUELLEC Joseph (Jo Couverture) |
| Développement d'applications pour Internet | M. STEPHANT Michel |
| | Bureau des Latitudes (M.LEMONNIER J.L) |
| Elagage d'arbres – Entretien de jardins | M. MACRON Bruno |
| Electricité | M. BOULARD / Olichet Thierry |
| | M. BRÉCHARD Laurent |
| | M. QUILLAY Bertrand |
| | M. RUESCH Stéphane |
| Expert Comptable | M. MAJOU Jean Maurice |
| Gardiennage | IPSOSS Sécurité Service |
| Horloger | Le Temps retrouvé - Georges Louis ABRIBAT |
| Informatique | M. BUHÉ Franck (A.C.V.) |
| Isolation | M. GRAUX Stéphane |
| Maçonnerie | M. GUILLEMOT Thierry (Ty Bric) |
| | M. GUIMARD Frédéric |
| | M. GUYONVARCH Thierry |
| | M. LE BAYON Daniel |
| | M. LE FLOCH Thierry |
| Maître d'œuvre | Mme BELZ Marie Pierre (M.P.B) |
| | M. DOUSSANG François |
| | M. LE BRIS Francis |
| Menuiserie | M. GICQUEL Hervé(A tous services habitat) |
| | M. JAFFRÉ Pierre |
| | M. PONTUS Gérald |
| Nettoyage | MR 56 - Menuiserie Rosnarho |
| | M. PICARDA Christophe (Clean Espace Ouest) |
| Paysagiste | M. DAIME Sébastien (Sébastien Jardins) |
| | JARDINS ET MAISON |
| | M. MOISAN Philippe (ACE Paysage) |
| Paysagiste, Maçonnerie, travaux divers | MM MALLET, LESCOB (Evasion Paysage) |
| Peinture, Décoration | M. GOUELLO Eugène |
| | M. LE BOULAIRE Paul |
| | M. ROUSSEAU Sébastien |
| | M. STEPHANT David |
| Plâtrerie | M. JACOB Bernard |
| | M. RIEUX Laurent |
| | M. RIEUX Lionel (Plâtrerie de la Ria) |
| | M. TRUBERT Thierry |
| | M. VALY Denis (Celtic Plâtrerie) |
| Plâtrerie- Carrelage | M. BEVEN Loïc |
| | M. CARADEC Maxine |
| | DANO Entreprise |
| Plomberie - Chauffage | M. CABELGUEN Jean Claude |
| | M. KERGUINAS Jean Luc |
| Poterie | M. DEWAR Richard |

| | |
|-------------------------------|--|
| Sécurité / Travail | M. GUEGAN Patrick |
| Taille de Pierres | M. GUEHO Patrick |
| Taxis | M. CARRÉ Fabien |
| | MME LE MAREC Rachel (Allo Mendon TAXI) |
| Terrassement - Assainissement | M. CAZABAN Gérard |
| Vitraux d'arts | M. LEFEUVRE Jean Claude |

Source : site internet de la mairie.

4.5 Tourisme

4.5.1 Généralités

L'activité reste relativement peu développée sur la commune, comparativement aux communes littorales limitrophes comme Erdevén par exemple.

Cependant la commune dispose d'importants atouts qui attirent une population de résidents secondaires, et qu'elle souhaiterait développer afin de renforcer l'offre éco-touristique, autour notamment de la randonnée, et de la valorisation de son petit patrimoine.

Ainsi, la commission « Patrimoine » s'emploie à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître ce patrimoine à travers différentes actions :

- mise en place de nouveaux sentiers et de nouveaux circuits sur la commune en lien avec le Conseil Général, avec les Chantiers Nature et Patrimoine et Chantiers des Mégalithes du Syndicat Mixte Auray, Belz, Quiberon
- acquisition de parcelles afin de rendre cohérents les sites patrimoniaux (exemple de Mané Bihan, le deuxième site de Mané er Hloh, avec Mané Bras).
- circuit de balade du Cleff vers Lescouet et Belz.
- ouverture d'un sentier entre le lavoir du bourg et la fontaine de la vierge et Lanitré.
- dégagement des abords du dolmen de Locqueltas

La commission « sentier-patrimoine » où l'association Ar Vammen et des personnes ressources sont associées, a également suggéré de mettre en place une signalétique pour les circuits.

Source : Mairie de Locoal-Mendon.

On se réfèrera à la partie 8. sur le patrimoine pour connaître le détail des nombreux éléments du patrimoine bâti et architectural de la commune.

Enfin, la commune se regroupe ponctuellement avec d'autres communes pour la réalisation de brochures : exemple : « *Cap sur la Rïa* ». Des guides de randonnée voient le jour, par exemple le guide « *Balade pittoresque autour du bourg de Mendon* ».

4.5.2 Etablissements touristiques

Tableau 18 : Les restaurants et hébergements touristiques implantés sur la commune

| Activité | Nom | Coordonnées |
|----------------------------|--|---|
| CAMPING | Camping de Lesvenant - Hervé DESOEUVRE | www.ferme-camping-equestre.com |
| Chambres et tables d'hôtes | L'arbre voyageur- Thierry LECUYER | www.larbrevoyageur.com |
| | Ty Puns | typuns-chambresdhotels.fr (Brigitte et Louis) |
| Chambres d'hôtes | La clef des champs - M. POISSON | www.chambresdelaria.com |
| | Mme HUCHET | |
| | Mme CHUITON | |
| Gîtes de France | 42 avenue Wilson - 56400 AURAY | www.gites-de-france-morbihan.com |

| | | |
|--|---|----------------|
| Gîtes non inscrits aux gîtes de France | GITES DE KERUZERH – Anne-Marie Tortellier | |
| | Eco-gîte du Coëdo – Mme M. Maudet | Ouverture 2011 |

Source : site internet de la mairie.

La commune possède un atout en matière de tourisme : certains propriétaires de gîtes passionnés gérant leurs établissements selon les principes de l'éco-responsabilité.

Parmi les compétences optionnelles de la Communauté de Communes de la Ria d'Étel figure la participation à la promotion touristique du territoire.

Enfin, le Pays d'Auray représente également le Pays touristique (depuis le 1^{er} janvier 2003, le pays d'Auray est labellisé « Pays touristique côtier »). Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray anime donc la mission de Pays touristique. Dans ce cadre il a fait réaliser un diagnostic de l'activité touristique en 2003-2004 par le cabinet SOMIVAL. Celui-ci a débouché ensuite sur une réflexion sur la stratégie de développement touristique du territoire avec les partenaires locaux.

4.6 Agriculture

4.6.1 Données générales

* En 2011, on dénombre

- 17 exploitations agricoles individuelles
- 7 exploitations en Groupement Agricole d'Exploitation en Commune (GAEC) de 2 personnes

Soit 31 actifs au total. Il faut noter que le nombre d'exploitations professionnelles en 2000 était de 40 selon le recensement général agricole (63 en 1988). Comme sur d'autres territoires, le nombre de fermes diminue à Locoal-Mendon.

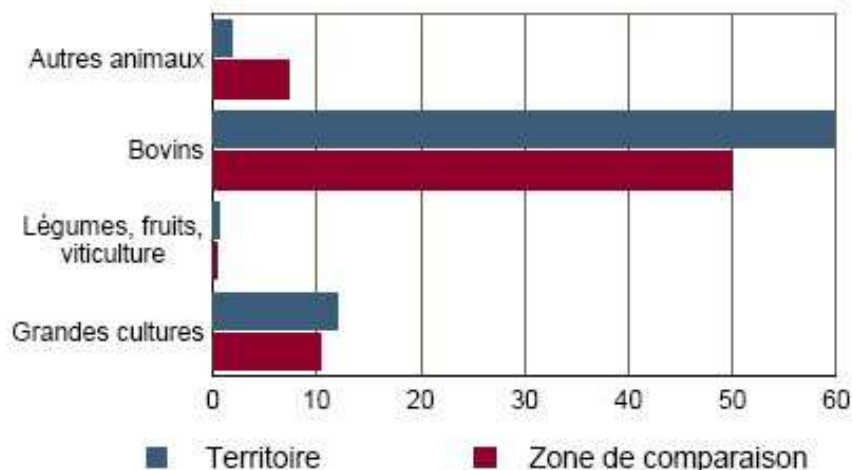
Par rapport à la moyenne morbihannaise, les agriculteurs de la commune sont assez jeunes.

* Les types de production

- pour les agriculteurs à titre principal :
 - o lait : 16 exploitations
 - o porc : 2
 - o porc + pommes à cidre : 1
 - o légumes : 3
 - o volailles et pommes : 1
 - o autres : 2.
- pour les agriculteurs doubles-actifs (ayant une autre activité):
 - o viande : 3
 - o cultures : 2
 - o autres : 1.

* La surface agricole

Graphique 8 : Répartition de la SAU selon les principales orientations technico-économiques en 2000



Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

En 2000, la Surface Agricole Utile (SAU*) de la commune était de 1985 Ha ; cette SAU a diminué de 1.9% entre 1988 et 2000, soit moins vite qu'à l'échelle du Morbihan (3.1%). Mais si l'on compare avec 1979 ; alors la SAU de Locoal-Mendon a baissé de 12% en 21 ans. (-16% dans les communes littorales bretonnes).

Entre 1977 et 2000, la surface de l'espace agricole de la commune a reculé de 6.2%. Dans le même temps, les espaces artificialisés ont progressé de 102%. En 2000, la part de la surface agricole utilisée était de 44% ; cette part est de 62% à l'échelon de la Bretagne (*Source DIREN Bretagne*).

** : LA SAU est composée des terres arables, des surfaces toujours en herbe, et des cultures pérennes.*

4.6.2 Valorisation des produits agricoles et systèmes de vente

La grande majorité des producteurs laitiers fournissent des laiteries. Cependant, le développement de la vente directe en produits laitiers s'accélère. Un éleveur laitier de la commune est en conversion pour le label agriculture biologique.

Les maraîchers sont les producteurs ayant le plus développé la vente directe (en gros, marchés comme Lorient, St Pierre Quiberon, vente à la ferme...)

A noter la réalisation en 2010 par le Syndicat Mixte du Pays d'Auray d'un guide des producteurs (agriculteurs et ostréiculteurs) en vente directe sur le pays (ce guide ne présente que les exploitations ayant volontairement souhaité y figurer). 8 producteurs et ostréiculteurs de la commune y sont mentionnés.

La demande sociétale en produits locaux est grandissante, et il serait intéressant d'étudier les modalités du développement des circuits courts sur la commune (AMAP, marchés, point de vente collectif...).

4.6.3 L'opération de bassin versant

Le bassin versant* de la Ria d'Etel constitue un vaste territoire de 360 km², s'étendant sur 17 communes et 25 km du nord au sud.

Les nombreux cours d'eau du bassin alimentent la Ria en eau douce et fournissent les éléments nutritifs nécessaires à la vie aquatique. Ce milieu riche et singulier abrite une faune et une flore, aussi abondantes que diversifiées. De multiples enjeux d'ordres socio-économiques, environnementaux ou démographiques, interagissent sur ce territoire attractif.

Les activités économiques y sont bien développées : conchyliculture, agriculture, pêche, tourisme et loisirs, artisanat, entreprises, sports nautiques, associations, etc. Environ 360 exploitations agricoles et 52 entreprises conchylicoles sillonnent le territoire du bassin versant de la ria d'Etel. La préservation de la qualité de l'eau constitue un enjeu majeur pour tous sur le territoire de la Ria d'Etel.

** Un bassin versant correspond au territoire sur lequel toute goutte d'eau qui ruisselle va alimenter un exutoire (la Ria), directement ou indirectement, via un cours d'eau. Les limites du bassin versant suivent les lignes de crête.*

Un programme de bassin issu de 10 ans de concertation (1995-2005)

Voir le point 7.2.3.2 pour le détail de ce programme remarquable de concertation sur le bassin de la ria, porté par le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel, destiné à améliorer la qualité de l'eau et la coexistence des différents usages du site.

Source : Syndicat Mixte de la Ria d'Etel.

4.6.4 Enjeux

Le potentiel d'installation et de développement de l'agriculture sur la commune est bien réel. Les atouts le justifiant sont les suivants :

- adaptation du terroir à une production extensive et respectueuse de l'environnement ; adéquations avec des dynamiques de labellisation,
- fort potentiel et attentes des consommateurs concernant la vente directe et les circuits courts
- potentiel important de développement de l'agro-tourisme et de la pluri-activité agricole.

Cependant plusieurs difficultés rendent délicat le maintien voire le développement de l'activité agricole :

- difficultés à maintenir les sièges des exploitations après le départ à la retraite des producteurs, (difficultés d'installation de nouveaux exploitants dans des sièges préexistants).
- complexité des réglementations (Loi littoral par exemple) et des mises aux normes,
- pression foncière, consommation de l'espace agricole,
- fragilité économique de certains systèmes agricoles, dont les systèmes laitiers conventionnels.

4.7 Pêche et ostréiculture

Généralités

Le Comité Local des Pêches de Vannes - Auray recense 3 pêcheurs résidant sur la commune :

- 2 pêcheurs à pied (palourdes, moules, huîtres, tellines et divers)
- 1 pêcheur embarqué (licences coquilles saint jacques et langoustine).

On répertorie 17 exploitations ostréicoles en activité sur la commune en 2011.

En raison de la crise, selon le Syndicat Ostréicole de la Ria, il faut s'attendre à une cessation d'activités de 30 à 60% des entreprises d'ici à 2013. Ceci hypothèque le renouvellement de la profession, qui est assez âgée.

La baisse d'activités due à la crise a également pour conséquence de diminuer l'emploi saisonnier.

Une grave crise

Comme partout en France, l'ostréiculture sur la Ria traverse une grave crise, marquée de très fortes mortalités de naissains d'huîtres :

- printemps 2008 : mortalité de 50% de jeunes huîtres,
- printemps 2009 : perte moyenne de 70% des huîtres de la génération suivante.

Il faut ajouter à ceci le déclassement de zone A en B des zones conchylicoles de la RIA pour les huîtres et les moules en mars 2010, et l'interdiction de commercialisation en avril 2010.

Il est estimé que la production nationale sera inférieure de 70% en 2011 et probablement de 80% en 2012.

Malgré les résultats très sensibles obtenus grâce à la dynamique de bassin versant initiée en 1995, la Ria connaît toujours des problèmes de qualité d'eau, et les efforts des particuliers, des professionnels et des élus doivent encore s'accroître afin de ne pas accroître la fragilité de l'ostréiculture.

L'ensemble des causes amenant à cette mortalité des huîtres n'est pas connue. Parmi les raisons invoquées, on parle de variations de salinité des eaux littorales, de développement rapide des populations d'huîtres triploïdes, de contamination par le virus OSVH1.

Septembre 2009 : Vers une ostréiculture durable et solidaire

Depuis quelques années, les conchyliculteurs de la Ria d'Etel ont engagé une réflexion autour de la qualité de leur environnement et de leurs coquillages (plus particulièrement des huîtres creuses). Afin de faire valoir leur travail sur la production d'une huître éco-responsable, dans le respect de l'environnement, des professionnels de la ria d'Etel, accompagnés de la Section régionale conchylicole de Bretagne Sud et du Syndicat mixte de la ria d'Etel, ont fait appel à Cohérence. Ce réseau mène des actions en faveur du développement durable et solidaire et a pour objectif de promouvoir des modes de consommation et de production plus équitables et respectueux des ressources naturelles et des milieux de vie.

Un cahier des charges, issu des réflexions des ostréiculteurs soucieux de la qualité de leur milieu et de leurs produits, a ainsi été élaboré. Il prend en compte les trois piliers d'un développement durable et solidaire : le social, l'environnemental et l'économique.

Pour être susceptibles de recevoir l'identifiant Cohérence, les conchyliculteurs doivent d'abord respecter cinq critères :

- Avoir des huîtres 100% nées et élevées dans un milieu naturel,
- Réduire, trier et valoriser les déchets issus de l'activité conchylicole,
- Respecter le Schéma des structures de la zone et une grille de densité maximum d'huîtres par poches en fonction des tailles,
- Entretenir les abords du chantier,
- Etre solidaire.

L'objectif de l'attribution de l'identifiant Cohérence est de valoriser le savoir-faire des producteurs, ainsi que la qualité et l'image des huîtres produites. Les ostréiculteurs, ainsi " identifiés ", s'inscrivent dans une démarche de progrès, d'année en année, considérant que le développement durable et solidaire est un objectif toujours perfectible.

Source : Syndicat Mixte de la Ria d'Etel.

4.8 Organisations compétentes

Différents organismes interviennent dans le domaine économique, en accompagnement des entreprises :

Agriculture

- Fédération régionale des Centres d'Initiatives pour la Valorisation du Monde Rural (FRCIVAM) de Bretagne : <http://www.civam-bretagne.org/> (CIVAM du Morbihan : CIVAM Agriculture durable - Animation de formation pour les agriculteurs et accompagnement de projets agro-environnementaux).
- Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) du Morbihan : <http://www.agrobio-bretagne.org/gab-56/>
- Chambre d'Agriculture du Morbihan : <http://www.bretagne.synagri.com/ca1/synagri.nsf>

Pêche et ostréiculture

- Syndicat Ostréicole de la Ria d'Etel,
- Comité Local des Pêches Vannes – Auray : <http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g12>
- Délégation à la Mer et au Littoral (anciennement Direction des affaires maritimes) du Morbihan
- Ifremer : station de Lorient
http://www.ifremer.fr/annuweb/php/reference/fo/vers.php?url=http://www.ifremer.fr/francais/implant/lorient.htm&id_reference=179
- Station de La Trinité sur Mer :
http://www.ifremer.fr/annuweb/php/reference/fo/vers.php?url=http://www.ifremer.fr/francais/implant/latrinite.htm&id_reference=182

Tourisme

- Pays touristique dépendant du Syndicat Mixte du Pays d'Auray : http://www.pays-auray.com/informations_touristiques_du_pays-122.html
- Groupement professionnel touristique du Pays d'Auray : <http://www.morbihan-sud.com/default.Asp>
- Comité Départemental du Tourisme du Morbihan : <http://www.morbihan.com/>
- Services tourisme du Conseil général 56 et du Conseil Régional de Bretagne.

Artisanat du bâtiment

- Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan : <http://www.cma-morbihan.fr/>
- Fédération Morbihannaise du bâtiment et des TP : <http://www.btp56.ffbatiment.fr>
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : <http://www.capeb56.com/>

Entreprises en général

- Syndicat Mixte du Pays d'Auray : réalisation d'études et de diagnostics économiques, aide à l'implantation, aide aux études de marché : http://www.pays-auray.com/creer_son_entreprise-71.html
- Délégation d'Auray de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan ; aide à la structuration et à la formalisation des projets de création d'entreprises, parcours de formations : <http://www.morbihan.cci.fr>

- Pays d'Auray Initiative (Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan) : Plate Forme d'Initiatives Locales, octroi des prêts d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle : <http://www.entreprendre-morbihan.com/>
- Services de développement économique du Conseil général 56 et du Conseil Régional de Bretagne.

4. ACTIVITES ECONOMIQUES : En résumé, quelques points marquants et enjeux...

Atouts/points forts

- une économie locale dynamique
- des activités commerciales et artisanales largement développées
- une bonne représentation des actifs primaires (agriculture et ostréiculture)
- agriculture : un potentiel en matière de circuits courts
- un potentiel éco-touristique
- l'appartenance au Pays d'Auray, au tissu économique important (80 000 habitants),

Faiblesses/points d'attention

- un difficile maintien des commerces de proximité
- un poids important de la construction dans l'activité économique : nécessité de restructuration et de requalification à moyen terme ?
- un taux assez important de renouvellement des entreprises sur la commune
- agriculture : une pression sur le foncier et une délicate évolution des systèmes conventionnels laitiers
- une grave crise conchylicole.

5. HABITAT, URBANISME, CONSTRUCTION

5.1. Urbanisme

5.1.1 Définitions

5.1.1.1 Schéma de COhérence Territoriale (S.C.O.T.)

Le SCOT est un document réglementaire de planification stratégique, défini par les lois Solidarité et Renouvellement Urbains du 13.12. 2000 et Urbanisme et Habitat du 02.07.2003. Ce document permet aux communes et communautés d'un même territoire de mettre en cohérence les politiques des diverses collectivités publiques dans le domaine de l'aménagement du territoire (urbanisme, habitat, économie, déplacements, environnement, etc.).

- A quoi sert un schéma de cohérence territoriale ?

S'il a pour objet de favoriser le développement équilibré et durable du territoire sur lequel il s'applique (en général, un bassin d'activités et d'emploi), le SCOT constitue aussi, à horizon 10 ans, un véritable cadre de référence politique du "vivre ensemble" en terme de déplacements, d'habitat, d'environnement notamment, fondé sur des choix et des priorités partagés.

- Une démarche participative

Le SCOT est élaboré en concertation avec l'ensemble des personnes intéressées du territoire selon des modalités de concertation définies par les élus locaux (réunions publiques, expositions, journaux, etc.) et en étroite association avec les personnes publiques que sont principalement l'Etat, la Région, le Département et les chambres consulaires, dont il assure la mise en cohérence des politiques sur le territoire concerne.

Le SCOT s'impose en particulier aux plans locaux d'urbanisme, plans de déplacements urbains et programmes locaux de l'habitat, - documents de planification et d'aménagement du territoire à l'échelle communale ou intercommunale.

- De quoi est composé le SCOT ?

Le SCOT est composé de 3 documents :

- *Le rapport de présentation*

Il présente l'état initial de l'environnement et expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques, démographiques, et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Il précise les incidences des orientations du schéma sur l'environnement.

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Il exprime le projet politique du Pays à l'horizon 2025/2030 et fixe les objectifs généraux à atteindre en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements...

- Le Document d'Orientations Générales (DOG)

C'est le document prescriptif et juridiquement opposable du SCoT. Assorti de documents graphiques, il traduit de manière concrète et réglementaire les objectifs formulés dans le PADD.

Sur le Pays d'Auray, c'est le Syndicat Mixte du Pays qui coordonne la réalisation du SCOT. Le document est élaboré en collaboration avec les services de l'Etat, des Bureaux d'Etudes, et, par le biais de la concertation continue, avec les acteurs locaux ainsi que le grand public.

Il est possible de télécharger l'ensemble des documents et des diagnostics sur http://www.pays-auray.com/le_schema_de_coherence_territorial-56.html.

La communauté de communes de Belle-Ile porte la compétence d'élaboration (pour la partie belliloise), la révision et le suivi d'intégration au schéma de cohérence territoriale du pays d'Auray.

- Quels ambitions et objectifs le SCOT du Pays d'Auray porte-t-il ?

Le SCOT du Pays d'Auray a pour ambition de permettre à chaque habitant d'accéder à un emploi et un toit sur tout le territoire pour aujourd'hui et pour demain. Cette ambition se décline en quatre objectifs fondamentaux qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable :

- être un territoire intelligent : qui fonctionne en réseau pour faciliter la coopération entre collectivités à l'intérieur et à l'extérieur du Pays
- être un territoire authentique : qui préserve son patrimoine, ses richesses naturelles, sa cohésion sociale par la diversité de ses activités
- être un territoire performant : qui allie développement urbain et économie de l'espace, développement économique et respect de l'environnement
- être un territoire tourné vers l'avenir : qui intègre dans ses préoccupations les questions liées à l'avenir de la planète, aux besoins futurs des populations.

- Où en est l'élaboration du SCOT ?

Un premier projet de SCOT a été validé ("arrêté") par les élus en avril 2009. Il devait ensuite faire l'objet d'une consultation et enquête publique, mais l'Etat a émis un avis défavorable sur celui-ci en août 2009, demandant de reprendre les études et d'apporter un certain nombre de compléments au projet.

Les élus du Pays ont décidé de suivre cet avis et de procéder aux modifications nécessaires. Du fait des études complémentaires à engager et de la reprise de la procédure du SCOT à ses débuts, le planning prévisionnel d'approbation d'un nouveau projet est d'environ 3 ans. Soit un SCOT applicable début 2013.

- Raisons de l'avis défavorable apporté par l'état au 1er projet du SCOT :

Appréciation générale :

- Un SCOT pas assez précis et encadrant pour les communes (notamment / loi Littoral),
- Qui n'apporte pas la sécurité juridique attendue en matière d'urbanisme,
- En partie incompatible avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain,
- Un projet à compléter, mais néanmoins des orientations qui vont dans le bon sens.

Principaux points à retravailler :

- La capacité d'accueil, en lien avec la problématique de gestion de l'eau et de l'assainissement,
- L'économie d'espace, dont la question des densités et des formes urbaines,
- Le développement de l'urbanisation selon une logique de pôles,
- Les règles d'urbanisation des hameaux et villages,
- Le développement des zones d'activités économiques,
- La prise en compte des spécificités insulaires.

Le diagnostic socio-économique établi en 2009 dans le cadre du SCOT du Pays d'Auray met en avant les points suivants :

- encourager la mixité sociale,
- décroisonner le territoire,
- estomper les fractures nord/Sud et Est/Ouest afin de ne pas voir apparaître de nouvelles formes de segmentations,
- assurer l'accueil et le renouvellement des populations permanentes à travers l'ensemble du territoire.
- favoriser l'implantation de résidents permanents.
- rééquilibrer la répartition territoriale en logements.
- encourager de nouvelles formes de mixité.

5.1.1.2 Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) / Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Voir l'annexe 3 pour le plan d'occupation des sols de Locoal-Mendon.

*** Le Plan d'Occupation des Sols (POS)**

Le plan d'occupation des sols (POS) est un document d'urbanisme prévu par le droit français, dont le régime a été créé par la Loi d'orientation foncière de 1967, et qui a été supprimé par la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, au profit des nouveaux Plans locaux d'urbanisme (PLU). Les anciens POS subsistent et gardent toute leur validité juridique tant qu'ils n'ont pas été transformés en PLU.

Le POS est un document juridique local qui « fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire ». Il est composé d'un rapport de présentation, d'un document graphique, et d'un règlement.

Il découpe le territoire sur lequel il s'applique en plusieurs zones : urbaines et naturelles. Grâce à ce zonage, chaque propriétaire peut déterminer si son terrain est constructible, dans quelles limites et moyennant quelles contraintes de taille et d'implantation du bâtiment, d'aspect...

Les communes dotées d'un POS, ou d'un PLU délivrent elles-même les permis de construire et les autres autorisations d'urbanisme, après une instruction faite soit par les services municipaux, soit par les services de l'État.

*** Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Plan Local d'Urbanisme remplace le Plan d'Occupation des Sols depuis la loi du 13 décembre 2000. C'est le principal document communal ou intercommunal d'urbanisation et de planification. Il est en cours d'élaboration à Locoal-Mendon.

- Le périmètre du PLU

Un Plan Local d'Urbanisme peut être élaboré au niveau d'une commune ou au niveau d'une structure intercommunale. Il peut alors couvrir une zone relativement importante. L'intégralité du territoire de la ou des communes concernées est soumise au PLU, y compris les ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) qui pouvaient autrefois disposer de leur propre document d'urbanisme, le Plan d'aménagement de zone. Seules sont exclues du champ du PLU des zones dont l'aménagement relève de la compétence de l'Etat.

- Les éléments constitutifs du PLU

Un PLU est constitué de plusieurs pièces officielles, nécessaires à la complétude du dossier. Il s'agit des documents suivants :

* Le rapport de présentation :

- *Analyse de l'état initial de l'environnement*
- *Diagnostic économique et démographique*
- *Diverses justifications*
- *Analyse des effets du projet sur l'environnement*
- *Mesures prises pour limiter et annuler ces effets*

* Le PADD - Projet d'aménagement et de développement durable

- *définit les orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il peut, en outre, comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager*

* Le règlement :

- *il définit, pour chaque zone, les règles applicables pour construire sur un terrain donné*

* Les documents graphiques :

- *définissent où s'appliquent les règles édictées par le règlement. Ces documents délimitent des zones et localisent les différentes prescriptions : les espaces boisés classés, les emplacements réservés...*

* Les annexes :

- *comprennent à titre d'information : les zones de préemption, les périmètres de servitudes d'utilité publique, les zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)....*

5.1.1.3 Programme Local de l'Habitat

Source : Syndicat Mixte du Pays d'Auray

- Qu'est-ce qu'un Programme Local de l'Habitat ?

La définition du PLH est donnée par l'article L 302-1 du Code de la construction et de l'habitation. Il s'agit d'un document qui définit pour une durée d'au moins 6 ans les objectifs d'une politique locale de l'habitat visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale.

Le PLH est établi par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Dans le cadre du Pays d'Auray, c'est le Syndicat Mixte qui le prend en charge. Il prend en compte l'évolution démographique et économique du territoire et évalue les besoins de logements actuels et futurs des habitants. Sur la base de ce diagnostic, il indique les moyens, notamment financiers, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Le PLH doit prévoir la mise en place d'un observatoire de l'habitat qui porte notamment sur l'analyse de la conjoncture du marché immobilier, la demande de logement locatif social, les évolutions constatées dans le parc locatif social et dans le parc privé.

- Pourquoi un PLH sur le Pays d'Auray et quelles en sont les orientations ?

Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray a conduit, pour le compte des Communautés de communes du Pays (compétentes en matière de PLH), les études relatives à l'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat pour une échéance 2007-2012. En effet, la réalité des marchés de l'habitat, le fonctionnement du bassin d'habitat et d'emploi, justifiaient pleinement que l'étude du PLH s'effectue à l'échelle du Pays.

Le diagnostic réalisé courant 2006 a mis en évidence une accélération de la croissance démographique (80 000 habitants en 2006) et de la construction de logements, et la difficulté croissante pour les jeunes ménages actifs de se loger. Un constat qui s'explique essentiellement par des prix du foncier toujours en hausse et stimulés par le poids des résidences secondaires. En outre, le parc du logement à vocation sociale s'avère très insuffisant et concentré pour 54% sur la seule commune d'Auray.

Le PLH, en cours d'adoption par les différentes Communautés de Communes du Pays, vise à répondre à ces difficultés et tensions sur le marché de l'habitat. Il s'organise selon 4 principes :

- l'accueil de populations permanentes : maintenir le niveau de construction neuve et rééquilibrer l'offre en faveur des résidences principales, développer et financer la réalisation de logements aidés publics, favoriser l'accession à la propriété,

- un urbanisme au service de la politique de l'habitat : aider les communes dans leur stratégie foncière, promouvoir la réalisation d'opérations d'ensemble, améliorer la qualité de l'urbanisme et de l'habitat,

- des réponses aux demandes en logements spécifiques : développer une offre d'accueil pour les saisonniers, pour les jeunes travailleurs, développer le logement d'urgence,

- une ingénierie au service de la politique de l'habitat : assister les communes dans leurs opérations d'urbanisme, suivre et animer l'observatoire de l'habitat, coordonner la programmation du locatif aidé public.

Il est possible de télécharger les documents du PLH sur http://www.pays-auray.com/le_programme_local_de_habitat-67.html.

A l'heure actuelle, le PLH a été voté par la CCBI mais pas par toutes les communautés de communes du Pays.

5.1.2 Les maisons et les fermes

L'habitat rural démarre véritablement à la fin du 16^e siècle et au 17^e siècle avec de beaux exemples d'architecture, reflet d'une économie assez prospère pour la province. La contribution paysanne à la construction des édifices religieux témoigne également de la relative bonne santé des campagnes. Cependant, les fermes restent de taille moyenne. La conservation de ces bâtiments anciens semble en partie liée au régime de la propriété agricole qui n'a pas incité les paysans à reconstruire leur habitat avant la révolution agricole du milieu du 19^e siècle. A partir de cette période, on assiste au renouveau de l'architecture rurale, au développement des villages à partir d'un noyau ancien préexistant.

Au bourg de Mendon, les logis antérieurs au 19^e siècle sont quasiment inexistantes. On observe un renouveau du parc de logements à compter de la seconde moitié du 19^e siècle jusqu'à nos jours. Au bourg de Locoal, on constate le même phénomène avec seulement deux anciennes fermes en place.

Matériaux et mise en œuvre

Les matériaux du gros oeuvre reflètent l'homogénéité du sous-sol formé de granulite. Toutes les fermes et maisons antérieures au 20^e siècle sont construites avec ce granite. Les façades sont enduites sur les maisons tardives situées dans les bourgs et près de la ria ou l'influence de l'habitat marin se fait plus sentir.

Aujourd'hui, les toitures sont majoritairement en ardoise. Celle-ci a remplacé les couvertures en chaume, paille de seigle ou scirpes des marais, généralisées dans les fermes jusqu'au 19^e siècle. Les plafonds des logis et des étables sont traditionnellement hourdis à quenouilles et chaulés.

Structure et plans

L'habitat rural se partage en deux catégories :

- l'habitat mixte caractérisé par la cohabitation des hommes et du bétail sous le même toit ;
 - l'habitat à seul usage d'habitation défini par l'absence de cohabitation entre hommes et animaux.
- Si la première catégorie domine pour les périodes anciennes (17^e, 18^e et début 19^e siècles), la seconde est mieux représentée aujourd'hui car il subsiste désormais plus d'habitat de la seconde moitié du 19^e siècle et du 20^e siècle.

Source : Inventaire général du patrimoine culturel, région Bretagne.

5.1.3 Implantation de l'habitat

La répartition de l'habitat est dense : les écarts sont en moyenne à moins d'un kilomètre les uns des autres. Le regroupement de plusieurs unités d'exploitation au sein d'un écart appelé "village" caractérise l'habitat ancien. Nombreux sont les villages composés de deux à six fermes. D'autres sont plus développés, notamment les groupements autour d'une chapelle dont l'organisation préfigure celle des bourgs avec le sanctuaire au centre. Mais la majorité des villages est implantée de part et d'autre d'une voie de desserte, sans réelle concertation d'ensemble.

Les habitations sont le plus souvent orientées sur la voie qui dessert le village et non pas toujours au sud ou à l'est comme le voudrait la logique. Près de la ria d'Etel et de ses bras, au nord et à l'ouest de la commune, on trouve des villages juchés sur des hauteurs émergentes à proximité des marais.

De nombreux murets de pierres sèches délimitent encore des parcelles de terres et les bordures des chemins reliant les fermes les unes aux autres.

Les fermes isolées sont marginales : habitat de lande qui se distingue par la petitesse et l'absence de parties agricoles. A l'inverse, on trouve de grosses fermes isolées dont les dépendances sont nombreuses et développées.

Généralement, les fermes regroupent sous le même toit logis et étable au rez-de-chaussée et comble servant de grenier. Les adjonctions successives sont construites en alignement de cette unité initiale et forment une ligne de faitage continue.

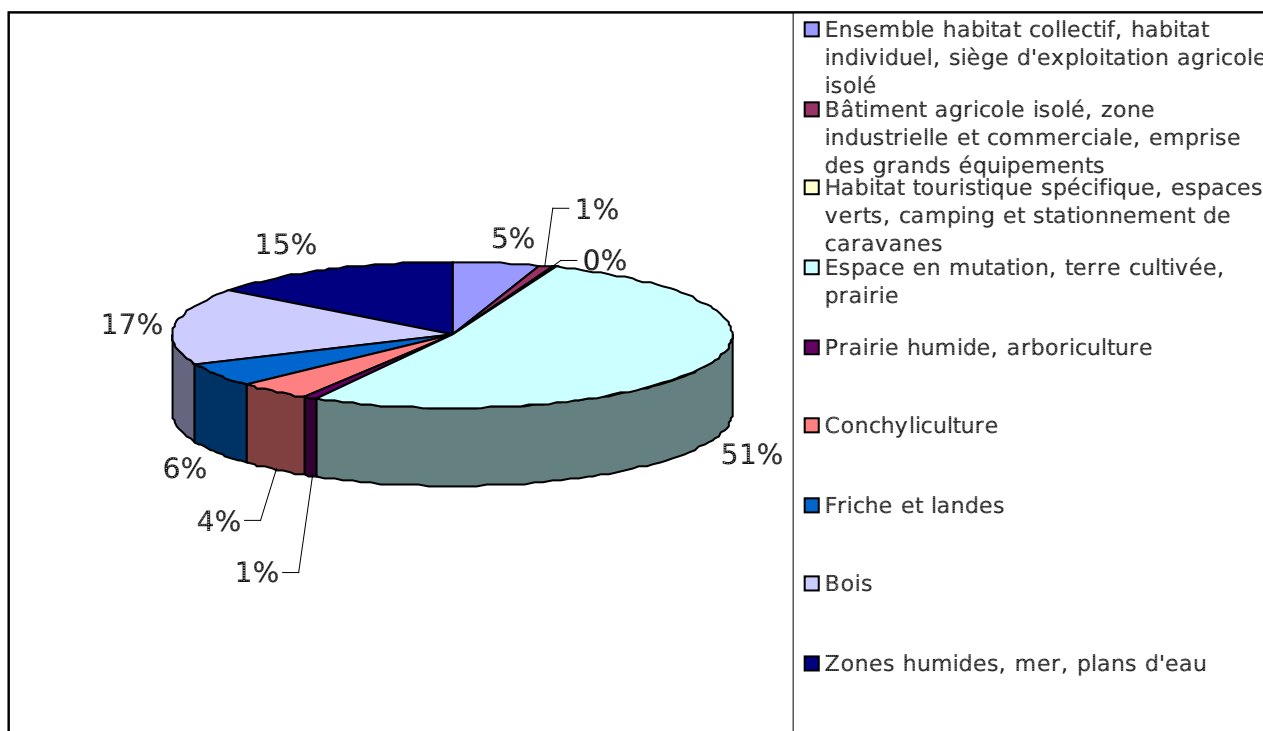
Source : Inventaire général du patrimoine culturel, région Bretagne.

5.1.4 POS et politique foncière de la commune

5.1.4.1 Occupation du sol et zonage à Locoal-Mendon

Le graphique ci-dessous détaille la répartition de l'occupation du sol à Locoal-Mendon.

Graphique 9 : Occupation du sol à Locoal-Mendon



Source : Atlas de l'évolution de l'occupation du sol sur le littoral breton entre 1977 et 2000 – DRE Bretagne

Voir en annexe 4 la carte de la progression de l'occupation du sol entre 1977 et 2000 sur la commune. (+http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/IHM/metadata/BREFOR/Publication/OCCUPSOL_BZH/56/OCCSOL_BZH_56119.pdf)

Entre 1977 et 2000, la surface de l'espace agricole de la commune a reculé de 6.2%. Dans le même temps, les espaces artificialisés ont progressé de 102%.

Source : Atlas de l'évolution de l'occupation du sol sur le littoral breton entre 1977 et 2000 – DRE Bretagne.

Le POS de Locoal-Mendon date du 9 décembre 1983. Il a été l'objet de deux révisions : le 1^{er} juillet 1988 et le 11 février 2009. L'annexe 3 présente la carte de l'actuel plan d'occupations des sols.

5.1.4.2 Politique foncière de la commune

La réserve de la commune à l'heure actuelle est de 3 HA. L'accent est mis par la municipalité qu'il ne suffit pas de développer une réserve foncière à l'avenir, il faut pouvoir en définir l'objectif précis. La volonté est

- de pouvoir maîtriser certaines zones,
- de permettre à des jeunes (et jeunes ménages) de rester vivre sur la commune
- d'étudier en cohérence avec les autres communes de la communauté de communes, l'offre nécessaire et cohérente d'infrastructures et de services à la personne (notamment personnes âgées) à développer à l'avenir, afin éventuellement d'aménager sur Locoal-Mendon, si cela est pertinent à l'échelon supérieur.

Tableau 20 : Prix du foncier à bâtir sur la commune de Locoal-Mendon 2010

| Commune | Surface | Prix | Prix au m ² |
|---------------------------------------|-------------|------------------|------------------------|
| LOCOAL MENDON | 754 | 97 900 € | 130 € |
| LOCOAL MENDON | 780 | 81 850 € | 105 € |
| LOCOAL MENDON | 850 | 98 000 € | 115 € |
| LOCOAL MENDON | 936 | 85 600 € | 91 € |
| LOCOAL MENDON | 950 | 74 900 € | 79 € |
| LOCOAL MENDON | 993 | 128 550 € | 129 € |
| LOCOAL MENDON | 1000 | 76 500 € | 77 € |
| LOCOAL MENDON | 1000 | 107 000 € | 107 € |
| LOCOAL MENDON | 1016 | 97 840 € | 96 € |
| LOCOAL MENDON | 1130 | 98 970 € | 88 € |
| LOCOAL MENDON | 1215 | 118 100 € | 97 € |
| LOCOAL MENDON | 1400 | 106 460 € | 76 € |
| LOCOAL MENDON | 1429 | 152 900 € | 107 € |
| Moyenne Locoal-Mendon | 1035 | 101 890 € | 98 € |
| MOYENNE Communauté de communes | 1006 | 136 102 € | 135 € |

Source : Programme Local de l'Habitat (relevés d'annonces immobilières).

5.1.5 Du POS au PLU à Locoal-Mendon

La commune avait débuté son travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en 2002. De nombreuses difficultés, liées notamment à l'avis défavorable reçu par le SCOT de la part de la Préfecture, ont allongé les délais et à ce jour, les élus ne peuvent dire avec certitude à quelle échéance le PLU sera produit. L'année 2011 va permettre de relancer la démarche. Le PLU ira dans le sens d'une diminution du nombre de constructions annuelles, et d'une densification de l'habitat.

La sous-préfecture sollicite les communes pour réaliser un schéma directeur d'assainissement pluvial. Ce document sera obligatoirement à joindre au futur PLU. Le cahier des charges sera établi par le Syndicat Mixte de la ria d'Étel.

5.1.6 Infrastructures routières

Les infrastructures routières représentent 103 kms sur la commune, chiffre assez élevé impliquant des investissements importants en terme d'entretien.

Le grenelle de l'environnement renforce les liens entre transports et urbanisme, dans le sens d'une majoration de la densité de l'urbanisation dans les endroits bien desservis par les transports, dans un objectif de limitation des consommations d'espace. Concentrer la population sur un secteur permet de mieux la desservir et de lui proposer des services.

5.1.7 Problématiques

Il est important de souligner, depuis plusieurs années, les difficultés connues dans le cadre de l'attribution d'un certain nombre de permis de construire sur la commune. En raison principalement de l'application de la Loi littoral à laquelle une partie du territoire communal est soumise, certains permis, déposés sur des terrains pourtant inscrits en zones constructibles du POS, se voient refusés par la Préfecture. Ceci crée une instabilité et une incertitude juridique et financière pour les propriétaires, et à ce jour, les élus ne peuvent plus garantir que chaque terrain théoriquement constructible au POS pourra être effectivement construit.

Les seuls terrains constructibles vont se restreindre autour du bourg de Mendon, et de moins en moins au sein des villages de la commune. Les permis au sein des « dents creuses » des villages sont même concernés depuis quelque temps par des recours au tribunal administratif, renforçant la difficulté de garantir la constructibilité de tout terrain sur la commune.

Le nombre de recours d'associations de défense de l'environnement devant le tribunal administratif augmente.

La question de l'agriculture

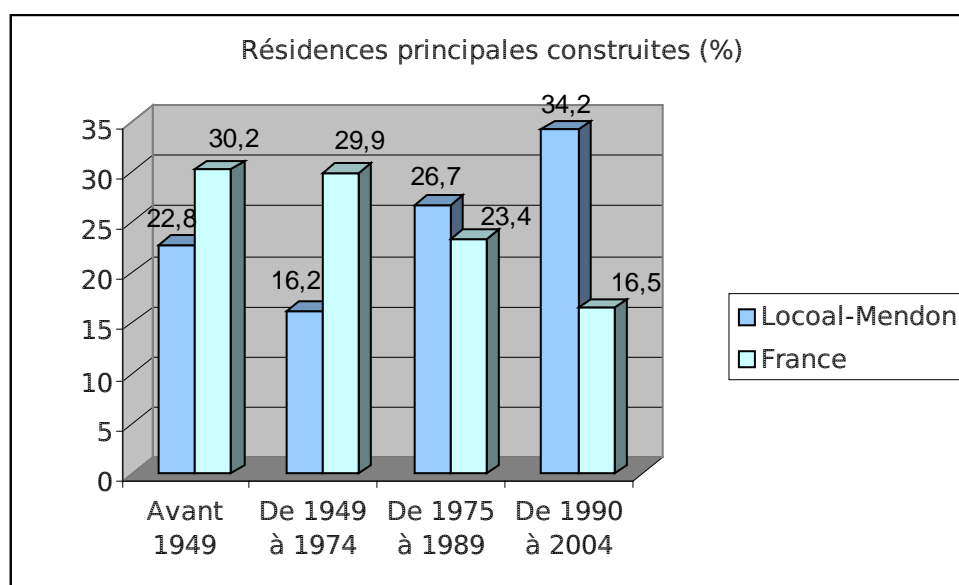
Un des principaux enjeux de l'activité agricole communale réside dans le maintien des terres agricoles. La commune souhaite poursuivre une politique volontariste en ce sens. Cependant, même au sein du PLU à venir, rien ne garantit le maintien pour une durée précise de zones en secteur A, agricole. Une prochaine équipe municipale peut choisir de déclasser des zones agricoles. Le PLU n'engage pas pour une durée déterminée.

5.2 Habitat et construction

Les bâtiments présentant des caractéristiques patrimoniales particulières sont recensés au point 8.1.

5.2.1 L'âge des maisons

Graphique 10 : Résidences principales en 2007 selon la période d'achèvement



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

On constate que Locoal-Mendon présente une part de maisons récentes (postérieures à 1990) très supérieure à la moyenne française (plus du double en pourcentage). L'évolution de la construction est inverse à la tendance française : elle augmente régulièrement à Locoal-Mendon depuis 1949.

Par ailleurs, les résidences principales construites sont de plus en plus grandes. La proportion de maison de 4 pièces ou plus (77.1% en 2007) a augmenté d'environ 10 points entre 1999 et 2007 (source INSEE), et est supérieure de 16 points à la moyenne nationale.

A noter : le prix moyen d'une construction individuelle était de 189 306 € en 2008.

5.2.2 Les lotissements

Tableau 21 : Recensement des lotissements de la commune en 2009

| Année | Nom du lotissement | Nombre de lots | Surface moyenne | Remarques |
|-------|---|----------------|---------------------|-------------------------|
| 2005 | Mané Hello | 2 | 1000 m ² | |
| 2008 | Lotissement Terravia " Les jardins du Clozo | 20 | 418 m ² | |
| | | | 880 m ² | Collectif BSH en projet |
| 2008 | Lotissement "Le clos de Lapaul" | 2 | 854 m ² | |
| 2009 | Lotissement Rue er Maneieu | 3 | 1000 m ² | |
| 2009 | Lotissement communal "groupe médical" | 5 | 525 m ² | |

Source : Mairie de Locoal-Mendon.

5.2.3 L'habitat durable

A l'heure actuelle, les formes d'approche environnementale du bâtiment se développent sur la commune. On dénombre plusieurs maisons passives ou bioclimatiques. A noter également la présence sur la commune d'un maître d'œuvre spécialisé en bioclimatisme, Francis Le Bris.

Cependant le règlement actuel du POS peut parfois empêcher les formes innovantes d'éco-construction. Le souhait est de concevoir le futur PLU afin d'autoriser et de faciliter l'éco-construction et toutes les formes d'habitat durables.

5. HABITAT, URBANISME, CONSTRUCTION : En résumé, quelques points marquants

Atouts/points forts

- un prix du m² à bâtir inférieur au prix moyen de la communauté de communes
- une politique foncière communale volontariste
- le développement d'un habitat durable et bioclimatique.

Faiblesses/points d'attention

- une dynamique de construction très marquée
- une pression foncière sensible, un marché immobilier et foncier tourné vers les populations aisées, rendant difficile l'accès au foncier et à la propriété pour les jeunes
- une forte instabilité juridique et une faible visibilité en matière d'urbanisme, liée en partie aux implications de la loi Littoral
- un maintien et un développement agricole rendu difficiles par les fortes contraintes réglementaires (urbanisme, normes)
- un domaine de l'habitat durable et de l'éco-construction à consolider
- un avis défavorable au SCOT en 2009.

6. EQUIPEMENTS, ACTIVITES ET SERVICES

6.1 Santé et solidarité

6.1.1 Santé

Les professionnels présents sur la commune sont les suivants :

| Profession | Noms |
|--------------------------|--|
| Médecins | Docteur Georges BIRGAND Docteur François MARX |
| Dentiste | Docteur Raynald DUFOUR |
| Pharmacie | Madame Armelle CONAN |
| Infirmières | Mmes Brigitte MOISAN, Corinne, YVON et Mr Thomas FLEURQUIN |
| Masseur-kinésithérapeute | Mme Laëtitia LE BOUQUIN |
| Ostéopathe | M. LE CORVEC et H DE CARVALHO |

Source : site internet de la mairie.

Les centres hospitaliers les plus proches sont ceux d'Auray, Vannes et Lorient.

Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray encadre la mission d'Animation Territoriale de Santé : créé en 2002 suite à une décision du Comité régional des politiques de santé, ce dispositif territorialisé a pour objectif d'assurer une meilleure application des différents programmes et politiques régionaux aux réalités locales, d'assurer la coordination et l'émergence d'actions cohérentes et adaptées de promotion de la santé par une mobilisation sur la durée des acteurs locaux.

Source : Syndicat Mixte du Pays d'Auray.

Les élus du Pays d'Auray ont créé l'Association Pôle Santé Services pour fédérer l'ensemble des acteurs concernés par les questions de santé et de services à la population. Sa première préoccupation est d'améliorer l'information et la prise en charge des personnes âgées. Elle a donc créé un CLIC, Centre Local d'Information et de coordination et va mettre en place un Réseau de Santé pour personnes âgées.

Un des enjeux sociaux majeurs à venir, à Locoal-Mendon comme sur le Pays d'Auray, est la prise en charge d'une part toujours grandissante de personnes âgées au sein de la population.

Les projections démographiques prévoient à l'horizon 2030 une augmentation de 68,8% des + de 60 ans sur le Pays et de 167,4% des plus de 80 ans. Dans ces conditions, le développement de l'accueil des seniors apparaît comme une priorité. Pour y répondre, outre l'accueil dans les structures spécialisées existantes, le maintien à domicile sera une solution à développer.

A noter qu'il manque sur le Pays des formules d'accueil alternatives à l'hébergement en maison de retraite, comme l'hospitalisation à domicile, les accueillants familiaux ou les structures d'accueil ponctuel.

6.1.2 Solidarité

Tout d'abord, il faut noter que la mairie remet un guide de la commune à chaque nouvel arrivant sur son territoire. Il contient un mot de bienvenue, des renseignements pratiques, la liste des entreprises et des commerces de la commune, et enfin les associations.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Locoal-Mendon encadre les activités suivantes :

- Le service d'aide à domicile

Le Service d'aide à domicile (SAAD) a été transféré vers le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes à compter du 1er septembre 2010.

La mise en place d'un SAAD Intercommunal répond à la volonté des élus locaux d'améliorer la qualité du service et d'harmoniser l'offre d'aide et d'accompagnement à domicile tout en accompagnant les évolutions des besoins des personnes âgées et dépendantes. Ainsi, au travers de

la démarche de diagnostic partagé et des réflexions menées par les groupes de travail composés des élus et des responsables des SAAD, les améliorations suivantes ont été identifiées :

- Harmonisation de la tarification sur le territoire communautaire,
- Amélioration de la gestion des retours d'hospitalisation,
- Elargissement de l'offre aux week-ends et jours fériés,
- Amélioration de la qualité du service
- Prise en compte de l'augmentation de la dépendance
- Augmentation de la capacité d'intervention

- Le portage de repas à domicile

Depuis 1995, la commune de Belz a mis en place un service de portage de repas à domicile. Tous les jours, 65 repas chauds sont servis à des personnes habitant les communes de Belz, Locoal Mendon, Erdeven, Etel et Plouhinec. Ce service s'adresse essentiellement aux personnes âgées, il permet de les maintenir à domicile et de créer du lien social.

- Le parc de logements locatifs

Le CCAS Locoal-Mendon est propriétaire de 60 logements locatifs. Ce parc est composé de studios, T1, T2, T3, T4 et T5, et est occupé par des personnes âgées, personnes vivant seule, des jeunes et des familles avec enfants. Bien que le C.C.A.S. en soit propriétaire, ces logements ne sont pas tous des logements à caractère social, la répartition est la suivante : 27 logements à caractère social dont seulement trois au lotissement La Pierre Bleue.

Le but de ces constructions est de répondre aux attentes de la population en recherche de logement et de satisfaire aux mieux les occupants. La dernière réalisation concerne la construction de 36 logements à la Pierre Bleue. Les critères, ci-après, ont été retenus pour ce projet :

- intégration des projets suivant le bâti existant,
- intégration de la construction dans l'environnement,
- qualité des matériaux utilisés,
- prise en compte des espaces verts, des places de parking,
- mise en place d'un cheminement piétons pour accéder vers la salle Emeraude et le Bourg.

Le service administratif de la mairie prend en charge la gestion administrative du parc locatif : état des lieux, facturation.

Source : site internet de la mairie.

A noter qu'il existe sur la commune un potentiel de développement d'associations de solidarité dans des domaines tels que le don du sang, les jardins familiaux, les Restos du Cœur, la lutte contre l'alcoolisme, etc...

6.2 Culture

6.2.1 La bibliothèque et la médiathèque

Locoal-Mendon possède une bibliothèque « TI EL LENN », ouverte à l'année les mardis, mercredis, vendredis et samedis. Elle fonctionne en partenariat avec la Médiathèque Départementale de CAUDAN pour le renouvellement du fond de prêt, environ 600 livres deux fois par an (mars et octobre), et le passage de la navette toutes les deux semaines pour des demandes d'ouvrages. Deux PC équipés d'Internet sont mis à la disposition du public. L'équipe de la Médiathèque Municipale se compose de 7 bénévoles et d'un salarié.

L'année 2010 a vu le début de la construction de la nouvelle médiathèque, dans les locaux et en extension de l'ancienne mairie. La mairie s'est attachée à faire prendre en compte l'impact environnemental de cette nouvelle construction.

6.2.2 L'action culturelle

L'action culturelle est particulièrement riche à Locoal-Mendon. La culture bretonne est omniprésente, grâce surtout à l'action associative. Plusieurs associations de danse (Danserion, cercle Celtique...), de musique (Ensemble Musical de Locoal-Mendon, l'Usine à Canards...), du patrimoine (Ar

Vammen...) et de promotion de la culture et du lien social (Cétadir...) permettent à la commune de se distinguer fortement dans le domaine culturel au sens large.

Parmi les nombreuses actions et structures, il faut souligner l'existence du bagad et de Hoari.

Le Bagad Roñsed Mor

Créé en 1970 par Alain Le Buhé, sous l'impulsion d'artistes comme Alan Stivell et Gilles Servat, c'est sur la commune de Locoal-Mendon qu'est établi le fameux bagad Roñsed Mor (litt. « chevaux de mer »). L'influence de celui-ci, l'un des plus réputés du monde celtique, entraîne un développement culturel breton important sur la commune.

La vie musicale du bagad s'organise essentiellement autour des concours : Roñsed Mor a ainsi été sacré Champion de Bretagne en 1990, 1993, 1999 et 2003 et a fait connaître la commune de Locoal-Mendon bien au-delà de nos frontières.

Le Bagad Roñsed Mor participe régulièrement aux grands rassemblements tels que le Festival Interceltique de Lorient, les Nuits Celtiques au Stade de France, festivals à l'étranger...et accompagne divers artistes lors de concerts ou d'enregistrements de disques (Nolwenn Le Buhé, Gilles Servat, ...). Il se produit également tout au long de l'année dans les nombreux fest-noz de la région.

Le bagad organise tous les ans au mois de mai le "Trophée Roñsed Mor". L'occasion pour le novice de découvrir la musique bretonne durant ces trois jours de fêtes, et pour l'amateur éclairé de s'immerger dans la culture celtique.

Le bagad Roñsed-Mor de Locoal-Mendon donne des concerts seul ou avec des artistes tels que Denez Prigent, Gilles Servat, Dan Ar Braz ou Pat O'May. Il a été quatre fois champion de Bretagne.

Site internet : <http://www.ronsedmor.org>

HOARI : Office Municipal de la Culture et des Loisirs

Composé d'une quinzaine d'adhérents (élus municipaux et locoal-mendonnois passionnés), l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs « Hoari » s'est fixé les objectifs suivants :

- organiser et coordonner des événements culturels et de loisirs de façon régulière : « les 4 saisons d'Hoari ».
- soutenir, favoriser, promouvoir, encourager tous les efforts et toutes les initiatives tendant à répandre et développer les activités culturelles et de loisirs sous toutes leurs formes.

Parmi les activités proposées, il faut souligner :

- les «mardis d'Hoari» : chaque dernier mardi du mois, « Hoari » propose le cabaret du mardi dans un quartier de Locoal-Mendon. Cette soirée a lieu chez des particuliers, lesquels mettent à la disposition de leurs voisins et amis leur salon ou leur jardin et invitent des artistes locaux : musiciens, chanteurs, humoristes, conteurs,....
- l'organisation de concerts,
- l'organisation de soirées thématiques à la salle Emeraude (ex : Breizh' Africa),
- l'organisation de la Fête de la musique,
- l'organisation du festival « Fanfarig ».

Site internet : <http://hoari.wordpress.com/>

6.2.3 Les équipements de la salle Emeraude

La commune possède un espace multi-activités, la salle Emeraude, offrant différentes prestations pour l'action culturelle :

- une grande salle :
 - o 200 à 330 places assises dont 195 en gradins cinéma,
 - o concert et spectacles jusqu'à 1200 places,
 - o réunions de travail,
 - o salle de conférences, assemblées générales, séminaires, banquets (250 places), expositions,
 - o soirées dansantes, fest-noz...,
 - o cuisine avec chambre froide.
- un hall d'accueil de 116 m² comportant un bar, une vestiaire spectateurs, un parking accès direct pour cars et automobiles,
- salles de musique : 1 salle de 100 m², 2 salles de 24 m². Ces salles sont isolées phoniquement pour les répétitions, enregistrements etc...,

- une salle culturelle.

6.2.4 Site Internet de la commune

La commune possède un site Internet très complet, riches en informations sur le fonctionnement communal, le patrimoine, la vie associative, et très régulièrement remis à jour, en particulier au niveau des actualités.

Sa fréquentation est importante et reflète cette qualité de service : de mai 2010 à avril 2011, 27271 visiteurs ont surfé sur le site, soit une moyenne de 75 personnes par jour.

6.2.5 Publications municipales

La commune édite à cadence régulière deux documents :

- le bulletin municipal, chaque été, reprenant l'activité de la commune, de la vie associative, les événements marquants, les renseignements utiles, l'état civil...
- l'Immédiat, « Petit Echo » des informations municipales, paraissant environ tous les mois, relatant l'actualité de la commune .

6.3 Sport

6.3.1 L'action associative sportive

La commune possède 10 associations sportives : badminton, hermine football, gymnastique, fléchettes, tennis, handball, judo, fléchettes électroniques, wullongmen, danse classique "ballerine".

6.3.2 Les équipements

Les équipements sportifs de la commune sont les suivants :

- 3 stades de foot,
- un terrain de tennis,
- une structure multi-jeux.

A la salle Emeraude :

- salle de gym avec miroir pour la danse, plancher double lambourde,
- salle omnisport pour les manifestations sportives : tournois, galas, championnats,
- un dojo

Source : mairie de Locoal-Mendon.

6.4 Littoral

6.4.1 Activités littorales

La Ria est un endroit de choix pour la pêche-promenade, notamment grâce aux nombreux courants, anses et profils divers de la côte autorisant de multiples habitats pour une aquafaune variée.

La chasse sous-marine est interdite sur toute la ria d'Étel.

Le kayak de mer se pratique sur la commune. Il existe un club à Ste Hélène (Kayak Club de la ria d'Étel : <http://kayak.belz.loisir.free.fr>). Sa base est localisée à la Pointe de la Vieille Chapelle à Ste Hélène, mais certains pratiquants mettent leurs embarcations à l'eau au Listrec.

La ria, présentant de grandes vasières, est bien sûr le lieu d'une pratique de pêche à pied assez développée.

6.4.2 Gestion des mouillages

L'association communale Le Dorenn est l'organisme s'occupant principalement des mouillages. La commune dispose de 231 places, dont 170 sont occupées régulièrement (chiffre stable en été).

La commune a décidé de prendre en charge la gestion des mouillages et a créé une commission en 2002 dont la composition est la suivante :

- un représentant de la Direction Départementale de l'Équipement Maritime,
- un représentant des affaires maritimes,
- des membres élus ,
- des membres extérieurs (usagers et professionnel).

6.5 Accessibilité

6.5.1 Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA)

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (11 février 2005), refonde les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicaps sur la continuité des déplacements. La chaîne du déplacement accessible devient ainsi une réalité incontournable. L'outil de planification central est le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA).

6.5.2 Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Les EPCI à qui l'on a transféré la compétence accessibilité doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Il s'agit pour la communauté de communes, en collaboration avec ses communes constituantes :

- de mettre en place un groupe de concertation représentant usagers, commune, partenaires,
- de réaliser un diagnostic préalable d'accessibilité,
- de hiérarchiser des zones prioritaires selon des critères propres à la commune,
- de définir des projets pour les zones prioritaires,
- d'établir une programmation de réalisation des travaux de mise en accessibilité,
- de demander l'avis du gestionnaire de la voie, en l'occurrence en partie le CG56,
- d'approuver, mettre en œuvre et évaluer le plan.

A l'heure actuelle, le travail est en est à l'étude diagnostic, coordonnée par la communauté de communes de la Ria d'Étel.

6.6 Transports

Pour le détail des voies de circulation de Locoal-Mendon, voir le point 5.1.6 : infrastructures routières.

6.6.1 A vélo

Il n'existe pas sur la commune de Locoal-Mendon d'itinéraires ni de voies cyclables.

Le **Syndicat mixte du Pays d'Auray** a souhaité définir un schéma directeur cyclable fortement orienté vers la population locale dans une optique de loisirs, ainsi que vers la population touristique, le tout en liaison avec le Plan vélo départemental.

L'étude de faisabilité du schéma directeur cyclable permet d'organiser un maillage d'itinéraires cyclables continus, de conforter la concertation avec les collectivités partenaires (Conseil général notamment), d'engager la dynamique services à associer aux infrastructures cyclables et de préparer les réalisations à court moyen et long terme.

L'étude se compose de 2 documents :

- un diagnostic de la situation,
- une étude détaillée des itinéraires.

Ils sont consultables sur http://www.pays-auray.com/les_etudes_du_syndicat_mixte-69.html

A noter enfin l'existence du **Plan vélo départemental** porté par le Conseil Général, initié en 2001 et revu en 2009, dont les objectifs sont les suivants :

- aménager, sous maîtrise d'ouvrage propre, un réseau structurant de 700 Km de véloroutes et de voies vertes,
- impulser la réalisation par les communes et leurs groupements d'itinéraires et d'aménagements cyclables complémentaires à ce réseau, notamment en accompagnant financièrement ces projets d'initiative locale.

http://www.morbihan.fr/UserFile/File/A_votre_service/Se_deplacer/Routes/PlanVelo/Guide-technique-velo-CG56-complet_web.pdf

6.6.2 Transports collectifs

Le bus du marché

Un bus permet de relier Locoal-Mendon au marché d'Auray chaque lundi matin (aller-retour 9h-12h). Sinon, il n'existe pas de ligne de bus régulière sur la commune.

Le transport scolaire

Pour les maternelles et les primaires, le service est assuré par A. RIA et géré par la commune de Locoal-Mendon. Pour encourager à développer ce service, la commune a mis en place un système basé sur

- la vente de cartes à l'année ou au trimestre,
- la vente de tickets à l'unité.

Pour les collèges et les lycées, il faut s'adresser en direct auprès de l'entreprise A.RIA située à Kerbotez en Landévant.

La commune déplore le faible taux de remplissage du car scolaire. Elle souhaiterait que les familles aient plus recours à ce service afin d'éviter notamment la multiplication des véhicules individuels non remplis en direction et en provenance des écoles, et afin également de rentabiliser ce service déficitaire.

6.6.3 Les véhicules particuliers

Tableau 22 : Equipement automobile des ménages de Locoal-Mendon (2007)

| Pourcentage des ménages possédant : | Locoal-Mendon | Morbihan |
|--|---------------|----------|
| Au moins un emplacement réservé au stationnement | 82.3% | 72.9% |
| Une voiture | 41.9% | 47.4% |
| Deux voitures ou plus | 51.1% | 38.6% |

Source : INSEE, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

On constate que les foyers locoalo-mendonnais sont fournis en un nombre de véhicules supérieur à la moyenne départementale. Une part de l'explication réside dans le fait qu'un nombre sensible d'habitants de la commune ont une activité professionnelle à l'extérieur (bassins d'emploi de Lorient, Auray et Vannes), et ont donc besoin d'un véhicule particulier pour s'y rendre.

Cette tendance à être une cité dortoir s'est affirmée ces dix dernières années sur la commune, et est souvent déplorée par certains habitants. Comme il a d'ailleurs été vu précédemment, la question du maintien des commerces de proximité pourrait connaître dans ce contexte des difficultés.

Locoal-Mendon est en effet « loin de rien, proche de tout », ce qui est un atout mais peut devenir un inconvénient...

Le covoiturage

La commune mène une politique très active de sensibilisation de la population au covoiturage. Différents supports (réunions, bulletin municipal, site internet, diffusion de l'offre électronique de la plate-forme www.morbihan.fr - rubrique covoiturage) ont été développés par la commune afin de répondre aux objectifs majeurs de

- limitation des coûts : la voiture personnelle coûte cher (achat, carburant, entretien etc.). Pour estimer le coût moyen d'une à l'année : multiplier le nombre de KM/jour par 200 (ex : pour 25km/jour estimation à l'année (25*200) = 5000 €/an.
 - réduire l'impact environnemental des déplacements en véhicules particuliers : les transports sont responsables de 40 % des gaz à effet de serre, 93 % des conducteurs sont seuls dans leur voiture pour aller travailler.
 - développer la convivialité et le lien social : la route à plusieurs c'est plus sympa, on peut discuter, c'est moins monotone... en covoiturant, on peut rendre service aux personnes ne disposant pas de véhicule... et permettre à certaines d'aller travailler.
- Source : bulletin municipal de la mairie – juillet 2008.*

Dans cette optique, ma municipalité va mettre en œuvre en 2011 un « point stop », située à la sortie du bourg de Mendon, permettant de formaliser un lieu d'attention de la part des automobilistes, utilisables par tous les habitants qui le souhaitent.

La vitesse est limitée à 30 km/h dans le bourg de Mendon.

Il faut noter l'existence d'une compagnie de taxi sur la commune, Taxi : Allo Mendon Taxi.

Enfin, il faut souligner que l'évolution de la structuration et de l'offre des transports conditionnera différentes activités et dynamiques de développement local : en effet, de même que transports et urbanisme sont liés, transports (itinéraires cyclables notamment) et activités touristiques le sont également ; ou encore transports et services locaux. Les transports représentent donc un domaine majeur de l'aménagement du territoire communal.

6. EQUIPEMENTS, ACTIVITES ET SERVICES : En résumé, quelques points marquants

Atouts/points forts

- une action culturelle forte, portée notamment par un tissu associatif dynamique
- une volonté communale de développer les transports doux
- des équipements sportifs et culturels de qualité
- des moyens de communication développés de la mairie vers la population
- un cadre paysager et des milieux naturels exceptionnels autorisant de nombreuses activités de loisir (pêche, plagisme, randonnée...).

Faiblesses/points d'attention

- des transports doux et multi-modaux encore peu développés
- une place des voies et des itinéraires cyclables à renforcer
- une offre d'activités écotouristiques encore peu développée.

7. EAU, ENERGIE, DECHETS

7.1 Gestion des déchets

La Communauté de Communes de la Ria d'Étel a compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. L'ensemble des services est financé par la redevance "Ordures ménagères". Il est délégué au Syndicat Mixte Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner (SMABQP).

7.1.1 La prévention des déchets

La première mission du syndicat est bien sûr d'agir à la source afin de limiter les volumes de déchets produits. Pour cela il sensibilise la population et les professionnels sur des gestes éco-citoyens.

7.1.2 La collecte

La collecte des ordures ménagères est mise en place par le Syndicat Mixte Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner (SMABQP). Depuis 2004 le syndicat a organisé une collecte en porte à porte en substitution de la collecte en points de regroupements. Ceci a permis de réduire les fréquences des collectes, donc les coûts de ce service, et de mettre fin aux débordements des points de regroupements.

La collecte des déchets recyclables : le tri sélectif se fait grâce aux dépôts volontaires dans les containers spécifiques (verre, papier), ainsi que par la collecte des "sacs jaunes", destinés à recevoir les différents emballages recyclables. Ces sacs sont disponibles gratuitement dans les mairies et collectés par le SMABQP.

Afin de réduire les coûts, le collecteur (société GRANDJOUAN) s'est équipé de bennes bi-compartmentées permettant de collecter en même temps les ordures résiduelles destinées à l'incinération et les déchets recyclables conditionnés dans les sacs jaunes. Ces derniers sont ensuite acheminés à Vannes vers un centre de tri exploité par la société SITA.

La collecte des encombrants : trois collectes sont organisées dans l'année. Les déchets collectés sont les déchets ferreux et les encombrants (pas de déchets verts) dans la limite d'un m³ par foyer et par collecte. Toutefois, compte tenu du surcoût généré par cette collecte en porte à porte, ce service est réservé aux personnes ne pouvant se déplacer à la déchetterie de Belz.

7.1.3 La valorisation des déchets

Résolument engagé dans une stratégie de valorisation des déchets, le syndicat, après avoir développé un réseau de déchèteries, a progressivement organisé la collecte sélective des déchets. Aujourd'hui la société GRANDJOUAN exploite cinq des six déchèteries pour le compte du Syndicat, et la collecte sélective est étendue à l'ensemble de son territoire. La déchèterie de PLUVIGNER est exploitée par la société COVED.

Le résultat est probant. En 2009 sur 70 800 tonnes de déchets pris en charge par le syndicat, 31 058 tonnes ont été recyclées.

La marge de progression du taux de recyclage est néanmoins jugée encore importante. Dans cette optique, le SMABQP a recruté une ambassadrice du tri auprès de laquelle chacun (particulier, école, association) peut obtenir des renseignements sur la meilleure manière de trier. Mais attention : trier en quantité est une bonne chose, mais trier en qualité est tout aussi important.

7.1.4 L'élimination des déchets

En principe réservée aux seuls déchets ultimes, c'est-à-dire aux déchets que la technologie ne permet pas de valoriser, l'élimination des déchets ménagers est aujourd'hui réalisée à travers deux filières :

- L'enfouissement

Une fois enfouis, les déchets ne seront plus recyclés. Le syndicat recourt à l'enfouissement pour certains déchets déposés en déchèteries et qui ne sont pas recyclables. C'est le cas des gravats, du bois souillé, du tout venant, qui sont enfouis sur l'Ecosite de la Croix Itelle, à La Vraie Croix, géré par la société CHARIER. En 2009, sur 39 838 tonnes de déchets déposés en déchèteries, 17 375 tonnes ont été enfouies.

Le syndicat recourt également à l'enfouissement pour le stockage des résidus d'épuration des fumées de l'usine d'incinération. Environ 800 tonnes de résidus, qui se présentent sous forme de poussière, sont acheminées vers un centre d'enfouissement situé à CHANGE, près de LAVAL, exploité par la société SECHE.

- L'incinération

L'usine d'incinération, exploitée par la société GEVAL, est dimensionnée pour traiter environ trente mille tonnes de déchets par an. Elle a fait l'objet d'une mise aux normes en 2006. Elle fonctionne donc en conformité avec la réglementation nationale, elle-même issue d'une réglementation européenne. Un arrêté préfectoral décline au plan local les conditions réglementaires de son exploitation.

Tous les ans la part des déchets incinérés diminue en raison des efforts de recyclage. En 2009 ce sont environ 28 268 tonnes qui ont été incinérées (dont 22 366 tonnes provenant du syndicat). Le

syndicat juge qu'il existe encore une marge de manœuvre sensible au niveau du recyclage par les différents publics.

Sources : <http://www.ria-etel.com/pages/FR/communaute-communes-ria-etel/service-population-ria-etel.html>, <http://www.sy-auray.fr/La-collecte-le-traitement-des-dechets-menagers-et-assimiles>

7.2 Eau

7.2.1 Production et distribution

Le Syndicat Mixte Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner (SMABQP) gère la compétence de production, de distribution d'eau potable sur 24 communes : Auray, Belz, Brec'h, Camors, Carnac, Crac'h, Erdeven, Etel, Hoëdic, Ile de Houat, Landaul, Landévant, La Trinité sur Mer, Locmariaquer, Local-Mendon, Ploemel, Plouharnel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Quiberon, Saint-Philibert, Saint Pierre Quiberon et Sainte-Anne d'Auray.

Le service de production, de transport et de distribution d'eau potable, a été confié à la société SAUR pour 23 communes dans le cadre d'un contrat d'affermage en date 1er janvier 2007 pour une durée de 15 ans. L'eau potable distribuée à Local-Mendon provient de l'unité de traitement de Tréauray en Pluneret.

Dans le cadre d'une politique départementale de sécurisation de l'alimentation en eau potable de sa population, le Syndicat Auray Belz Quiberon Pluvigner, est à même d'être secouru par l'usine de production interdépartementale située sur la commune de La Roche-Bernard. Toujours dans le cadre de cette politique, des travaux sont en cours pour établir une interconnexion avec les équipements du syndicat d'Hennebont. A terme, le syndicat disposera donc de deux sources de secours, l'une en provenance de la Vilaine, l'autre du Blavet.

Source : site internet du SMABQP.

7.2.2 L'assainissement des eaux usées

L'assainissement collectif

Pris en charge par le SMABQP, l'assainissement des eaux usées est un enjeu majeur de salubrité publique, mais aussi de protection du milieu naturel, spécialement sur le territoire du pays d'AURAY. Les contraintes normatives, toujours plus rigoureuses, qui pèsent sur la qualité des eaux de baignade, conchylicoles et d'une façon générale sur toutes les masses d'eau, ont conduit, depuis quarante ans maintenant, le SMABQP à doter le territoire de réseaux de collecte et de stations d'épuration.

La compétence assainissement collectif des eaux usées est exercée sur les 22 communes suivantes : Auray, Belz, Brec'h, Camors, Crac'h, Erdeven, Etel, Hoëdic, Houat, Landaul, Landévant, Locmariaquer, Local-Mendon, Ploemel, Plouharnel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Quiberon, Saint-Philibert, Saint Pierre Quiberon et Sainte-Anne d'Auray.

Le service de collecte et de traitement des eaux usées organisé sous l'autorité du syndicat, est géré par la société SAUR dans le cadre d'un contrat d'affermage, entré en application le 1er janvier 2006 pour une durée de 15 ans.

Le système utilisé sur la commune de Local-Mendon est un lagunage naturel, mis en service en 1990. Sa capacité est de 1 000 équivalent/habitants et son débit nominal est de 150 m³/jour. Le milieu récepteur des eaux traitées est le ruisseau du Moulin du Cochelin, qui se jette dans la ria. Le lagunage naturel est un procédé biologique extensif. Les lagunes sont des plans d'eau, généralement au nombre de trois, qui permettent la dégradation de la pollution organique à l'aide de bactéries présentes dans l'eau et d'oxygène apporté par les échanges avec l'atmosphère.

Source : Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau (Sandre)

A ce jour, le Bourg de Mendon, la Zone Artisanale de Poulvern, le secteur de Local (de Penhoët au Bourg de Local et jusqu'à la Montagne), le secteur de Péninès et la Route du Coëdo sont desservis.

Le réseau d'assainissement collectif de la Presqu'île de Locoal a été mis en service le 27 novembre 2008. Toutes les propriétés qui ont été édifiées antérieurement à ce réseau sont donc nouvellement raccordables.

Tarifs des redevances d'assainissement collectif : 450 € par branchement pour les habitations existantes, et
1 500 € par branchement pour les constructions neuves.

Sources : SMABQP, site internet de la mairie.

L'assainissement non collectif (ANC)

Dans un souci de préservation de la qualité de l'eau et de la salubrité publique, la Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992 a imposé aux communes de constituer un service public de contrôle des assainissements non collectifs (SPANC). En octobre 2004, les communes membres du Syndicat Auray Belz Quiberon Pluvigner lui ont délégué cette compétence. Les missions du SPANC :

- contrôle de conception et contrôle de réalisation pour les installations neuves,
- contrôle de bon fonctionnement pour les installations existantes.

La municipalité poursuit son programme de raccordement de secteurs à l'assainissement collectif. L'accent est mis toutefois sur les moyens financiers importants et donc les longs délais nécessaires à ces réalisations.

Les formes alternatives d'assainissement se développent : plusieurs particuliers ont installé des équipements de phyto-épuration sur la commune, mais il n'existe pas de quantification de ce phénomène en mairie.

Enfin, la mairie souligne un problème avec les piscines : certains propriétaires aménagent des bassins au sein de leur propriété préexistante, sans déclarer leurs travaux en mairie, ce qui est illégal. Ceci empêche de connaître le nombre d'installations sur la commune. Le travail de police du maire est également difficile à appliquer.

Sources : SMABQP, site internet de la mairie.

7.2.3 Qualité des eaux

7.2.3.1 Eaux distribuées

La qualité des eaux distribuées sur le périmètre desservi par le SMABQP est suivie par des analyses régulières de l'Agence Régionale de Santé. Les résultats de ces prélèvements pour l'année 2010 montrent des eaux d'alimentation conformes aux limites et références de qualité en vigueur pour les paramètres analysés. Ces résultats sont régulièrement affichés en mairie.

Source : ARS Bretagne.

7.2.3.2 Le Syndicat Mixte de la Ria et le programme de bassin versant

En 1995-96, alors que la situation aurait pu devenir conflictuelle entre les agriculteurs et les conchyliculteurs du bassin versant, les deux professions, accompagnées par la Chambre d'Agriculture, ont entamé un dialogue.

Le dialogue a évolué en véritable concertation. Ce travail a abouti en 2001 à un projet innovant de Contrat Territorial d'Exploitation collectif agricole / conchylicole. Depuis, la dynamique initiée par les agriculteurs et conchyliculteurs a produit un " effet boule de neige ". La concertation s'est étendue à l'ensemble des acteurs locaux : communes, professionnels, associations, administrations, etc.

Elle s'est traduite par la mise en œuvre d'un diagnostic et d'une démarche participative sur le territoire en 2002-2003, coordonnés et financés par la Communauté de communes de la Ria d'Etel.

Le programme de bassin versant (depuis 2005)

Le diagnostic de territoire a permis de construire un programme d'actions sur le bassin versant de la ria d'Etel, contribuant à la préservation du patrimoine naturel local. Les actions ont été définies

conjointement par les collectivités du bassin versant, avec les acteurs locaux et les partenaires financiers et techniques.

Elles répondent à trois objectifs :

- préserver la qualité de l'eau,
- conforter les activités économiques,
- favoriser le dialogue entre les acteurs.

Le programme a démarré en 2005 et est piloté depuis janvier 2007 par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, qui a pris le relais de la Communauté de communes de la Ria d'Étel, porteur du projet jusque fin 2006. La méthode participative appliquée sur le bassin a été encouragée au niveau national : le bassin a été lauréat à l'appel à projets " Gestion Intégrée des Zones Côtières " (GIZC), distinction par l'association des EcoMaires...

Un contrat

Un premier contrat de bassin a été mis en oeuvre de 2005 à 2008, composé d'un ensemble étoffé d'actions pour la concertation locale et l'amélioration de la qualité des eaux. Suite à l'année de transition en 2009, un deuxième contrat pluriannuel a été signé pour les années 2010-2012 entre le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, le SMABQP, et l'état, la région, le département et l'Agence de l'Eau, qui permet de cadrer la suite des actions. Il définit les conditions et modalités de soutien des partenaires à la structure porteuse du programme de bassin versant, à savoir le Syndicat mixte de la ria d'Étel. Le contrat fait l'objet de déclinaisons en programmes annuels.

Les principaux objectifs sont de répondre à des enjeux « Eau et Milieux aquatiques » : lutte contre les risques de pollution diffuse d'origine agricole comme non agricole, programmes de suivi de qualité du milieu, études d'impact et de recherche de sources de pollution, plans de désherbage municipaux, inventaires de zones humides et de cours d'eau, développement de coopérations, concertation entre acteurs, etc.

On se réfèrera donc au document du Contrat de Bassin Versant 2010-2012 qui détaille de façon exhaustive la situation initiale de la qualité des eaux et du milieu, les enjeux et les actions envisagées.

Les actions du programme

Le Syndicat Mixte agit donc sur plusieurs compartiments, sur plusieurs données physiques, bactériologiques et physico-chimiques, et coordonne les suivis de qualité des eaux sur la bassin versant. Les actions se structurent comme suit :

*** Préserver la qualité de l'eau :**

- Programmes de suivi de la qualité du milieu sur le bassin
 - suivi de qualité des 10 principaux cours d'eau
 - analyse du plancton dans la Ria
 - suivi des algues vertes en Ria d'Étel ;
- Programme agricole pour réduire le lessivage des nitrates, les excédents en phosphore et les risques de contamination bactériologique et de pollution par les produits phytosanitaires ;
- Lutte contre les risques de contamination par les produits phytosanitaires (collectivités, agriculteurs et particuliers) ;
- Appui technique à l'amélioration de l'assainissement sur le bassin ;
- Élaboration d'un plan de prévention contre les pollutions par hydrocarbures.

*** Conforter les activités économiques**

- Appui technique pour pérenniser les activités agricoles et conchylicoles,
- Valorisation des activités du territoire (démarches de certification...),
- Favoriser le dialogue,
- Actions d'information, de sensibilisation et de communication. Le syndicat édite entre autres des dépliants de sensibilisation, comme le Guide des bonnes pratiques à l'attention des usagers de la ria d'Étel, ou « notre commune agit pour la qualité de l'eau » (lutte contre la pollution par les pesticides).
- Concertation avec les acteurs locaux.

Les actions prévisionnelles 2010-2012 (hors « Natura 2000 ») du Contrat de bassin versant sont présentées en détail en annexe 1.

C'est une chance pour la commune d'appartenir à un bassin versant au sein duquel un organisme (le Syndicat mixte de la Ria) coordonne une dynamique de coordination, d'amélioration et de suivi de la qualité des eaux, sur le long terme. L'intérêt est en particulier d'animer une démarche intégrée à l'interface entre plusieurs compartiments (différentes activités primaires, différents compartiments hydrologiques), et entre de multiples réseaux de suivi de la qualité des eaux (Agence régionale de Santé, réseaux Ifremer...).

Le Syndicat Mixte intervient en complémentarité avec d'autres réseaux de suivi de la qualité de l'eau et du milieu marin :

- le **réseau national d'observation de la qualité du milieu marin (RNO)** : évaluation des niveaux et tendances des contaminants du milieu marin, paramètres de qualité générale des eaux, surveillance des effets biologiques
- le **réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines (REPHY)** : suivi des populations phytoplanctoniques, de leurs perturbations et de l'apparition d'espèces toxiques pour l'homme ou pour les animaux marins, procédure d'alerte, fermeture momentanée des zones de pêche de coquillages ou des zones conchylicoles.
- le **réseau microbiologique (REMI)** : évaluation des niveaux de contamination bactériologique des zones de production de coquillages et de leur évolution.
- le **réseau benthique, REBENT** recueil et mise en forme des données relatives à la distribution des habitats côtiers et au suivi de leur biodiversité faunistique et floristique.

7.2.3.3 Principales tendances des suivis et enjeux en ria d'Etel et sur la commune

* **Au niveau des suivis microbiologiques** sur coquillages (réseau REMI Ifremer, analyses ARS pour la pêche à pied, ...), les pics élevés de pollution bactériologique ont disparu, mais le « bruit de fonds » augmente depuis quelques années, avec des contaminations modérées plus fréquentes. Le classement sanitaire de la ria est ainsi passé de A à B en 2010 pour les bivalves non fouisseurs, dont les huîtres (groupe III). Pour les autres coquillages, il est demeuré en B pour les « fouisseurs » (groupe II) et considéré en A pour les « brouteurs » (groupe I).

* **Le phénomène de marée verte** est désormais récurrent et croissant au niveau de la ria. Il se traduit par des dépôts composés d'entéromorphes (généralement très majoritaires), d'ulves, de monostroma et/ou de gracilaires (qui ne sont pas des algues vertes). La répartition spatiale des dépôts est très disparate et la modélisation via l'exploitation des données topo-bathymétriques devrait permettre de mieux comprendre et interpréter le phénomène.

* **En terme d'eutrophisation**, le suivi plancton 2006-2009 révèle une très bonne qualité de la ria. Les épisodes de contamination des coquillages par le phytoplancton toxique (dinophysis en particulier) sont par contre fréquents et posent problème pour la conchyliculture et la pêche à pied. A l'instar des bassins conchylicoles nationaux, le problème majeur de l'ostréiculture demeure néanmoins les surmortalités d'huîtres, récurrentes depuis 2008.

Source : Contrat de bassin versant 2010-2012

Tableau 23 : Les enjeux territoriaux prioritaires en matière de qualité d'eau

| Enjeux PRIORITAIRES | Enjeux seconde priorité et/ou localisés | Enjeux fédérateurs locaux |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ☞ Microbiologie (ria-Océan) ☞ Algues vertes (ria) ☞ Hydromorphologie (6 CE) ☞ Biodiversité (territoire) → Natura 2000 | <ul style="list-style-type: none"> ☞ Pesticides (priorité possible sur certains secteurs, selon résultats des suivis 2010-12) ☞ Phosphore/matière organique (Lézévy/Moulin Palais) | <ul style="list-style-type: none"> ☞ Hydrocarbures (ria-Océan) ☞ Préservation activités littorales (territoire) ☞ Partage espace et ressources (ria) |

Source : Contrat de bassin versant de la Ria d'Etel 2010-2012, Syndicat Mixte de la Ria d'Etel.

La commune de Local-Mendon possède deux ruisseaux : le Moulin du **Cochelin et le Calavret** : le premier participe à hauteur de 6% des apports d'eau totaux dans la Ria ; le second minoritairement.

Dans le SDAGE (Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015, les objectifs environnementaux de bon état des eaux sont repoussés à 2027 entre autres pour leurs deux bassins, vis-à-vis de **problèmes de morphologie ou de teneurs en phosphore**.

7.2.4 Plan de désherbage communal

La commune de Locoal-Mendon s'est engagée volontairement dans une démarche environnementale. Elle a élaboré pour cela un plan de désherbage communal, en vue d'entretenir le bourg par des moyens favorisant l'usage de techniques alternatives, plutôt que le recours au désherbage chimique. Le plan de désherbage a pour objectif de réduire l'utilisation des herbicides par les collectivités. La dangerosité de ces traitements est élevée. En effet, les surfaces visées (voirie, parkings, trottoirs, allées de jardins et équipements publics...) sont peu ou pas perméables, souvent en connexion directe avec le réseau d'eaux pluviales.

Pourquoi?

Les pesticides (produits phytosanitaires) représentent un danger pour la santé comme pour les milieux naturels. Des réglementations apparaissent et permettent de mieux encadrer leur utilisation : l'arrêté national du 12 septembre 2006, l'arrêté préfectoral du 1er février 2008, etc. Le Grenelle de l'environnement fixe quant à lui des objectifs de réduction en la matière. Il est ainsi indispensable de limiter l'utilisation des pesticides.

Le Plan de désherbage

Le Syndicat mixte de la ria d'Etel a démarré en octobre 2008 une opération d'accompagnement des communes, pour la mise en place de leurs plans de désherbage. Une première tranche est lancée, avec 5 communes concernées.

Locoal-Mendon a décidé de faire partie de la première tranche. L'objectif principal est d'aider la commune à mettre progressivement en œuvre une dynamique de diminution de l'utilisation de pesticides sur les espaces qu'elle entretient, et de répondre aux exigences réglementaires.

Le Plan de désherbage correspond à une première étape. C'est un outil permettant aux services techniques de connaître les zones de la commune les plus sensibles au transfert de pesticides vers les eaux. Des cartes sont élaborées et permettent de représenter, entre autres, les niveaux de risques sur chaque secteur désherbé :

Elevé : surfaces imperméables ou drainées, surfaces inclinées de plus de 3%, surfaces proches d'un point d'eau. C'est sur ces zones qu'il faut parvenir à exclure l'utilisation de produits phytosanitaires - Le plan de désherbage préconise l'utilisation de techniques dites alternatives.

Réduit : surfaces perméables et planes (moins de 3% de pente, et éloignées de toute connection au réseau hydrologique). Une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires pourra y être envisagée.

Source : mairie de Locoal-Mendon.

7.2.5 Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Une réflexion est en émergence pour la mise en place d'un SAGE sur un territoire s'étendant de l'est du bassin versant du Golfe du Morbihan jusqu'à l'ouest du bassin versant de la ria d'Etel, les deux bassins étant intégralement inclus dedans le cas échéant (ainsi que les multiples bassins côtiers du secteur). La mise en place d'un SAGE est nécessaire suivant le code de l'environnement. Les élus de Locoal-Mendon ont récemment accepté le périmètre proposé en y incluant « les ruisseaux côtiers de Plouhinec ».

Sources : compte-rendu du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 7/02/2011 ; Gest'eau, le site des outils de gestion intégrée de l'eau.

Enfin, il faut noter qu'il n'existe pas de suivi de la qualité des eaux de baignade sur la commune. La plus proche station suivie par l'Agence Régionale de Santé est située à Etel.

7.3 Energie

Il n'existe pas de données précises de l'état des installations d'énergie au sein du parc de logements de la commune. En particulier, il n'existe pas de données détaillées sur la performance énergétique et d'isolation des maisons. La cellule Economique de Bretagne peut réaliser une étude détaillée sur la rénovation du parc de logements, permettant de situer le niveau d'«effort» à produire au sein de la commune de Locoal-Mendon, en matière notamment de rénovation thermique.

La commune ne dispose pas d'unité collective de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, de type éolienne ou centrale photovoltaïque. Au niveau de l'habitat individuel, le GIP Bretagne Environnement (édition novembre 2010) recense 3 installations de photovoltaïque et 3 installations de solaire thermique

Pour ce qui concerne les installations de la mairie, la municipalité a entamé un certain nombre d'actions de diagnostic et d'amélioration. *NB : le volet interne de l'Agenda 21 permettra de traiter dans le détail ce domaine.*

- diagnostic avec EDF de l'école Hugues Aufray puis installation d'une pompe à chaleur en appui à la chaudière à fioul ; changement des radiateurs.
- chantier de la médiathèque : isolation renforcée et installation d'une pompe à chaleur.
- le système de chauffage de la salle Emeraude sera diagnostiqué en 2012.
- étude en cours pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments municipaux.
- diagnostic général énergétique des bâtiments municipaux en 2011-2012.
- changement des ampoules "éclairage public basse tension" opérationnel dans le bourg de Mendon.
- décoration de Noël peu consommatrice d'énergie

Plus globalement la commune a lancé en 2011 un diagnostic des consommations en énergie et en eau des bâtiments municipaux.

Source : mairie de Locoal-Mendon.

7. EAU, ENERGIE, DECHETS : En résumé, quelques points marquants

Atouts/points forts

- un partenaire compétent pour gérer les déchets et l'eau
- des outils et actions de concertation, de gestion et de préservation de la qualité des eaux très avancés, portés par le Syndicat Mixte de la Ria (Contrat de bassin versant) et la commune (plan de désherbage communal)
- un programme de bassin versant ambitieux
- un procédé biologique extensif d'assainissement collectif : le lagunage naturel
- le début d'une dynamique de réduction des consommations énergétiques par la commune.

Faiblesses/points d'attention

- un potentiel d'amélioration au niveau de la production et du recyclage des déchets
- des méthodes d'assainissement individuel alternatif à conforter
- des pollutions (bactériologiques, marées vertes , phytoplancton toxiques) récurrentes
- un recours aux énergies renouvelables peu développé sur la commune.

8.1 Patrimoine bâti et architectural

8.1.1 Recensement du patrimoine

Le patrimoine de la commune est très riche. Il serait délicat d'en faire une sélection, forcément arbitraire, au sein de cet état des lieux. C'est pourquoi le lecteur pourra prendre connaissance, grâce à l'outil *GLAD* du Conseil régional, *portail des patrimoines de Bretagne*, du détail des éléments du patrimoine de la commune, de leur localisation, de commentaires historiques, de leur éventuel statut de protection. L'adresse internet du portail est la suivante :

http://patrimoine.region-bretagne.fr/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA56005660

C'est une chance pour la commune de bénéficier d'un recensement aussi complet et détaillé de son patrimoine.

On pourra éventuellement consulter d'autres sites, non officiels, consacrés au patrimoine localo-mendonnais :

<http://remi.kergozien.pagesperso-orange.fr/krweb/Locmend.htm>

<http://www.infobretagne.com/locoal-mendon.htm>

<http://locoaletmendon.online.fr/histoire.htm>

8.1.2 Divers

La mairie possède une commission sentiers et patrimoine, composée d'élus, de membres de l'association Ar Vammen co-optés et de personnes ressources individuelles.

L'association Ar Vammen souligne qu'elle s'attache particulièrement à la protection et la valorisation du patrimoine linguistique local (toponymie, langue bretonne, ...).

Enfin, il faut noter que parmi les compétences du Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon Pluvigner, figure la mise en valeur du petit patrimoine bâti et mégalithiques. Il gère dans ce cadre le chantier d'insertion. Il s'agit d'assurer pour le compte des collectivités des prestations en matière de préservation, de valorisation et d'entretien du patrimoine naturel, mégalithique et vernaculaire. En parallèle, le dispositif chantier permet de mieux appréhender le monde professionnel par des personnes qui en sont éloignées.

Source : site internet du SMABQP.

8.2 Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel de la commune est très riche. La diversité des espaces, des positions topographiques, des expositions et de la physionomie côtière autorise une variation importante des conditions écologiques, et ainsi la présence de milieux naturels très divers et d'une biodiversité spécifique (= en espèces végétales ou animales) élevée.

Ceci confère ainsi à la commune un patrimoine remarquable, à fort enjeu de préservation.

La présente partie décrit les principaux traits du patrimoine naturel selon 3 niveaux : le paysage, le milieu naturel, et l'espèce. Pour approfondir les caractéristiques naturelles de l'ensemble du territoire, ainsi que les enjeux de leur protection, on se réfèrera au Document d'Objectifs du site Natura 2000, très complet, rédigé par le Syndicat Mixte de la ria d'Etel. Ce document sera validé définitivement fin mai 2011 par le comité de pilotage Natura 2000 de la Ria d'Etel.

Le rédacteur remercie vivement la chargée de mission pour le transfert de données préliminaires.

La partie 8.3.6.1 présente le programme européen Natura 2000.

8.2.1 Paysage(s) de la ria et de Locoal-Mendon

Reflet des conditions géologiques, pédologiques, topographiques, climatiques et anthropiques qui le façonne, le paysage est un domaine complexe à aborder. Multidimensionnel, il évolue dans le temps

et ainsi l'approche paysagère permet de se saisir d'une démarche intégrée (tenant compte de multiples intérêts et objectifs) lorsque l'on souhaite aménager un territoire.

« *Le paysage est la résultante de facteurs économiques et culturels appliqués à un contexte naturel. Un paysage vivant est un équilibre particulier des facteurs qui le constituent.* » Alexandre Chémetoff.

Le site Natura 2000 « Ria d'Étel » est caractérisé par une interpénétration de la mer et de la terre qui engendre des formations tout à fait remarquables de boisements ou de landes en contact direct avec les végétations de prés salés. En effet, ce site se caractérise par un rivage plat, seulement ponctué au Sud de quelques rochers et petites falaises (<5m). La partie marine de ce site, d'une grande valeur écologique, est composée de biotopes variés, abritant un écosystème développé. Par ailleurs, de nombreuses îles et îlots parsèment ce « plan d'eau » d'environ 2200ha d'eau de mer (à marée haute) et deux grandes presqu'îles, Locoal et le Verdon, structurent le paysage de la ria et soulignent son caractère maritime.

Le paysage est une composante essentielle de l'identité de la Ria d'Étel. Façonné par les éléments (marées, vent, etc.), il est cependant fortement marqué par les activités humaines. En effet, la brutalité de la barre d'Étel et des courants de marée au sud contraste fortement avec le calme du fond d'estuaire de la Ria. Ce caractère maritime, très marqué au sud, s'estompe au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord pour laisser place à une ambiance plus rurale en fond de ria.

Schématiquement, la Ria d'Étel peut se découper en 3 parties (FERRAND JP., 1991) :

- *La partie sud*, en aval du pont Lorois est très franchement maritime : port d'Étel, du Magouër, du Vieux-Passage, abritant pêcheurs et plaisanciers. A cet endroit, la Ria forme un goulet de 300 à 400m de large et 4,5km de long. Cette partie de la Ria, qui s'étend de la barre d'Étel au sud, jusqu'au pont Lorois, sur les communes d'Étel, Plouhinec et Belz, est en outre densément urbanisée.

- *La partie Nord*, vers Merlevenez, Nostang Landévant, Landaul est plutôt rurale, et caractérisée par la présence de prairies, bois et cultures à proximité immédiate de milieux salés.

- *La bande médiane*, entre les 2 précédentes et qui nous intéresse, sur les territoires de Ste Hélène et **Locoal-Mendon**, mêle les caractères maritimes et ruraux mais possède aussi son identité propre surtout marquée par l'ostréiculture.

L'alternance de pointes saillantes et d'anses envasées ainsi que la présence de dix îles (et presqu'îles) et onze îlots (inférieurs à 1ha), certaines encore habitées ou cultivées il y a peu, structurent le paysage de la Ria. Ils offrent, par ailleurs, des sites de nidification privilégiés pour les oiseaux marins et notamment les sternes.

Les formations de landes et boisements de pins, d'origine anthropique, que l'on retrouve au nord de Pont Lorois, occupent une place importante dans le paysage. Les landes, issues de défrichements pouvant dater du néolithique, représentaient jusqu'au milieu du 20ème siècle une ressource pour les paysans et faisaient

l'objet d'une exploitation régulière. Cependant, l'arrêt de la valorisation agricole de ces parcelles de landes et l'introduction massive de pins maritimes, aux 18ème et 19ème siècles notamment, ont considérablement réduit la superficie occupée par ce type de milieu.

Enfin, la mauvaise qualité agronomique du sol, dans la partie nord du site, a favorisé le maintien de massifs forestiers composés du chêne pédonculé et du châtaignier, souvent en mélange avec le pin maritime. Cette essence à l'origine allochtone est devenue identitaire du Morbihan, en raison de descriptions littéraires et autres représentations artistiques, mais aussi de sa puissance de régénération et de colonisation.

Enfin, de grands marais endigués formant des étangs d'eau saumâtre, situés sur d'anciens bras de mer et communiquant de façon occasionnelle, contribuent à la diversité des paysages que l'on peut



observer sur ce site mais qui est de plus en plus menacée par une espèce invasive, le *Baccharis halimifolia* ou Sénéçon en arbre.

Source : Document d'objectifs du site Natura 2000 « Ria d'Etel ».

8.2.2 Milieux naturels et semi-naturels

8.2.2.1 Nature remarquable... et nature ordinaire

Il convient tout d'abord de faire la distinction entre un milieu naturel (ou habitat naturel), stable écologiquement et qui ne subit pas l'action de l'homme, et un milieu semi-naturel, qui lui est l'objet d'intervention(s) humaine(s). Deux exemples respectifs : une dune fixée, et une prairie. La première est une forme de steppe littorale, dont la végétation courte est naturellement limitée par les contraintes climatiques ; alors qu'une prairie nécessite, pour se maintenir et non s'enfricher, une intervention par fauche, girobroyage ou pâturage.

Par ailleurs, différentes typologies existent pour classer les habitats naturels. Les principales à citer seraient Corine biotope, et le code EUNIS. Le choix fait ici est de décrire les milieux de Locoal-Mendon d'intérêt particulier, **d'intérêt communautaire**, présents au sein de la partie locoal-mendonnoise du site Natura 2000.

On se référera à l'annexe 5 pour la carte des habitats marins et terrestres d'intérêt communautaire de la commune.

Cependant, en matière de gestion et de préservation des habitats et des espèces, il est important de ne pas oublier les espaces dits « **de nature ordinaire** ». Ces espaces, ne contenant pas d'habitats ni d'espèces forcément rares ou menacés, constituent pourtant des habitats très importants au sein du territoire. Un talus, par exemple, composé d'une flore commune de bord de parcelle agricole, est essentiel à la circulation des espèces dans le paysage, à la régulation hydrologique des sols, à la protection d'une faune alliée des cultures...

Ainsi, au-delà de ses habitats remarquables (marais et prés salés par exemple) la commune de Locoal-Mendon renferme une diversité importante d'écosystèmes, parfois modelés par l'homme, qu'il est important, même s'ils ne contiennent pas d'espèces menacées, de considérer dans les opérations d'aménagement et de gestion de la commune. Nous pourrions citer :

- prairies permanentes, et même temporaires longues (5 ans),
- éléments linéaires du paysage : bords de chemins et de routes, fossés, berges de cours d'eaux, lisières...,
- bosquets, éléments boisés restreints,
- certaines cultures annuelles, pouvant renfermer une flore messicole intéressante (ex : champs de blés non traités),
- etc...

8.2.2.2 Les habitats d'intérêt communautaire de la commune

Milieux marins

* Grandes criques et baies peu profondes

Les grandes criques et baies peu profondes sont des grandes échancrures de la côte où, contrairement aux estuaires, l'apport en eau douce est faible. Ces zones peu profondes sont généralement abritées de l'action des vagues. Elles offrent une large gamme de substrats, de sédiments et une stratification variée d'espèces benthiques, abritant souvent une grande diversité biologique. Cet habitat est avant tout caractérisé par le fait qu'il se dispose à l'abri des houles et des vagues grâce le plus souvent à des pointements rocheux, et que les courants de marée y sont faibles.

Cet habitat, sous l'influence des apports de nutriments et de contaminants venant des bassins versants, présente naturellement des risques de phénomènes d'hypoxie ou d'anoxie étant donné le faible renouvellement des eaux. Périodiquement cet habitat peut être le siège de crises dystrophiques, c'est-à-dire d'explosions massives et brutales de populations phytoplanctoniques, dont certaines peuvent être toxiques.

Enjeux :

Cet habitat héberge de nombreuses populations qui constituent des sources de nourriture potentielle pour des espèces commerciales comme les crustacés ou des poissons comme certaines Daurades. L'état de conservation n'est pas connu ; l'influence estuarienne marquée pourrait induire une altération de l'habitat.

*** Lagunes côtières (ex : Etang de St Jean)**

Ces étendues côtières d'eau salée correspondent à des marais côtiers, anciens bras de mer endigués. Les échanges avec la mer se font soit par un étroit chenal que remonte la marée, soit, lorsque la lagune est fermée, par percolation. Parfois, l'apport d'eau de mer ne se produit qu'aux grandes marées de vives-eaux et lors des tempêtes hivernales. Les apports d'eau douce sont très variables temporellement. Dans tous les cas, l'eau doit, par moment, passer par des phases d'hypersalinité, condition nécessaire pour que l'on ne soit pas seulement en présence d'un marais saumâtre.

Enjeux :

Habitats prioritaires, les lagunes sont des milieux très riches et productifs abritant de nombreux invertébrés. Elles constituent aussi des zones d'alimentation et de repos pour de nombreux oiseaux tels que les limicoles, les laridés, les anatidés. Ces habitats peuvent faire l'objet de dégradations dues à des phénomènes d'anoxie suite à l'eutrophisation accrue du milieu. La présence de nombreuses algues dans l'étang de St Jean, par exemple, atteste d'un problème d'oxygénation du milieu. C'est un habitat potentiel pour la Loutre.

*** Estuaires**

Partie aval d'une vallée fluviale soumise aux marées, elle est définie comme apparaissant à partir du début des eaux saumâtres. Les estuaires fluviaux sont des anses côtières où, contrairement aux grandes criques et baies peu profondes, l'apport en eau douce est généralement important. L'interaction des eaux douces avec les eaux marines ainsi que la réduction du flux des eaux dans l'estuaire provoquent le dépôt de fins sédiments sous forme de larges étendues de replats boueux et sableux. Le sédiment varie du sable à la vase.

Enjeux :

*Des herbiers de *Zostera noltii* colonisent cet habitat. Le statut de cette plante (régression dans son aire de répartition) et son rôle écologique (source de nourriture) donnent à ces herbiers une valeur patrimoniale forte. Les herbiers sont majoritairement peu denses et généralement restreints à des zones soumises au courant. Dans de nombreux secteurs, à partir de la fin du printemps, de vastes échouages d'algues vertes ou rouges (*Glacilaria* sp.) recouvrent le sédiment. Les algues ainsi échouées bloquent les apports en oxygène et en lumière et en se décomposant elles produisent des composés organiques toxiques. Cela induit des mortalités massives des herbiers et des animaux benthiques. Les herbiers inventoriés aujourd'hui se développent dans des secteurs où les courants de marée et les vents chassent les algues en dérive. L'état des lieux correspond donc plus à un inventaire des herbiers non affectés par ce phénomène. Cette disparition des herbiers induit une perte d'attractivité forte pour des animaux à fort enjeux patrimonial comme les oies bernaches. Il faut noter que dans certains secteurs comme dans le secteur de Saint Cado, localement, les herbiers sont impactés par la pêche à pied. Cependant, dans de nombreux secteurs où les herbiers sont présents, le manque de portance du sédiment réduit considérablement la fréquentation humaine.*

Milieux terrestres

*** Landes et landes humides**

Les landes sont des formations végétales ouvertes, dominées par les bruyères et les ajoncs. 3 types de landes sont présents sur le site. Des landes sèches, rases à moyennes, ouvertes sur les talus le long du linéaire côtier au sud de la Ria (Etel, Belz et Plouhinec) ou denses et fermées sur les terrains plats, souvent en mosaïque avec les pinèdes. Elles se caractérisent par la présence de la Bruyère cendrée et l'Ajonc de Le Gall ou l'Ajonc d'Europe. Les landes mésophiles s'installent sur des sols humides, au moins pendant une partie de l'année. Les substrats sont acides et les sols riches en matière organique. Ces formations denses sont caractérisées par la Bruyère ciliée et localement la Molinie peut être abondante et conduire à des groupements herbacés denses.



Enfin, les landes humides, habitat prioritaire, sont des landes caractéristiques de la région biogéographique atlantique, sous forte influence océanique (présence de la Bruyère ciliée). Elles se développent sur des sols organiques toujours très acides avec une nappe permanente ou temporaire qui peut connaître d'importantes fluctuations au cours de l'année avec des phases d'inondation et d'assèchement superficiel. La présence de Bruyère à quatre angles voire de Linaigrette sur les faciès les plus humides sont caractéristiques de l'habitat.

Enjeux :

Les landes sont généralement issues de défrichements anthropiques anciens ; en absence d'entretien, elles peuvent subir une dynamique de colonisation par les ligneux et donc s'embroussailler . Sur le site, les landes sont généralement en mosaïque avec des boisements de pins et peuvent être menacées par les boisements spontanés de pins (régénération naturelle).

*** Prés salés atlantiques**

Cet habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes des prés salés atlantiques, se développant au niveau du schorre situé dans la partie supérieure de la zone intertidale et pouvant subir une inondation régulière par la marée.

La végétation se répartit en plusieurs habitats élémentaires, en fonction de leur tolérance à l'immersion par la marée : du bas schorre, directement en contact avec la slikke, abritant des végétations adaptées à la salinité du substrat et à l'immersion régulière par l'eau de mer ; au schorre moyen caractérisés par les fourrés à Obione ; jusqu'au haut schorre immergé par l'eau de mer lors des marées de vives eaux.

Enjeux :

Les prés salés présentent une valeur écologique particulièrement importante : ce sont les écosystèmes les plus productifs au monde (jusqu'à 40 tonnes de matière sèche par hectare et par an pour certains – J.C. Lefeuvre, 2010). Des transferts importants de matières organiques ont lieu entre les prés salés et le milieu marin, grâce à l'action des organismes vivant et notamment des poissons. Ce sont en outre des lieux de nourrissage pour la faune terrestre, notamment les oiseaux. Enfin, les prés salés jouent un rôle important dans les processus de sédimentation (fixation des sédiments fins). Ces habitats peuvent subir différentes atteintes qui vont des remblaiements ou destruction de l'habitat pour des aménagements portuaires ou conchylicoles, des atteintes liées aux pollutions maritimes, aux passages d'engins et mouillages sauvages, voire à la déstructuration du tapis végétal par pâturage non adapté. Par ailleurs, ces habitats subissent une forte dégradation liée à l'envahissement par le *Baccharis halimifolia* (Séneçon en arbre).

Enfin, le site de la Ria d'Etel est caractérisé par une particularité foncière car les prés salés, qui devraient relever du domaine public maritime, sont cadastrés et relèvent de la propriété privée. Cela peut représenter des surfaces importantes, notamment sur les communes de Locoal-Mendon, Merlevenez, Ste Hélène et Plouhinec.

*** Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes**

La commune présente un ensemble de prairies sur des sols présentant différents degrés d'hygromorphie. Les prairies les plus humides sont les habitats d'intérêt principal.

Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux :

Ces habitats sont des milieux ouverts à végétation herbacée moyenne généralement dense et relativement variée. Les prés



oligotrophes ont le plus souvent un aspect de prairie diversifiée et fleurie. Ils se développent sur sols acides, tourbeux à para-tourbeux, dans des secteurs engorgés par une eau courante pendant une grande partie de l'année.

Enjeux :

Ces habitats peuvent être particulièrement sensibles à un enrichissement du milieu (apports d'engrais) ainsi qu'à la modification du régime hydraulique. Sur le site, il est aussi menacé par l'abandon du pâturage ou de la fauche avec exportation, qui conduisent à un embroussaillage, ainsi que par des boisements artificiels ou naturels (notamment enrésinement).

Photo C. Izard

*** Les mégaphorbiaies**

Les mégaphorbiaies caractérisent des végétations des bordures des cours d'eau, pouvant s'étendre sur des prairies humides non entretenues. Les mégaphorbiaies riveraines sont soumises à des crues temporaires qui fournissent au substrat un grand nombre d'éléments organiques alimentant le milieu en éléments nutritifs. Il s'agit de végétations caractérisées par l'absence de gestion par l'homme (pas de fauche, pâturage, fertilisation).

En absence d'entretien, certaines prairies humides peuvent évoluer vers des mégaphorbiaies, puis vers des boisements humides. La mégaphorbiaie à Reine des prés et Jonc acutiflore illustre bien ce processus dynamique de la prairie humide vers la mégaphorbiaie. Dans le site de la ria d'Étel, elles sont considérées d'intérêt communautaire uniquement lorsqu'elles sont en situation rivulaire.

Enjeux

Les mégaphorbiaies naturelles sont des stades transitoires qui évoluent vers la forêt, elles se maintiendront de façon naturelle dans des ouvertures et en lisière des boisements. Afin de préserver au mieux la biodiversité, il est possible d'envisager le maintien d'une certaine proportion de mégaphorbiaies en bordure des cours d'eau ; ce maintien nécessite des fauches ou gyrobroyages espacés.

Pour les mégaphorbiaies secondaires qui se développent suite à l'abandon de l'entretien des prairies humides, il est possible de mettre en place une gestion favorisant le maintien d'une mosaïque de milieux « prairies humides - mégaphorbiaies - boisements ». Il convient cependant de signaler que la diversité floristique des prairies humides est généralement supérieure à celle des mégaphorbiaies. Cependant, les mégaphorbiaies peuvent constituer un habitat pour la Loutre d'Europe. Ainsi, il faudra favoriser une gestion équilibrée entre les mégaphorbiaies et les prairies humides.

Enjeux liés aux habitats marins

Le suivi REBENT mené sur la faune et la flore des substrats rocheux subtidiaux, sur le site du Magouër, a mis en évidence la très forte biodiversité du site. En effet, parmi les 30 sites suivis au niveau régional, le site de la Ria d'Étel est le 2ème site le plus riche de Bretagne en terme de diversité spécifique. Cela est notamment dû à la forte turbidité des eaux associée aux courants violents caractéristiques des milieux de type « chenal ». Ces milieux abritent un peuplement très particulier, et notamment de nombreux filtreurs qui trouvent là une nourriture abondante.

Cependant, une des préoccupations majeures sur le site de la Ria d'Étel est le développement d'espèces envahissantes, telle que l'éponge *Celtodoryx girardae* (Perez et al., 2006), qui peut représenter une menace nouvelle en terme de compétition spatiale pour les autres espèces subtidales (flore et faune), et provoquer ainsi localement (pour le moment) une diminution de la biodiversité (REBENT, 2009).

La poursuite des suivis menés actuellement en Ria d'Étel s'avère donc nécessaire pour mesurer les modifications éventuelles des milieux et améliorer les connaissances sur les impacts des espèces envahissantes et plus particulièrement *Celtodoryx girardae*.

Enjeux liés aux habitats terrestres

Le site Natura2000 présente une mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire qui offre au site une grande richesse écologique. Les habitats caractéristiques du site sont les landes et les prés salés, les prairies humides et les habitats humides d'intérêt communautaire, qui participent aussi fortement à la richesse du site. Les principales menaces et atteintes qui contribuent à la dégradation de ces habitats sont :

- l'embroussaillage,
- l'enrésinement ou les boisements spontanés et artificiels,
- l'envahissement par le *Baccharis halimifolia* (espèce végétale invasive),
- la modification des régimes hydrauliques,
- l'artificialisation des milieux.

8.2.3 Espèces patrimoniales présentes sur la commune

Plusieurs statuts existent pour les espèces : sont d'abord présentées les espèces d'intérêt européen, (8.3.3.1) puis les espèces d'intérêt national ou régional, éventuellement menacées (8.3.3.2).



Le Flûteau nageant
Luronium natans

8.2.3.1 Espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentiellement présentes à Locoal-Mendon

Le tableau situé en annexe 6 recense les espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site Natura 2000 de la Ria d'Étel, leur présence (avérée ou potentielle) et leur état de conservation, ainsi que les menaces auxquelles elles sont ou peuvent être soumises.

8.2.3.2 Espèces remarquables

Les espèces végétales à forte valeur patrimoniale présentes sur la commune

- Asphodèle d'Arrondeau *Asphodelus macrocarpus* var *arrondeaui* (PN, LRA2)
- Troscart bulbeux *Triglochin bulbosa* L. subsp. *Barrelieri* (LRA1)
- Laïche ponctuée *Carex punctata* (LRA1)
- Arroche du littoral *Atriplex littoralis* (LRA2)
- Buplèvre grêle *Bupleurum tenuissimum* (LRA2)
- Gaïlet faible *Galium debile* (LRA2)
- Gentiane pneumonanthe *Gentiana pneumonanthe* (LRA2)

Légende :

PN = protection nationale

LRA1 = Liste Rouge armoricaine Annexe 1

LRA2 = Liste Rouge armoricaine Annexe 2.

A noter qu'aucune espèce marine d'intérêt communautaire n'a été identifiée à ce jour. Une amélioration de la connaissance sur le milieu marin est souhaitable.

Les espèces animales à forte valeur patrimoniale présentes sur la commune

Les Oiseaux

Le site Natura 2000 « Ria d'Étel » présente une diversité d'habitats naturels permettant l'accueil de nombreuses espèces d'Oiseaux. Les vastes étendues de vasières sont des lieux privilégiés de nourrissage pour de nombreuses espèces d'anatidés et de limicoles et la Ria d'Étel est un des 5 sites d'hivernage les plus importants du Morbihan.

L'étang calme de St Jean est un lieu de quiétude et de repos, les roselières souvent formées en queue d'étang forment aussi des habitats pour le Phragmite aquatique ou le Butor étoilé, par exemple.

161 espèces ont été recensées sur le site, parmi celles là 38 espèces sont inscrites en Annexe I de la Directive « Oiseaux » de Natura 2000, on peut citer notamment :

- Sterne pierregarin (ponctuellement Sterne caugek et naine) qui nichent sur certains îlots,

- Butor étoilé qui fréquente de façon privilégiée certains étangs,
- Phragmite aquatique,
- Engoulevent d'Europe , qui niche dans les secteurs de landes du site,
- Fauvette pitchou, aussi présente dans les secteurs de landes,
- Avocette élégante, qui fréquente les bras de mer calmes du nord du site,
- Pluvier doré, qui fréquente le site en hiver,
- Spatule blanche, Grand aigrette et Aigrette garzette,
- des rapaces tels que Hibou des marais, Busard des Roseaux, Bondrée apivore, Balbuzard pêcheur, Faucon pèlerin, Faucon émerillon...

De plus, ce site joue un rôle important dans la conservation d'espèces qui ne figurent pas à l'annexe I de la Directive Oiseaux, mais dont le statut de conservation en Europe ou en France est défavorable :

- La Bécassine des marais classée « en danger » sur la liste rouge des espèces menacées en France,
- le Tadorne de Belon,
- la Bernache cravant,
- le Grèbe castagneux,
- le Courlis cendré,
- le Canard siffleur,
- la Foulque macroule,
- la Chouette chevêche.

Les comparaisons manquent avec d'autres sites pour le Goéland brun dont les effectifs automnaux puis hivernants semblent relativement élevés. Enfin, l'évolution future de plusieurs espèces mérite d'être suivie : il s'agit du Grèbe à cou noir, du Garrot à oeil d'or et du Harle huppé (pour lequel la rivière avait atteint le seuil d'importance nationale en janvier 1998) dont les effectifs, encore modestes, tendent à s'affirmer depuis quelques années voire de l'Huïtrier pie et du Tournepierrre à collier qui s'ouvriraient de nouvelles places sur la rivière.

Les mammifères

19 espèces de mammifères terrestres ou semi-aquatiques ont été recensées sur le site . Parmi celles là, notons la présence du Campagnol amphibie *Arvicola sapidus*, un rongeur inféodé aux zones humides, aux berges des cours d'eau, des mares et des étangs. Le statut des populations de Campagnol amphibie est mal connu dans la région. Il semble être présent sur une partie importante des zones humides de la région mais connaître un déclin régulier de ses effectifs (DREAL). Une amélioration des connaissances sur cette espèce serait nécessaire.

Les amphibiens

Le site abrite 8 espèces d'amphibiens parmi lesquelles on trouve le Crapaud accoucheur *Alytes obstetricans*, le Triton marbré *Triturus marmoratus* ou la Grenouille rousse *Rana temporaria*, espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat.

Les reptiles

6 espèces de reptiles ont été recensées sur le site parmi lesquelles le Lézard des murailles *Podarcis muralis*, la Couleuvre à collier *Natrix natrix* ou la Coronelle lisse *Coronella austriaca*, espèces inscrites en annexe IV de la Directive « Habitats ».

Les insectes

Le site présente des habitats favorables à de nombreux insectes. Parmi celles là, notons la présence d'espèces remarquables (possédant un statut de protection et/ou présentes sur des listes rouges) telles que :

- l'Hespérie des potentilles *Pyrgus armoricanus*, elle ne bénéficie pour le moment d'aucun statut de protection mais cela pourrait évoluer car l'espèce est vulnérable ou menacée en France.
 - la Cordulie métallique d'ores et déjà reconnue comme menacée et que l'atlas des odonates de Bretagne en cours de réalisation contribuera à classer sur la liste rouge des espèces menacées en Bretagne
 - l'Azuré des mouillères *Maculinea alcon* : mentionné dans la bibliographie, ainsi que deux stations de Gentiane pneumonanthe qui n'a pas été retrouvée. Cependant, une station de gentiane est présente sur le site Natura 2000 « Massif dunaire Gavres Quiberon et zones humides associées » en limite immédiate du site « Ria d'Étel », sur la commune de Belz.
- Mais aussi le Leste brun, l'Agriion délicat, l'Agriion mignon et la Cordulie annelé.

Les poissons

Le site présente un intérêt indéniable pour les poissons amphihalins d'intérêt communautaire. D'autres espèces de poissons amphihalins remarquables sont aussi présentes sur le site et pourraient bénéficier des mesures de gestion favorables au Saumon atlantique ou à la Lamproie marine. Il s'agit notamment de :

- l'Anguille, présente sur l'ensemble des cours d'eau de la ria : elle bénéficie d'un Plan de Gestion national décliné dans un volet local concernant la Bretagne.
- la Truite de mer qui est une forme migratrice de la Truite fario.

Autres espèces marines

Au vu du potentiel écologique du milieu marin, de nombreuses espèces marines ont été recensées sur le site. Parmi les espèces caractéristiques des substrats rocheux, les éponges sont présentes dans la Ria d'Étel et notamment *Cliona celata*, espèce courante sur les fonds rocheux de l'atlantique qui est présente partout dans la ria où elle atteint des taille extrêmes, un phénomène de gigantisme qui ne semble pas avoir été observé sur d'autres sites. Par ailleurs, les tombants profonds, voire les zones où le courant se renforce abritent en abondance une grande espèce de gorgone *Eunicella verrucosa*.

8.2.3.3 Les espèces invasives

Les espèces végétales invasives

La problématique des plantes invasives représente un enjeu fort sur le site Natura 2000 qui abrite plusieurs espèces, recensées dans le tableau suivant :

Tableau 24 : Espèces végétales invasives rencontrées au sein de la Ria d'Étel

| Nom français | Nom scientifique | Commentaire |
|-----------------------|-------------------------------|---|
| Ail triquetre | <i>Allium triquetrum</i> | Ça et là près des maisons |
| Herbe de la Pampa | <i>Cortaderia selloana</i> | Espèce régulièrement observée aux abords des jardins et des friches |
| Griffe de sorcière | <i>Carpobrotus edulis</i> | Environ 10 stations, à proximités des habitations, relevées sur le site d'étude |
| Laurier palme | <i>Prunus laurocerasus</i> | Ça et là en sous bois |
| Myriophylle du Brésil | <i>Myriophyllum aquaticum</i> | Hors périmètre Natura2000 mais à proximité |
| Renouées du japon | <i>Reynoutria sp.</i> | 3 stations relevées sur le site d'étude |
| Sénéçon en arbre | <i>Baccharis halimifolia</i> | Espèces très répandues le long de la Ria et dans les vasières et les marais |
| Spartine anglaise | <i>Spartina x towsendii</i> | A surveiller |

Sources : TBM, 2008, SMRE, 2009-2010

Les espèces animales invasives

Les espèces animales invasives créent aussi un dysfonctionnement de l'écosystème local. Plusieurs de ces espèces sont présentes sur le site Natura2000, et notamment :

- le Ragondin (*Myocastor coypus*) fréquente les étangs, rivières et autres zones humides,
- le Rat musqué (*Odontra zibethicus*) dans les milieux aquatiques et humides,
- le Vison d'Amérique (*Mustella vison*), présent de manière ponctuelle sur le site,
- l'Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*) sur les vasières, les prés salés, les zones humides.

8.2.4 Facteurs impactant l'état de conservation des habitats

Plusieurs critères contribuent à un état moyen voire au mauvais état de conservation des habitats sur le site Natura 2000 global de la Ria d'Étel. Les enjeux qui en découlent sont à prendre en compte à l'échelle de chaque commune, dont Local-Mendon.

Pour les habitats terrestres, ces facteurs sont :

- Embroussaillage : conséquence naturelle de l'abandon d'entretien des milieux. Elle entraîne une modification progressive des habitats et contribue à l'appauvrissement de la biodiversité.
- Enrésinement : développement (par plantation ou par régénération naturelle) de boisements constitués d'espèces résineuses, essentiellement du Pin maritime voire du Pin sylvestre.
- Rudéralisation : dégradation d'un milieu ou d'un sol sous l'influence humaine, favorable aux plantes rudérales : orties, ronces...et défavorable à la flore et à la faune originelles.
- Espèces invasives : espèces introduites ayant un fort pouvoir de reproduction (végétatif ou sexué) et qui nuit fortement à la biodiversité locale. Sur le site, le *Baccharis halimifolia* est la principale espèce invasive mais les renouées, l'herbe de la pampa, etc sont aussi présentes sur le site.
- D'autres sources de dégradation avérées ont été recensées mais elles sont très localisées et concernent des surfaces inférieures : la mise à nu du sol dû à la fréquentation, les remblais, les drainages, ainsi que les boisements spontanés.
- Des sources de dégradation potentielles ont aussi été recensées : l'eutrophisation des milieux humides dulçaquicoles ou les décharges/dépôts de déchets verts.

Pour les habitats marins, les principales sources de dégradation des habitats naturels sont :

- l'eutrophisation du milieu : augmentation des apports de matières organiques sur le littoral, d'origine urbaine et agricole, qui peut se traduire sur ces milieux par une prolifération massive d'algues vertes (*Monostroma, Ulva, Enteromorpha...*). Ce phénomène est amplifié par des échouages d'algues rouges (*Gracilaria sp.*). Les algues vertes et rouges ainsi échouées bloquent les apports en oxygène et en lumière et produisent des composés organiques toxiques en se décomposant qui asphyxient les herbiers de zostères et influent sur la composition des peuplements benthiques (diminution des amphipodes au bénéfice de polychètes opportunistes).
- Une exploitation non adaptée : très localisée et se traduit sur le site par la dégradation de l'herbier de zostère dans le secteur de St Cado et du Pradic, due à la recherche de coquillages mais aussi de vers (appâts pour la pêche), à l'utilisation d'engins destructeurs (marteaux, burins...) pour déloger les espèces consommables fixées sur les rochers, mais aussi à la non remise en place des blocs lors de la récolte d'oursins, de crabes, d'ormeau...Ces pratiques ont cependant aujourd'hui un impact limité.
- Dans une moindre mesure : les pollutions dues aux macrodéchets.
- Des sources de dégradation potentielles : les pollutions par hydrocarbures, liées à des catastrophes de grande ampleur (Erika) ou à des pollutions diffuses (huiles de moteur de bateaux...), l'exploitation des sables des habitats pourrait constituer un facteur de dégradation important si cette exploitation était autorisée, ou la prolifération d'espèces invasives (crépides, sargasse, éponge *Celtodorix* voire huitres creuses sur les estrans rocheux).

La hiérarchisation des enjeux de conservation définie par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel met l'accent sur les habitats suivants :

En priorité :

- Prés salés atlantiques
- Landes sèches européennes

Puis :

- Estuaire
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
- Landes humides atlantiques méridionales à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- Lagunes côtières
- Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- Tourbières boisées.

Source : DOCOB de la Ria d'Étel.

8.2.5 Usages humains et impacts potentiels sur les habitats naturels

Le tableau de synthèse 25 schématise les principaux effets des activités humaines sur les habitats et espèces. (*Source : Document d'objectifs du site Natura 2000 « Ria d'Etel »*)

Tableau 25 : Impact des activités humaines sur les habitats et les espèces

| ACTIVITÉ | TYPE D'INTERACTION | HABITAT/ESPÈCE CONCERNÉ | | EFFET |
|---------------------------------|--|--|---|--|
| | | CODE NATURA | NOM | |
| Agriculture | Programme d'aides pour la reconquête de la qualité de l'eau | 1130 | Estuaire | + |
| | | 3260 | Rivières avec végétation du Ranunculon fluitantis et Callitricho-Batrachion | + |
| | Dégradation prés salés par pâturage bovin | 1330 | Prés salés | - |
| | Intérêt de certains habitats pour l'élevage bovin (valorisation des produits de fauche, pâtures...) | 6410 | Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux | + |
| | | | Prairies humides | + |
| | Abandon des usages agricoles liés aux landes | 4020* | *Landes humides atlantiques méridionales à Erica ciliaris et Erica tetralix | - |
| | | 4030 | Landes sèches européennes | - |
| | Programmes de maintien/réhabilitation des structures agricoles | | Haies, prairies humides, mares | + |
| Conchyliculture | Présence d'élevage à plat (dragage) ou en surélevé (tables métalliques, durcissement des parcs) | 1330 | Prés salés | ? |
| | | 1140 | Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | ? |
| Tourisme | Augmentation de populations en été et des besoins de traitement des eaux usées | 1130 | Estuaire | ? |
| | | 3260 | Rivières avec végétation du Ranunculon fluitantis et Callitricho-Batrachion | ? |
| | Fréquentation plus importante autour des lieux d'hébergement | | Tous | - |
| Pêche à pieds professionnelle | Pêche dans les herbiers de zostères | 1130 | Estuaire | - |
| | | 1140 | Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | - |
| Pêche professionnelle embarquée | Pêche au filet | 1130 | Estuaire | ? |
| Pêche en étang | Gestion de l'étang (qualité de l'eau, niveaux d'eau, sédimentation, gestion des bords d'étang) | | Etang | ? |
| Industrie et artisanat | Pas de parcelle d'épandage des eaux de lavage des industries agroalimentaires dans le site | | - | = |
| | risques induits lors de l'implantation de zones d'activités en limite de site (pollution accidentelle, remblais, modification) | | Tous | - |
| | Pollutions accidentelles liées aux activités du chantier naval | 1130 | Estuaire | - |
| Démoustication | Traitements et régime alimentaire des espèces IC | | Chiroptères | ? |
| | Travaux hydrauliques et gestion des niveaux d'eau | 1330 | Prés salés | ? |
| Randonnée | Création et entretien de sentiers dans des zones humides avec travaux modifiant le milieu (drainage, remblais...) | 1330 | Prés salés | - |
| | | | Zones humides | - |
| | | Érosion due à la surfréquentation des sentiers côtiers | 1210 | Falaises avec végétation des côtes atlantiques |

| | | | | |
|--|--|------|---|-----|
| | Dérangement de la faune | 1355 | Loutre | - |
| | Chantiers d'entretien des sentiers, lutte contre le Baccharis | | Tous | + |
| Chasse | Actions d'entretien des territoires de chasse | | Tous | + |
| Pêche à pieds de loisir | Pêche dans les herbiers de zostères | 1130 | Estuaire | - |
| | | 1140 | Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | - |
| Plaisance | Prise en compte des herbiers de zostères dans la délimitation des zones de mouillage | 1130 | Estuaire | + |
| | | 1140 | Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | + |
| | Pas d'aire de carénage adaptée : risque de pollution | | Habitats marins | - |
| Kayak | Dérangement | | Oiseaux | ? |
| Autres loisirs nautiques | Développement des pratiques existantes, demande pour l'installation de nouvelles pratiques | | Habitats marins | ? |
| | Dérangement | | Oiseaux | ? |
| Plongée | Dégradation des habitats par prélèvement | 1170 | Récifs | - |
| | Autre perturbation du milieu | | Habitats marins | - |
| | Amélioration des connaissances sur les milieux marins | | Habitats marins | + |
| | Existence d'une charte de bonne pratique pour la plongée | | Habitats marins | + |
| Pêche en rivière | Action de restauration et entretien des cours d'eau | 3260 | Rivières avec végétation du Ranunculon fluitant et Callitriche-Batrachion | + |
| | | 1106 | Saumon atlantique | + |
| | | 1095 | Lamproie marine | + |
| | | 1096 | Lamproie de Planer | + |
| | | 1163 | Chabot | + |
| Fréquentation des plages | Apport de sable sur les plages | 1130 | Estuaire | ? |
| | | 1140 | Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | ? |
| | | 1210 | Végétation annuelles des laisses de mer | - |
| | Nettoyages des plages | 1210 | Végétation annuelles des laisses de mer | +/- |
| | Dégradations des accès, parking | | Tous | - |
| Loisirs terrestres motorisés | Dégradation des sentiers, élargissement | | Tous | - |
| | Dérangement de la faune | 1355 | Loutre | - |
| Fêtes, manifestations sportives et culturelles | Dérangement de la faune | 1355 | Loutre | ? |
| | Dégradation, destruction HIC | | Tous | ? |
| Suivis | Amélioration des connaissances | | Tous | + |
| Camping sauvage, caravanning | Banalisation des paysages | | Tous | - |
| | Implantation d'espèces invasives | | Tous | - |
| | Dégradation de la qualité de l'eau | 1130 | Estuaire | - |
| Remblais, enrochements, décharges... | Dégradation / destruction des habitats | | Tous | - |

8.2.6 Périmètres et dispositifs de protection et de gestion sur la commune de Looal-Mendon

8.2.6.1 Natura 2000

L'enjeu de ce programme européen est de préserver le patrimoine naturel tout en intégrant les usages socio-économiques indispensables au développement. Le site Natura 2000 de la Ria d'Étel s'étend sur 4259 Ha. Le périmètre du site Natura2000 « Ria d'Étel » est calé sur le zonage Nds défini dans les documents d'urbanisme des communes concernées.

Le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel a été désigné opérateur local. Il assume la mise en œuvre concrète de ce programme, en lien étroit avec les services de l'État qui en assurent, avec l'Union Européenne, le financement

Le Syndicat Mixte est notamment chargé de rédiger le DOCument d'Objectifs (DOCOB) : ce plan définit les actions à mener pour assurer la conservation et la restauration des milieux naturels. Ce document, qui sera validé fin mai 2011, constituera une ligne de conduite pour le syndicat, il s'organise en 2 volumes :

- **Le diagnostic** : contexte réglementaire général, description des milieux naturels, des espèces, présentation des usages et de leurs impacts.
- **Les objectifs et actions** : définition des objectifs de conservation et de restauration des milieux naturels, actions concrètes de terrain sous forme de fiches.

La définition des objectifs de développement durable résulte de la traduction de la Directive Européenne « Habitat, Faune, Flore » dans le Code de l'environnement : « les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du Docob. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation associés.

Objectifs de développement durable :

- A. Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable,
- B. Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire (animales et végétales) et leurs habitats,
- C. Maintenir et favoriser des usages et pratiques socio-économiques cohérentes avec les enjeux écologiques du site,
- D. Rendre efficace la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site.

8.2.6.2 Les dispositions de la loi « Littoral »

La loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral a pour objectif :

- l'orientation et la limitation de l'urbanisation dans les zones littorales,
- la protection des espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.
- la protection des espaces boisés les plus significatifs,
- la gestion de l'implantation des nouvelles routes et des terrains de camping et de caravanage,
- l'affectation prioritaire du littoral au public.

Cela se traduit dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) par la mise en place de différents zonages et notamment par la délimitation de « zones remarquables au titre de la Loi Littoral » (article L. 146-6 du code de l'urbanisme) souvent désignées « zones Nds ». Le règlement applicable à ces zones est précisé à l'échelle de chaque commune qui met en œuvre des règles d'urbanisme strictes, comme par exemple :

- pas de construction, d'installation ou d'extension de construction existante,
- pas de comblement, affouillement, exhaussement, dépôts divers,
- pas de création de plans d'eau ou de défrichement des landes,
- pas de drainage, comblement, remblaiement de zones humides,
- le camping et le caravanage sous quelque forme que ce soit et quelle qu'en soit la durée sont interdits
- etc.

8.2.6.3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF ont été mise en place en 1982 par le Ministère de l'Environnement, afin de mieux connaître le patrimoine naturel du territoire national. Inventaire cartographié des richesses écologiques, faunistiques et floristiques, elles constituent une des bases scientifiques majeures de la politique nationale de protection de la nature en France (Article L411-5 du Code de l'Environnement). Les ZNIEFF permettent d'améliorer la prise en compte des espaces naturels avant tout projet, de permettre une meilleure détermination de l'incidence des aménagements sur les milieux et d'identifier les nécessités de protection de certains espaces fragiles. Elles peuvent être de deux types :

- les ZNIEFF de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées,

- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, etc.) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. Les ZNIEFF de Locoyal-Mendon sont les suivantes :

Tableau 26 : ZNIEFF de Locoyal-Mendon

| Nom du site | Code de la zone | Année de description | Type de ZNIEFF | Surface (Ha) |
|-------------------------------|-----------------|----------------------|----------------|--------------|
| ETANG DE SAINT-JEAN | 530015415 | 1991 | I | 124 |
| VASES SALEES DE LOCOAL | 530002800 | 1979 | I | 299 |
| ESTUAIRE DE LA RIVIERE D'ETEL | 530002798 | 1979 | II | 1740 |

Source : *Inventaire National du Patrimoine Naturel.*

Dans les communes environnant Locoyal-Mendon, d'autres périmètres bénéficient d'autres statuts de protection particuliers : arrêtés de biotope (ex : îlot Iniz er Mour à Ste Hélène), site classé (ex : St Cado), site inscrit (ex : zones dunaires à Plouhinec), ZNIEFF marine (Magouër – Gravignez).

Enfin, il faut noter qu'en dépit du fort patrimoine naturel qu'elle possède, et bien que le Syndicat Mixte de la Ria porte une action dynamique et efficace, la commune ne possède pas d'association d'éducation et de valorisation de l'environnement implantée sur son territoire.

Source : *Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Ria d'Etel.*

8.2.7 Opérations et documents de planification et de gestion

8.2.7.1 Charte des espaces côtiers

Initiative de la région Bretagne, la charte des espaces côtiers s'inscrit dans la double volonté de la Région de conforter la dimension maritime de la Bretagne et d'ancrer son développement dans la durabilité. Plusieurs enjeux sont présentés dans cette charte et notamment celui de préserver le patrimoine naturel et maintenir le potentiel écologique des espaces côtiers bretons. Ces enjeux sont déclinés en propositions d'action, qui peuvent rejoindre certains objectifs de la démarche Natura2000 :

- Préserver et valoriser la biodiversité marine et côtière :
 - o Mieux connaître la biodiversité marine et côtière,
 - o Favoriser la préservation d'espaces à grande échelle aussi bien en mer qu'à terre (action des Conseils Généraux et du Conservatoire du littoral dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles),
 - o Restaurer les habitats les plus dégradés et notamment les zones humides littorales,
 - o Renforcer les actions de lutte contre les espèces invasives en zone côtière,

- Maîtriser le développement des usages et activités.
- Préserver les ressources naturelles de la zone côtière
 - Rendre durable l'exploitation des ressources halieutiques (poissons, crustacés, coquillages, algues),
 - Arrêter progressivement l'exploitation des bancs de maërl,
 - Encadrer l'activité d'extraction de granulats et promouvoir des alternatives pour répondre aux besoins du secteur de la construction.
- Préserver la qualité et l'identité des paysages côtiers.

Le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel a signé la Charte des Espaces Côtiers le 9/10/09. De ce fait, il s'engage à développer des axes de travail en résonance avec les enjeux de la charte.

Source : Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Ria d'Étel.

8.2.7.2 La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)

Afin de développer et asseoir la dynamique de concertation à l'origine du programme d'actions de bassin versant, la communauté de communes de la ria d'Étel a répondu, en 2005, à l'appel à projets de « gestion intégrée des zones côtières » lancé par la DATAR et le Secrétariat Général à la Mer, pour lequel son projet a été retenu. Les enjeux mis en avant dans le cadre des actions de la GIZC sont :

- Le partage des ressources et de l'espace en ria d'Étel,
 - La pérennisation des activités récréatives et professionnelles liées à la ria,
 - La préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité et des milieux naturels,
- Cette démarche s'appuie sur la concertation avec une volonté d'associer pleinement tous les acteurs du littoral.

En 2007, le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel a pris la succession de la Communauté de Communes de la Ria d'Étel dans la conduite du projet de GIZC. Les principales actions du Syndicat mises en place dans le cadre de la gestion intégrée du territoire sont :

- La création d'un système d'information géographique (SIG),
- Une gestion concertée du plan d'eau de la ria d'Étel (recensement des activités et des usages en ria, assistance aux communes concernées par la réorganisation et l'aménagement des zones de mouillages, accompagnement et sensibilisation des ostréiculteurs sur les bonnes pratiques environnementales...),
- Information et sensibilisation aux enjeux du développement durable (soirées d'échanges et de débat, Guide de bonnes pratiques, outil pédagogique « le Permis du bassin versant de la ria d'Étel », plaquette « huître de la ria... »

Par ailleurs, de nouvelles actions GIZC sont envisagées par le Syndicat mixte de la ria d'Étel :

- Améliorer la gestion des risques environnementaux en zone côtière et réduire ainsi les pollutions sur le littoral, via la mise en place d'un plan de prévention « hydrocarbure »,
- Renforcer le travail en réseau sur le territoire autour des actions de la GIZC et inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable, en poursuivant les actions déjà engagées autour du mouillage, balisage et carénage,
- Favoriser la pérennité de l'activité conchylicole en soutenant la mise en place d'une huître durable et solidaire et en accompagnant les ostréiculteurs vers de bonnes pratiques environnementales,
- Contribuer à éviter la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en travaillant auprès des communes sur la thématique « eau et urbanisme ».

Source : Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Ria d'Étel

8.2.7.3 Plans de prévention des risques naturels

Les communes de la Ria d'Étel ne sont pas, à l'heure actuelle, concernées par des Plans de Prévention des Risques Naturels. Cependant, l'État a délégué à la DDEA la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration d'un schéma de prévention des risques littoraux (submersion marine et érosion du trait de côte) à partir de la fin de l'année 2009.

Source : Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Ria d'Étel

8.2.7.4 Plans Nationaux d'Actions en faveur d'espèces menacées d'extinction

Les plans nationaux d'actions sont des outils de protection des espèces menacées d'extinction que la France met en oeuvre depuis une quinzaine d'année. Ils ont été renforcés suite au Grenelle

Environnement. En France, en 2009, 55 plans sont mis en oeuvre aussi bien en métropole que dans les départements ou collectivités d'outre mer : 44 concernent la faune et 11 la flore.

En effet, l'état de conservation d'espèces menacées inscrites dans les arrêtés ministériels nécessite parfois en plus de la protection de ces espèces par la réglementation, des actions spécifiques, notamment volontaires, pour restaurer leurs populations et leurs habitats. Certaines espèces animales ou végétales recensées sur le site de la Ria d'Étel sont concernées par un Plan National d'Action. Il s'agit de :

Pour les espèces animales :

- La Loutre d'Europe (disponible, 2010 – 2015)
- Les chiroptères (disponible, 2008 – 2012)
- le Butor étoilé (disponible, 2008 – 2012)
- le Balbuzard pêcheur (disponible, 2008 – 2012)
- La Chouette chevêche (non rédigé)

- Le Phragmite aquatique (en cours d'élaboration)
- Les odonates (disponible, 2010 – 2013)

Pour les espèces végétales :

- Le Flûteau nageant (en cours d'élaboration)
- Le Panicaut vivipare (en cours d'élaboration)

Source : Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Ria d'Étel

Remarques

Dans les communes environnant Locoal-Mendon, d'autres périmètres bénéficient d'autres Opérations et documents de planification et de gestion : Opération Grand Site (Plouhinec, Étel, Erdeven), Life Nature (massif dunaire de Gâvres à Quiberon).

Il faut noter que la commune de Locoal-Mendon ne comporte pas d'espaces propriétés du département du Morbihan au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), ni de propriétés du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres.

Enfin, il est important de souligner que les parcelles privées forment la grande majorité des propriétés du site Natura 2000 « Ria d'Étel ». Le découpage parcellaire est assez important (surface des parcelles 0,84ha en moyenne), et une grande disparité s'observe quant à la taille des parcelles sur le site. Cependant, il existe des ensembles écologiques cohérents qui correspondent parfois à de grandes propriétés privées. Ces grandes unités écologiques et fonctionnelles pourront être autant d'unités de gestion. Pour la commune de Locoal-Mendon, il faut mettre en avant l'Étang de St Jean (84,5 Ha) et la Presqu'île de la Forest (48,9 Ha).

8.3 Diverses données environnementales

8.3.1 Risques

Les arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle reconnus à Locoal-Mendon ont été à ce jour les suivants :

Tableau 27 : Arrêtés de catastrophe naturelle de la commune de Locoal-Mendon

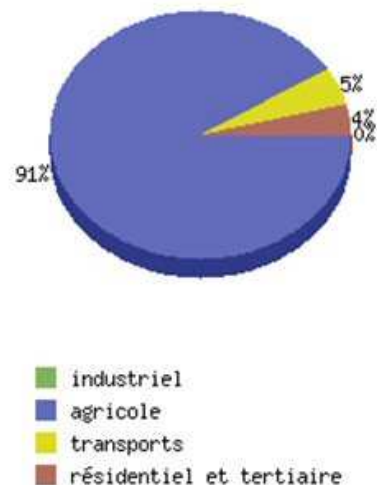
| Type de catastrophe | Début le | Fin le | Arrêté du |
|---|------------|------------|------------|
| Tempête | 15/10/1987 | 16/10/1987 | 24/10/1987 |
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |

Source : http://macommune.prim.net/d_commune.php?insee=56119.

8.3.2 Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Les données d'émission de GES du Plan Régional pour la qualité de l'air en Bretagne disponibles pour la commune de Locoal-Mendon datent de 2003. Elle se répartissent selon le graphique ci-contre.

On voit l'importance de la part liée à l'activité agricole. Les transports étant réduits, il est normal que l'agriculture prenne une part non négligeable.



Graphique 7 : Bilan des émissions annuelles de GES à Locoal-Mendon, en 2003

Source : http://www.cartographie-emissions-bretagne.fr/prqawdfs/wdfs.php/commune/show/cd_commune/56119/annee/2003

8.3.3 Inventaire d'anciens sites industriels et activités de service

Cet inventaire national répertorie quatre sites sur la commune :

| Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) | Identifiant | Etat d'occupation du site |
|--|-------------|--|
| LE DELLION Monique= ETPU, STEPHAN Joseph, stockage et triage de pneumatiques usagers, garage, station service THOMAS et STEPHAN Joseph, garage + station service | BRE5600864 | En activité et partiellement en friche |
| LORCY Jean Marc, DLI (hydroc) | BRE5608328 | En activité |
| Commune de Locoal Mendon, décharge | BRE5605001 | Activité terminée |
| LE PORT Paul, DLI (gaz) | BRE5608329 | Activité terminée |

Source : Bureau de recherche géologique et minière (BRGM).

8.3.4 Inspection des installations classées

On recense cinq installations classées sur la commune :

| Nom de l'installation | Nature de l'activité |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| CADUDAL MARTINE | Porcs (élevage, vente, transit, etc) |
| EARL DU IENEN | Porcs (élevage, vente, transit, etc) |
| SBVPU - Centre de transit de DI | Déchets et traitements |
| SBVPU (ex ETPU) - site des pneus | Récupération, dépôts de ferrailles |
| KERLYS | Fabrication de conserves |

Source : Inspection des installations classées, Ministère de l'écologie.

8. PATRIMOINE et ENVIRONNEMENT : En résumé, quelques points marquants et enjeux...

Atouts/points forts

- un patrimoine bâti et architectural très riche, une commission et une association de valorisation compétente
- une imbrication de paysages et d'habitats littoraux et ruraux variés dont certains sont remarquables à l'échelle européenne et à fort enjeu de préservation
- une forte biodiversité en espèces, dont de nombreuses sont patrimoniales, en particulier au sein de la flore
- des périmètres, dispositifs de protection et de gestion, des opérations et documents de planification (charte des espaces côtiers, GIZC...) du patrimoine naturel variés

Faiblesses/points d'attention

- la fragilité de certains espaces remarquables mis à mal par certaines activités humaines (piétinements, circulations automobiles, loisirs, pêche ...) : embroussaillement, érosion, pollutions, piétinement, enrésinement, espèces invasives, dégradation et artificialisation des milieux...
- la méconnaissance, l'absence de données et d'inventaires dans certains domaines naturalistes.

Bibliographie simplifiée et sources

Bases de données

- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) Recensement de la population : <http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/default.asp?page=statistiques-locales/chiffres-cles/recherche-zonage/choix-pdf&IdSelGeo=56119&Niveau=COM>
- Sirene : Répertoire des Entreprises et des Etablissements. <http://www.sirene.fr/>
- Agreste : Recensement Général Agricole. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>
- Impôt sur le revenu des personnes physiques. Direction générale des Impôts. <http://www.impots.gouv.fr/>
- Base « ma commune, mon environnement », GIP Bretagne environnement. <http://communes.bretagne-environnement.org/locoalmendon>
- Inventaire National du Patrimoine Naturel. Museum National d'Histoire Naturelle : <http://inpn.mnhn.fr>
- Réseau Information Environnement Bretagne. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne. [http://www.bretagne-environnement.org/Section conchyliculture : http://www.bretagne-environnement.org/mots-cles/Activites-et-usages/Aquaculture/Conchyliculture/\(offset\)/20](http://www.bretagne-environnement.org/Section%20conchyliculture%20%3A%20http://www.bretagne-environnement.org/mots-cles/Activites-et-usages/Aquaculture/Conchyliculture/(offset)/20).
- Porter A Connaissance (PAC) Nature. DREAL Bretagne. <http://www.diren.bretagne.developpement-durable.gouv.fr>
- Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) du Morbihan. <http://www.adil.org/56>.

Ouvrages

- Atlas de l'environnement du Morbihan, Conseil Général du Morbihan, 2010.
- Atlas de l'observatoire de l'eau du Morbihan, 2008.
- Atlas floristique du Morbihan. Gabriel Rivière coord., 2006.
- Atlas de l'évolution de l'occupation du sol sur le littoral breton entre 1977 et 2000. Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bretagne.
- Contrat territorial du bassin versant de la ria d'Étel 2010-2012, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel.
- Diagnostic économique du Pays d'Auray. Syndicat mixte du Pays d'Auray, 2007.
- Diagnostic agricole du Pays d'Auray. Syndicat Mixte du Pays d'Auray, 2010.
- Document d'objectifs du site Natura 2000 « Ria d'Étel » – TOME I : État des lieux et objectifs de développement durable. IZARD C., Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, 2011.
- Guide des producteurs en vente directe du Pays d'Auray « Où dénicher les produits du Pays d'Auray ? », 2010.
- Les enjeux du territoire - Morbihan - état des lieux, 2010.
- Plan Vélo. Conseil Général du Morbihan, 2009.
- Qualité du Milieu Marin Littoral, Bulletin de la surveillance (département du Morbihan) – Ifremer, Edition 2009.

- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray, et études afférentes :
 - Rapport de présentation, 2009.
 - Etat Initial de l'Environnement, 2009.
 - Diagnostic socio-économique du territoire, 2009.
 - Présentation générale du SCOT faite aux communes, 2009.
 - Recueil 2008 des observations issues de la concertation préalable.
 - Recueil 2009 des observations issues de la concertation préalable.
 - Etude villages, 2006.
 - Etude paysage, 2006.
 - Diagnostic foncier, 2006.
- Schéma directeur cyclable. Syndicat Mixte du Pays d'Auray, 2005.

Sites internet

- Mairie de Locoal-Mendon: <http://www.locoal-mendon.fr>
- Commune de Locoal-Mendon : <http://www.annuaire-mairie.fr/ville-locoal-mendon.html><http://www.ria-etel.com/pages/FR/communaute-communes-ria-etel/ville-locoal-mendon.html>
- Communauté de Communes de la Ria d'Etel : <http://www.ria-etel.com>
- Syndicat mixte de la Ria d'Etel : <http://www.ria-etel.com/pages/FR/communaute-communes-ria-etel/bassin-versant.html>
- Syndicat Mixte Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner : <http://www.sy-auray.fr/>
- Syndicat Mixte du Pays d'Auray : <http://www.pays-auray.com>
- Histoire de la commune : http://patrimoine.region-bretagne.fr/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA56005660
- Patrimoine de la commune : http://patrimoine.region-bretagne.fr/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA56005660
<http://remi.kergozien.pagesperso-orange.fr/krweb/Locmend.htm>
<http://www.infobretagne.com/locoal-mendon.htm>
<http://locoaletmendon.online.fr/histoire.htm>
- Agence de l'eau : http://www.eau-loire-bretagne.fr/agence_de_leau
 Cartes d'état écologique des eaux de surface et d'état chimique des eaux souterraines : http://communes.bretagne-environnement.org/telecharger/evaluation_eau/sage_GOLF_MORBIHAN.pdf
- Agence Nationale des Fréquences : <http://www.anfr.fr>
- Observatoire de l'eau en Bretagne : <http://www.observatoire-eau-bretagne.fr>
- Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau (Sandre) : <http://sandre.eaufrance.fr/metadata/StationEpuraton/html/0456119S002>
- Prim.net, bouquet prévention risques majeurs : http://macommune.prim.net/d_commune.php?insee=56119
- Emissions de gaz à effet de serre : http://www.cartographie-emissions-bretagne.fr/prqawdfs/wdfs.php/commune/show/cd_commune/56119/annee/2003.

Annexes

- Annexe 1 : actions prévisionnelles 2010-2012 (hors « Natura 2000 ») du Contrat de bassin versant. Source : Syndicat Mixte de la Ria d'Étel.
- Annexe 2 : calendrier des fêtes 2011 de la commune. Source : Mairie de Locoal-Mendon.
- Annexe 3 : plan d'occupation des sols de Locoal-Mendon. Source : Mairie de Locoal-Mendon.
- Annexe 4 : carte de la progression de l'occupation du sol entre 1977 et 2000 sur la commune. Source : Atlas de l'évolution de l'occupation du sol sur le littoral breton entre 1977 et 2000 – DRE Bretagne.
- Annexe 5 : carte du site Natura 2000 de la Ria d'Étel. Source : Syndicat Mixte de la Ria d'Étel.
- Annexe 6 : espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentiellement présentes à Locoal-Mendon. Source : DOCOB de la Ria d'Étel.